Traité pratique du Jihad

PRÉSENTATION

Cette partie va traiter d'une question assez peu mise en lumière: la façon de faire la guerre selon les principes mohammédiens. Le spectre ira depuis les armes répertoriées, les véritables outils de la politique jusqu'aux réglementations casuistiques les plus échevelées.

La question a été peu traitée, pour une mauvaise et une bonne raison. La mauvaise est la volonté de ne pas stigmatiser, comme toujours: depuis longtemps, une nuée d'irresponsables tentent d'imposer l'image d'un islamisme christianomorphe, né de l'apostolat pacifique d'un Jésus arabe, entouré par de gentils compagnons. Bien entendu, les sources islamiques ne prêchent pas la même parole, et insistent au contraire sur la violence constante et extrême de l'aventure, qui pousse parfois vers l'atroce et le sadisme, comme nous le montrerons dans de nombreux documents. L'autre raison, celle-ci, est bonne, et n'est pas causée par la crainte: les documents datent d'une période très postérieure, dans laquelle les usages et pratiques de la guerre ont radicalement changé. Certes le Coran peut aussi être utilisé comme source, plus proche des événements, ou même antérieurs à ceux-ci. Derrière la

rhétorique guerrière se trouvent des allusions aussi à la façon de combattre, quelques indices utiles.

Le niveau de violence réelle est une question qui taraude l'observateur. Comment expliquer ce délice qu'ont les textes à décrire la violence, les meurtres, les plus horreurs? S'ils s'y prêtent, le public n'y est pas insensible non plus, mais rien ne confirme que les comportements de l'époque aient été aussi brutaux, souvent hors des normes du début du VII^{ème} siècle, qui pouvaient être fort rudes. Les conflits entre Byzantins et Perses servent de repères.

La lecture des sources islamiques disponibles, celles, nombreuses et prolixes, traitant de la violence, est très indigeste et pénible. L'abondance de faits et de détails dans les faits laisse perplexe, et doit attiser le sens critique. La complaisance envers la violence, et, à de rares exceptions près, l'absence de sentiments de pitié, laissent pantois. Se pose alors la question de la réalité du degré de violence. N'y a t-il pas eu une sorte d'inflation dans le discours, de délire verbal, de production incontrôlée ? Deux bornes du sujet permettent de douter de ces récits dégoulinants. D'une part, on l'a vu, le type de guerre tribale pré-islamique, au niveau de brutalité faible, fait saigner peu, mais chanter beaucoup. D'autre part, les sources archéologiques disponibles hors d'Arabie, sur les théâtres d'opération des armées arabes après 632, ne laissent pas apparaître de traces de destruction massive, de « violent conquest model ».[1] La transformation de la région de Syrie semble progressive, même si les textes chrétiens insistent sur les contrecoups sanglants.

Si la thèse d'une violence largement fictive s'impose -ce qui n'est pas encore évident- , ceci ne dédouane pas l'islamisme, qui ainsi, pourrait se refaire une

[1] F. Donner, *Muhammad and the Believers*, Cambridge (Mass.), 2010, p. 107. Il ne faudrait pas imaginer pour autant que les restes matériels sont la donnée centrale. Elle doit confirmer un moment et une situation précises. La doctrine guerrière fondée sur le Coran et sur la Tradition, reste absolument agressive, même si dans l'immédiat après-Muhammad, elle ne laisse pas de traces. Par la suite, dans la suite de l'expansion, les dommages sont bien réels, et visibles.

virginité indue, se refaire un hymen percé, par une forme d'opération scientifique. Hélas non, car la masse documentaire de faits abominables est devenu fait historique à part entière, depuis sa création, deux ou trois siècles après Muhammad, et elle est restée une source constante et incontestée d'inspiration de la psychè islamique pour le reste des siècles.

La piste la plus solide, et à défaut de mieux, consiste à concevoir cette masse immense de récits comme un recueil pédagogique : une suite d'*exempla*, de modèles de comportements. La thèse est confirmée par l'analyse qui peut se faire des batailles elles-mêmes, qui sont à la fin des archétypes de toutes les confrontations guerrières que des troupes musulmanes pourraient avoir à assumer pour la suite des temps.

Les batailles, donc, sont des formes plus que des réalités. Chacune correspond à des schémas pré-établis, et dont le but est de fournir aux unités musulmanes du futur des catégories de raisonnement, modulables selon les réalités du temps. Chaque bataille a donc sa particularité et elle devient une norme, puisque le pieux musulman ne peut vivre sans norme qu'il s'impose, jusqu'ici, dans son rôle le plus gratifiant, celui du guerrier. Bien entendu, chez les infidèles, la norme est méconnue, et nous voulons oeuvrer pour que les augustes batailles, qui pour certaines auraient leurs traces dans le Coran lui-même, soient mieux connues, en dehors des cercles jihadistes ou piétistes.

Si l'on veut tenter une synthèse, disons que la conception de la guerre possède des traits tout à fait moderne, mais d'une modernité dont personne ne devrait pas tirer gloire. Résumons donc ses caractéristiques: elle est globale, et concerne toutes les activités humaines. Elle est sans limite, dans tous les domaines, d'abord dans l'espace. Ce sont des conceptions impérialistes trouveraient aisément leur source dans les idéologies byzantine et perse: ainsi, le but de la lutte est la domination universelle, sans autre terme ou finalité. Inutile d'ajouter que selon ces principes, il ne peut y avoir non plus de limite chronologique aux combats: cette Histoire est

sainte, en plus d'être militaire, et tout épisode ne peut être qu'une étape des progrès de la religion et de la soumission. Enfin, sur un plan plus moral, et le sujet aura de multiples et terribles conséquences, la guerre est vue comme une activité immorale, ou amorale, en dépit des innombrables décrets pris pour la réglementer. Il s'agit ni plus ni moins de cynisque, et de mise à disposition de tous les moyens pour vaincre. En soi, cela ne surprend pas de la chose militaire. La chance est qu'ici tout est méticuleusement mentionné. Si parfois, des mesures paraissent motivées par le souci de l'Humain, une stricte analyse prouve vite qu'il n'en est rien. Le but essentiel reste le bien-être des musulmans, masculins et guerriers, et au-delà, la satisfaction de leurs chefs, et au-delà encore, la gloire de leur divinité. Les Assyriens y auraient retrouvé leur compte.

Pour conclure, la masse documentaire tente de présenter l'ensemble des cas possibles, pour que là encore, l'orthopraxie, l'imitation et l'inspiration conformiste puisse rassurer les guerriers musulmans.

1. Nakhla

Nakhla est le théâtre d'une embuscade minuscule, mais aux conséquences incalculables. A la suite d'une initiative individuel, des musulmans assassinent, et commettent un sacrilège. La nouveauté est d'ordre théologique. Muhammad compose une révélation ad hoc, qui permet de mettre l'intérêt de l'islamisme au dessus de toute autre considération. En d'autres termes, tout est permis, qui se justifie de manière exclusive par son efficacité au service de la cause. C'est une rupture fondatrice, qui rappelle un peu les principes de la guerre révolutionnaire mis en place par Mao-tse-Dong.

2. Badr

Badr est encore une affaire d'embuscades, motivée clairement par l'appât du gain, mais aussi par la vengeance. C'est le premier enseignement: la question financière est centrale, déjà. Il est licite de guerroyer pour en obtenir des avantages matériels. Mais il n'y a pas que cela, bien entendu. L'idée est de montrer surtout qu'il faut profiter de la moindre occasion, et donc, l'activisme, le militantisme, même dans les petites choses, est encouragé: car personne ne sait si une petite affaire peut devenir un grand événement. De plus, l'idée est celle aussi du miracle, qui, par delà la disproportion des forces, amène la victoire au camp le plus faible. Un théologien de base aura trouvé très vite tout l'intérêt à présenter les choses ainsi: la théophanie, l'intervention divine est alors mise en scène et en valeur.

3. Ohod

Il fallait bien aussi quelques défaites, pour correspondre à la gamme des possibles. Mais la théologie aime aussi les défaites, qui remettent l'humain à sa place, dans son rapport avec le divin, ou le surhumain. Le leçon n'est guère originale: toute la faute est dans le comportement de certains, qui n'ont pas obéi, et qui par leur faute ont compromis le succès prévisible. Ohod est l'occasion de serrer les rangs et les dents, depuis la bataille jusqu'au moment où le récit de la bataille est partout répandu. La discipline fait la force des armées, semble nous dire la défaite. Mais elle est ensuite tournée en victoire, par le comportement agressif et compulsif du chef, et ainsi, par le terrorisme, la manipulation de la peur de l'adversaire, l'autorité prophétique est rétablie. Ajoutons que celle-ci a souffert, à travers le corps de son dépositaire, comme s'il lui fallait faire le sacrifice d'un peu de sang versé, et même d'une dent cassée.

4. La tranchée

La bataille étrange de la tranchée, ou du fossé, correspond à une phase défensive, à une sorte de siège de Médine par les Mecquois et les autres Arabes, qui commencent à prendre conscience que réside la bête toujours féconde. L'affaire illustre ce que peut être un affrontement sans combat. Elle enseigne une vertu cardinale de l'islamisme, la patience, pour consister à ne pas désespérer avant d'atteindre le but qui est fixé.
L'association avec la diplomatie, les manipulations psychologiques, les manoeuvres secrètes sont aussi la nouveauté de l'épisode: on y apprend qu'il vaut mieux ne pas combattre sur un seul front, mais sur plusieurs, et si l'on est sur la défensive sur le front principale, qu'il faut alors progresser sur les autres fronts.

5. Hudaybiyya

En apparence, rien n'est guerrier, puisque c'est le moment d'établir une trêve entre Muhammad et sa cité d'origine. Ce que nous apprend Hudaybiyya, c'est l'idée de combinaison entre négociations pacifiques et pressions violentes, qui aboutissent à une solution forcément favorable au camp en position de force, soit celui des musulmans. Il n'y a donc jamais de relation égale, et la trêve est alors la manifestation d'une puissance, et un pas de plus vers sa victoire. Si la partie adverse n'a pas connaissance de la doctrine, elle est vouée à la déchéance.

6. Khaybar

Là, disons que ce n'est pas la façon de combattre qui importe, mais la nature de l'adversaire. Depuis 1300, Khaybar est l'archétype de la victoire sur les juifs, et le retentissement de la bataille est encore plus fort depuis la fondation de l'Etat d'Israël? Dès lors, le nom de Khaybar est éructé dans les slogans et les chansons.

L'essentiel des enseignements concerne les suites des combats, la manière de gérer le butin, les captives, etc...

7. La Mecque

Le Succès par excellence s'est obtenu presque sans combats. Certes, selon la documentation, quelques escarmouches ont eu lieu, et les Mecquois ne se sont pas rendus sans quelque baroud d'honneur. L'enseignement est celui-ci: une victoire peut s'obtenir en épuisant nerveusement et moralement l'adversaire, qui à la fin se trouve dépourvu de toute capacité de réaction. L'effet s'obtient par le militantisme, l'activisme, la réactivité. Cela se résume par un mot à la mode dans les années 1960, la subversion. La Mecque a été subvertie avant d'être conquise. La leçon mérite d'être rappelée, car de nos jours, l'idée de bon nombre de mouvements islamistes politiques est que les adversaires occidentaux doivent être vaincus d'abord dans leur esprit, leur culture, leurs références, par l'intimidation, la modification de leur identité et la tromperie: l'issue serait moins aléatoire que celle d'un affrontement militaire. Cette mentalité est associée à un préalable: le mépris absolu pour l'ennemi, et une condescendance permanente, pour ceux qui sont infidèles, impies, impurs.

8. Honayn

La bataille, cette fois, a été dure; par la manière dont elle est conté, l'impression qui en ressort est celle presque d'une vraie confrontation, et non d'un archétype. L'action est brouillonne, les ennemis sont décidés, et presque admirés. Longtemps, les musulmans subissent, et s'ils l'emportent, les sources mettent le retournement sur le compte de l'attitude de leur chef. Voilà l'enseignement principal: ne pas désespérer dans une situation désespérée, et garder confiance dans son chef de guerre, qui trouvera la solution adéquate.

A partir d'Honayn, les combats changent d'allure, et ils commencent à avoir les caractères de l'historicité.

9. Muta.

Puisque des sources byzantines retranscrivent plus ou moins l'épisode, il a toutes les chances d'être véridique. Le fait que Muta soit une défaite ajoute à la vraisemblance. Une défaite donc, mais cette fois-ci, sans l'explication théologique habituelle. Les causes de l'échec sont présentées de deux façons, la première explicite, la seconde implicite. On insiste d'abord, vieux truc, sur la disproportion des troupes, quoi que cela semble très excessif. L'autre cause est celle de la division du commandement, distribué à quatre chefs. L'erreur est celle de Muhammad, mais il ne faut pas l'écrire trop fort. Ainsi, la doctrine s'enrichit d'un conseil de plus: ne pas émietter l'autorité sur les troupes.
Par chance, la retraite est effectuée par celui qui sera le fer de la lance, et la lame du sabre des conquêtes futures. Elle est décrite en détail, comme si même dans la défaite, la limitation des pertes était une victoire. Cela est tout à fait exact, et souvent les conditions de la victoire réside dans la capacité à ne pas trop perdre au moment de la défaite.

10. Tabuk

Les opérations sont de plus en plus véridiques, et sortent largement du cadre héroïque ou théologique. D'une certaine manière Tabuk correspond à un contre-exemple plutôt qu'à un modèle. L'expédition a un fondement pédagogique évident: par l'exemple, la mise en place de troupes trop volumineuses est réprouvée, et les petites unités mobiles et motivées leur sont préférées. En fait, l'exemplarité de Tabuk se retrouve dans le corpus coranique, dans la législation précise qui concerne les participants aux raids, motivés par le pillage: on tente de règler la

question des dispenses, de la démotivation des participants, et de la possibilité de substitution du guerrier par un autre élément.

La législation internationale sur les crimes contre l'humanité et crimes de guerre.
Le "Statut 11" de la Cour Pénale Internationale de la Haye, qui fournit un catalogue utile de toutes les actions entreprises sous l'autorité de Muhammad en Arabie:

1-le meurtre, à savoir l'homicide volontaire ;
2-l'extermination, à savoir l'homicide volontaire sur une grande échelle de membres de certains groupes, et notamment le fait de priver intentionnellement des individus de nourriture ou de médicaments pour entraîner la destruction d'une partie de la population ;
3-la réduction en esclavage, à savoir le fait d'exercer sur une personne un pouvoir lié au droit de propriété, notamment la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ;
4-la déportation ou le transfert forcé de population, à savoir le fait d'expulser des personnes de la région où elles se trouvent légalement, sans motifs admis en droit international. La déportation comprend le passage des frontières nationales et le déplacement forcé à l'intérieur des frontières d'un État;
5-l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
6-la torture, à savoir le fait d'infliger intentionnellement une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, à une personne se trouvant sous la garde de l'accusé ou sous son contrôle ;
7-le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable. Le viol et les autres formes de violence sexuelle peuvent également constituer d'autres crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, par exemple les actes de torture constituent un crime contre l'humanité ou un crime de guerre ;
8-la persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en

fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout crime relevant de la compétence de la Cour, à savoir le déni intentionnel et grave de droits fondamentaux en violation du droit international, pour des motifs liés à l'identité du groupe ou de la collectivité qui en fait l'objet, et en corrélation avec un autre acte constituant un crime comme l'humanité, un crime de guerre ou un acte de génocide ;

9-la disparition forcée, à savoir l'arrestation, la détention ou l'enlèvement de personnes par un État ou une organisation politique ou avec l'autorisation, l'appui ou l'assentiment de cet État ou de cette organisation, qui refuse ensuite d'admettre que ces personnes sont privées de liberté ou de révéler le sort réservé aux “disparus” dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ;

10-le crime d'apartheid, à savoir des actes inhumains commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial et dans l'intention de maintenir ce régime ;

11-les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale, à savoir des actes inhumains d'une gravité similaire à celle d'autres crimes contre l'humanité.

1

Les tactiques d'Allah

1

Présentation

Les textes recèlent aussi de nombreux conseils pratiques, mais la question concerne la guerre, ils sont tactiques autant que pratiques. Oui, la guerre, la guerre et l'islamisme, car les deux phénomènes sont conjoints, et associés pour toujours, ou jusqu'à ce que l'islamisme, à partir de son déclin actuel, ne disparaisse.
Le sujet des tactiques islamiques primitives a été très peu étudié jusqu'ici. On ne peut que le déplorer car les préceptes exposés ici sont encore suivis de par le monde. Nous entendons tactiques dans le sens le plus large, soit tous les moyens mis en oeuvre pour mener une guerre et la gagner.
Le premier principe, depuis l'expédition de Nakhla est qu'il n'y a aucune règle à respecter avec l'infidèle, que tous les moyens sont bons pour parvenir à la soumission des adversaires, et que toute concession n'est qu'apparente ou provisoire . Et toutes les ruses sont licites contre celui qui a le malheur d'être différent: c'est un nouveau type de guerre, ni occidentale, ni asiatique, ni même arabe, mais islamique, nous l'avons dit. Dans le domaine de la guerre, les idéologies s'exposent en pleine lumière, et l'islamisme ne fait pas exception, constituant comme un cas d'école.
Au total, l'observateur finit par penser qu'il est confronté à une façon de combattre qui s'est mué en religion. Il est de toute manière évident que dans l'évolution de celle-ci, la guerre a été un noyau et un pilier.

Conseils tactiques.
(**ibn Taymiya, *Traité de droit* 6-7**).
La nature de la force varie avec celle de la fonction. Quand il s'agit de faire la guerre, la force réside dans la bravoure, l'expérience militaire, l'art de la ruse - car la guerre est une ruse - dans l'habileté

de combattre, à tirer, à donner un coup d'estoc ou de taille, à monter un cheval, à frapper puis à se replier etc.

Allah a dit: "Mettez donc sur pied toutes les forces dont vous disposez et des stations de chevaux."[2]

Le prophète a dit :

Sachez monter à cheval et tirer à l'arc. J'aime mieux que vous sachiez tirer que monter à cheval. Celui qui a su tirer à l'arc et qui l'a oublié, celui-là n'est plus des nôtres.

Dans une autre version:

C'est un bienfait qu'il a renié.

Cette tradition est rapportée par Muslim.

Muhammad chef de guerre.
(***Muhammad, Encyclopaedia of Seerah*** **I p. 519**).[3]

Sa stratégie reposait sur le principe de la surprise, de la rapidité, de la sécurité, de l'action offensive, et de la limitation des pertes en vies humaines dans ses propres rangs.

2

L'arme du mensonge

Le stratagème, la ruse de guerre (MAKR, KAYD, HILAH)[4] *est parfaitement licite: tout est bon pour vaincre l'ennemi, l'infidèle, et ceci ne justifie plus aucun respect envers les règles*

[2] Corpus coranique 8/1.

[3] Ed. Londres 1985; citation de T. Nagel, p. 309.

[4] Cf. Anonyme, *Le Livre des Ruses : la stratégie politique des Arabes*, ed. R. Khawam, Paris 1995; Mohammad Ali Amir-Moezzi ," Dissimulation " in *The Encyclopaedia of the Qur'ân* , E.J.Brill, Leyde, 2001; la dissimulation (TAQIYYA ou TAKIA) devient aussi un élément de la doctrine shiite, en plus de ses fonctions tactiques: Emadi Hafizullah, "The end of taqiyya: reaffirming the religious identity of Ismailis in Shughnan, Badakhshan - political implications for Afghanistan", Middle Eastern Studies . 34(3),1998; id., "Praxis of taqiyya : perseverance of Pashaye Ismaili enclave, Nangarhar, Afghanistan", Central Asian Survey 19(2) 2000; D. Steigerwald, "The Dissimulation (taqiyya) of Faith in Isma'ili Shi'ism", Studies in religion vol. 27, 1998; E. Meyer, "Anlass und Anwendungsbereich der taqiyya", Der Islam 57/1980; Ignaz Goldziher, "Das Prinzip der Takijja im Islam", Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft 1906; R. Strothmann-Moktar Djebli: Taqiyya. Encyclopedia of Islam, Leiden 2003; E. Kohlberg, "Taqiyya in Shi'i Theology and

communes, et au premier rang de celles-ci, la vérité. Le coupable est celui qui est berné et non celui qui trompe. La vérité, ou l'honnêteté, la parole vraie, ne sont pas des vertus cardinales, de toute manière. Mais ici, l'inversion des valeurs est manifeste.

La Taqiyya est la continuation de ce rapport au mensonge, mais dans le domaine religieuse. Dans les faits, les deux se confondent, mensonge et tromperie que ce soit face à l'infidèle ou à l'hérétique. Le rapport à la réalité est de toute façon dévoyé, comme détourné et le mensonge est toujours prévu, dans tous les cas, autorisé, sinon béni, que ce soit entre musulmans, qu'avec surtout les infidèles.
La "prudence craintive" permet de dissimuler ses sentiments religieux personnels, en raison d'un contexte défavorable ou dangereux. Elle partage la même racine sémitique que TAKWA , la crainte pieuse.
Elle est permise par une concession coranique, dans le verset 16 de la sourate 108, qui distingue le reniement par la parole et le "coeur" resté à la foi. Dans l'Histoire, la disposition s'est muée rapidement en une large licéité du mensonge et de la tromperie à l'égard des infidèles, qui ne méritent guère que l'on se laisse à leur dire la vérité. Le prédicateur médiatique Tariq Ramadan est un très bel exemple de taqiyya moderne, non pas qu'il soit en butte à des tracasseries de la part des infidèles, mais parce qu'il emploie le mensonge dans une vaste propagande, qui se veut surtout leur présenter l'islamisme sous des allures affables.
Les shiites s'en font une religion, puisqu'ils ont souvent été persécutés par les sunnites et contraints de dissimuler leurs convictions. Ali leur sert d'exemple, lui qui aurait attendu trois califats à la suite pour enfin se dévoiler. La notion devient centrale pour les Alides, donc, groupe à la genèse brutale, porté à la souffrance et à la plainte. Elle se construit d'ailleurs en opposition assez visible avec la passion morbide pour le martyre, puisqu'elle permet de se tirer des mauvaises situations.
La taqiyya connait un renouveau subit dans l'époque actuelle, où des masses musulmanes se sont implantées dans des territoires infidèles, pour qui un discours sincère n'est pas forcément destiné. La doctrine pourrit alors le lien entre le réel et la parole, entre le croyant et l'infidèle. D'où le malaise des uns qui se sentent sans cesse floués, et la mauvaise foi maladroite et obstinée des autres. Dans les médias, le spectacle en est constant et le juge le plus clairvoyant aura du mal à distinguer ce qui est mensonge, ignorance ou sottise dans les discours.
Un seul verset coranique, sûrement très tardif, suffit à tout bouleverser. Le moins que l'on puisse dire est que le rapport à la vérité n'est pas encouragé. Un seul verset et des siècles de platonisme sont balayés.

(***Lisan al Arab***, **s.v. Taqiyya**).

C'est quand on se protège les uns les autres en faisant preuve de concorde et d'entente alors qu'en dedans, on ressent tout le contraire.

Religion," in Secrecy and Concealment. Studies in the History of Mediterranean and Near Eastern Religions, ed. H. G. Kippenberg and G. G. Stroumsa (Leiden, 1995); id. "Some Imami-Shi'i Views on taqiyya," *JAOS* 95 /1975.

(**Q 16/106**).

(**Tabari,** ***Tafsir*** **16/108**).
Si quelqu'un subit une contrainte et confesse la religion des incroyants avec sa langue, tandis qu'en son coeur il pense le contraire, et cela pour échapper à ses ennemis, il n'encourt aucun blâme, car Allah prend ses serviteurs selon ce qu'ils pensent dans leurs coeurs.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/4311**).
Le messager d'Allah a dit: la guerre est une ruse. [5]

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3273**).
D'après Jâbir, le prophète a dit : "La guerre est un stratagème".

(**Dawud,** ***Hadith*** **14/2631**).
Quand le prophète voulait partir en expédition, il disait toujours partir dans un autre endroit, et il disait: la guerre est tromperie.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **52/ 197**).[6]
Quand l'apôtre d'Allah avait l'intention de conduire une expédition, il employait une formule vague pour faire croire qu'il allait dans une autre direction.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **56/103**).
Le plus souvent, l'envoyé d'Allah dissimulait le but véritable d'une expédition projetée et laissait croire à une autre. mais, lorsque ce fut l'expédition de Tabuk[7] , comme il faisait une chaleur très forte, qu'il y avait une route longue et en pays désert, que les ennemis étaient nombreux, il dévoila aux musulmans ce dont il s'agisait pour eux, afin qu'ils fissent tous les préparatifs nécessaires à la rencontre de l'ennemi ; et il leur annonça le but véritable de l'expédition.

L'argent de la corruption.

[5] Le hadith est repris textuellement par le jihadiste toulousain Mohammed Merah (encore un Mohammed...), quand il croit mener le RAID par le bout du nez. Aucun média n'a voulu ou pu rappeler que sa référence était inscrite à plusieurs reprises dans la Sunna. Ceci indique que ce personnage avait une certaine connaissance de la doctrine. cf. http://www.lepoint.fr/societe/les-negociations-entre-merah-et-la-police-diffusees-sur-tf1-08-07-2012-1482662_23.php

[6] Récit de Kab ibn Malik.

[7] Cf. partie XVII.

(ibn Taimiya, *Traité de droit* 24-25).

Il est obligatoire, et non seulement licite, de donner des gratifications à ceux dont on veut " rallier les cœurs" (TALIF al QULÛB) , bien qu'eux-mêmes n'aient pas le droit de les accepter.

Allah, dans le Coran, a permis qu'une partie de l'aumône légale servît au "ralliement des cœurs". Le prophète consacrait une partie de la *shadaqa* et des autres revenus de l'Etat à gagner des chefs de tribus influents. Il fit donner de l'argent à al Aqra ibn Habis, le *sayyid* [8] de la tribu des Banu Tamim ; à Uyayna ibn Hisn, le sayyid des Banu Fazara, à Zayd al Hayl at Tay, le sayyid des Banu Nahban ; à Alqama ibn Ulata al Amiri, le sayyid des Banu Kilab - aux chefs des Quraysh que l'on nomme les "libérés" (TULAQA) . [9]

(...)

Les hommes dont il convient de "rallier les coeurs" peuvent être soit des infidèles soit des musulmans. Si ce sont des infidèles, on espère, par ces gratifications, obtenir un avantage, par exemple les amener à se convertir, ou repousser quelque dommage, à la condition qu'il n'y tit pas moyen de procéder autrement. Si ce sont des musulmans influents, on espère aussi retirer quelque avantage, par exemple parfaire leur conversion, forcer celle d'un pareil à eux, gagner leur appui poui, obtenir le paiement de la *shadaqa* d'un groupe qui refuse de la payer, causer du tort à ton ennemi ou les empêcher de nuire à l'*islam*, à la condition toutefois que ce résultat ne puisse être obtenu qu'à ce prix.

(...)

Ces gratifications, accordées aux puissants, refusées aux humbles, ressemblent extérieurement à celles auxquelles procèdent les rois. Mais les actes sont ce que l'intention les fait: veut-on faire servir ces gratifications à l'intérêt commun de la religion et des musulmans, elles seront du genre de celles que faisaient le prophète et ses califes ; ont-elles pour raison d'être l'ambition et la corruption, elles seront du genre de celles de Pharaon.[10] Seuls, ceux dont la religion est corrompue critiquent cette façon d'agir, comme "l'homme à la petite baguette" qui la reprocha âprement au prophète et lui tint les propos que l'on sait.

Muhammad inventeur de la guerre psychlogique.
(*Muhammad, Encyclopaedia of Seerah* I p. 519).[11]

Il organisa une unité pour des missions secrètes, (agissant) sans verser le sang et troubler la paix. Il mit également en place une cinquième colonne qui répandait des bruits et attisait les désordres parmi les gens pour démoraliser l'ennemi. (...)

[8] Chef de tribu.

[9] Suit une courte liste de corrompus, dont Abu Sufyan.

[10] Celui de l'Exode, symbole du pouvoir injuste des païens ; J. Jansen, *The Neglected Duty: The Creed of Sadat's Assassins and Islamic Resurgence in the Middle East.* New York, 1996.

[11] Ed. Londres 1985; citation de T. Nagel, p. 309.

Muhammad utilisait ces unités sans restriction pour réduire au silence les porteurs de mauvaises nouvelles et les fauteurs de troubles.

3

Tactiques d'assaut

Le Coran, ouvrage technique sous bien des aspects, évoque des tactiques de combat très précises, utilisées des siècles durant. Les informations, nombreuses aussi dans la Tradition islamique, pourraient permettre d'étudier en détail les manières de combattre de ce temps, mais il n'existe pas d'études scientifiques sur un tel sujet, du moins, en langue occidentale et intelligible. Les tacticiens se sont attachés surtout à comprendre les succès ultérieurs, les grandes conquêtes.

La principale transformation tactique est une révolution: le duel au soleil est réprouvé, et les initiatives personnelles sont dévaluées. Ils appartiennent à l'ancien temps. Certains sont encore décrits dans les récits, mais quand ils engagent un héros fameux, comme Hamza et surtout Ali, et quand ils proviennent de la strate la plus ancienne de la littérature. Par la suite, ils ne sont ni représentés ni favorisés: ils sont des vestiges de la jahiliyya, de l'orgueil des bédouins. L'islamisme a confiance dans les masses, les foules informes à manoeuvrer, à motiver.

Quelques extraits coraniques tentent d'instituer quelques règles, dont on se sait pas toujours l'origine ou le résultat, et encore moins le contexte précis. On peut y lire quelques principes, très banals au demeurant, enjoingnant les combattants à attaquer en masse, ou bien par petites unités, à se scinder en deux groupes le cas échéant, et à combattre en conservant la cohésion du groupe. C'est peu certes, mais totalement nouveau pour des bédouins accoutumés aux rapines.

Le détachement entre deux corps de combat.
(*Corpus coranique d'Othman* 8/15-16).

Ô vous qui croyez! quand vous rencontrerez ceux qui sont infidèles en marche contre vous, ne leur montrez point le dos!

Quiconque leur montrera le dos en ce jour, sauf s'il se détache d'un corps pour rejoindre un autre corps - celui là encourra la colère d'Allah, et son refuge sera la géhenne.

Quel détestable devenir!

Ordre mince, ordre profond.

(*Corpus coranique d'Othman* 4/73).
Ô vous qui croyez!

Prenez garde!

Lancez-vous en campagne par groupes clairsemés ou lancez-vous en une masse!

L'attaque en ordre serré.

(*Corpus coranique d'Othman* 61/4).
Allah aime ceux qui combattent sur son chemin, en un rang serré ; comme s'ils étaient un édifice scellé de plomb.

L'explication de la formule par un théoricien du jihad.

(**Abdallah Azzam,** *Rejoins la caravane*).[12]

> Allah (qu'il soit exalté !) a dit : Légers ou lourds, élancez-vous au combat. Luttez avec vos biens et vos personnes, dans le chemin d'Allah. C'est un bien pour vous, si vous saviez! (L'immunité, 41). [13]
>
> Dans son Commentaire, al-Qurtubi a cité dix explications pour l'expression « légers ou lourds » :
>
> 1. d'après Ibn Abbas, jeunes et vieux;
> 2. d'après Ibn Abbas et Qutada, actifs ou inactifs
> 3. « léger » riche, « lourd » pauvre, selon Mujahid;
> 4. « léger » jeune homme, « lourd » vieillard, selon Hassan;
> 5. occupés ou inoccupés, selon Zayd ibn Ali et al-Hakam ibn Qutayba;
> 6. « lourd » signifie chargé de famille, « léger » célibataire, selon Zayd ibn Aslam;
> 7. « lourds » signifie ayant un métier qu'il ne veut quitter, « léger » sans métier, selon Ibn Zayd ;
> 8. « lourds » les fantassins, « légers » les cavaliers, selon al-Awzay;
> 9. « légers » ceux qui s'élancent au combat dans l'avant-garde
> 10. « légers » braves, « lourds » lâches, d'après al-Naqqach.
>
> Ce que nous comprenons de ce verset, c'est qu'il a été ordonné à tous les gens, c'est-à-dire :
>
> « Mobilisez-vous » d'un manière lourde ou légère.

Attaques nocturnes.

---

[12] Collectif, *al Qaida dans le texte*, Paris 2005, p. 165.

[13] Corpus coranique 9/41.

(**Dawud,** ***Hadith*** **14/2632**).

L'envoyé d'Allah nomma Abu Bakr comme notre chef, et nous avons combattu des gens qui étaient polythéistes, nous les avons attaqués la nuit, et nous les avons tués. Notre cri de guerre était:

-Tue! Tue!

Salamah a dit:

-J'ai tué cette nuit de ma main des païens appartenant à sept maisons .[14]

Combat et prière.

(***Corpus coranique d'Othman*** **4/130**).

Quand vous parcourez la terre, il n'y a pas de grief à vous faire d'abréger la prière, si vous craignez que les infidèles ne vous tourmentent.

Les infidèles sont pour vous un ennemi déclaré.

prophète !, quand tu te trouves à la tête des croyants et que tu diriges pour eux la prière, qu'un parti d'entre eux se tienne

debout, à ton côté, et que ceux qui le composent prennent leurs armes!

Quand les croyants se prosternent, qu'ils soient derrière vous qui veillez sur eux!

Que l'autre parti vienne qui n'a pas encore prié et que ceux qui le composent prient avec toi, tandis que les premiers orants prendront la garde!

Que ceux-ci prennent garde et prennent leurs armes!

Ceux qui sont infidèles voudraient que vous soyez inattentifs à vos armes et à vos bagages afin de fondre brusquement sur vous.[15]

Il n'est toutelois nul grief à vous faire de poser vos armes, si vous êtes gênés par la pluie ou êtes malades.

Cependant, prenez garde!

La patience dans le *jihad*.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **52/ 266a**).

J'ai lu (dans la lettre)[16] que l'apôtre d'Allah, dans une de ses expéditions contre les ennemis, attendait la tombée de la nuit pour dire ensuite à son peuple:

-Ô peuple! Ne souhaitez pas rencontrer l'ennemi et demandez votre sauvegarde à Allah ; mais quand vous êtes en face de l'ennemi, soyez patient et souvenez vous que le paradis est à l'ombre des sabres.

---

[14] Lignages nobles.

[15] Allusion à l'appétit des guerriers bédouins de s'emparer des biens de l'ennemi avant tout.

[16] Destinée à Omar.

La victoire.

(Ibn Khaldun, *Muqaddima* III 35).[17]

Ce qui donne la victoire, en général, ce sont les choses visibles, comme l'abondance des troupes, le excellente qualité des armes, le grand nombre des braves, la disposition judicieuse des lignes de combat, l'ardeur l'engagement, etc., soit des choses invisibles. Parmi celle-ci, il y a les ruses et les tromperies humaines, comme le fait de répandre des bruits alarmants et des rumeurs propres à saper le moral de l'ennemi, d'occuper les teurs, de façon à engager le combat à partir de positions élevées, ce qui jette le trouble dans le camp adverse et y provoque la débandade, ou encore de se dissimuler dans des marais ou des creux, de se dérober au regard de l'ennemi derrière des rochers, pour surgir soudainement au moment où l'adversaire s'eft trop compromis et n'a d'autre choix que la fuite. Il y a aussi des facteurs d'origine surnaturelle, que l'homme n'a pas le pouvoir de maîtriser. Ils affectent les esprits et provoquent l'effroi. Les troupes sont ainsi gagnées par la confusion et mises en déroute. Ce sont ces choses invisibles qui causent le plus souvent les défaite. Car chacun des deux camps s'efforçant de vaincre, en use au maximum. Et leur utilisation produit nécessairement un effet d'un côté ou de l'autre. Comme le prophète l'a dit:

-La guerre n'egt qu'un jeu de tromperie. [18]

Et selon l'adage des Arabes:

-Une seule ruse mieux que toute une tribu.

L'homogénéité des troupes.

Muhammad se rend compte qu'il vaut mieux une troupes aux dimensions réduites, mais très homogène à une grande armée hétérogène, sujette au découragement et aux dissensions. L'exigence religieuse pousse à multiplier la foule des adeptes, mais le réalisme militaire préfère les effectifs efficaces.

De plus, lors du partage du butin, mieux vaut être peu que beaucoup. L'adage est connu de tous les voleurs.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/45-48).

Seuls te demandent permission de ne pas le faire ceux qui ne croient point en Allah et au dernier jour, ceux dont les cœurs sont emplis de doute, en sorte qu'en leur doute ils demeurent hésitants.

S'ils avaient voulu partir en campagne, ils s'y seraient préparés.

Allah a toutefois trouvé mauvais qu'ils entrent en mouvement.

Il leur a inspiré l'indolence et il leur a été dit :

-Abstenez-vous avec les exemptés!

S'ils étaient partis en campagne à vos côtés, ils n'auraient été pour vous qu'un trouble superflu et auraient semé la défiance parmi vous, en cherchant à faire naitre la tentation de désobéir. Parmi vous se trouveront des gens à eux qui sont tout oreilles, mais Allah connait bien les injustes.

Ils ont certes antérieurement cherché à faire naitre la tentation de désobéir.

---

[17] Ed. de la Pléiade, trad. Cheddadi, p. 598.

[18] La reprise par un intellectuel tardif de ce proverbe atteste de sa popularité.

Pour toi, prophète! ils ont bouleversé les affaires jusqu'à ce que vint la vérité et qu'apparut l'ordre d'Allah, en dépit de leur aversion.

4

Les cris de guerre

Allahu Akbar: un cri de guerre au départ, ensuite une doxologie, et à la fin, une façon de se dire bonjour… Le cri est d'abord l'affirmation de la supériorité du dieu de la Mecque, puis du Hejaz sur tous les autres.
Plus tard, s'opère un changement de formules, qui mêlent les appels à la divinité et les encouragements à la violence.
L'affaire du cri est encore plus important quand il s'agit de combattre d'autres musulmans. En est témoin le tonitruant: "Victorieux, tue!"poussé en 686. [19]

(**Dawud, *Hadith* 19/ 3035**).[20]
Il lança l'attaque. Aucun chien n'avait aboyé, personne n'avait bougé et ne s'était aperçu de rien avant de voir les assaillants fondre sur eux au cri de :

-Ô toi qui est assisté (par Allah), donne la mort!

(**ibn Sad, *Tabaqat* II 237-8**).[21]
Le premier jour du mois de *rabi al akhar*, à la 11ème année, Ussama partit et avança contre le peuple de Ubna, marchant pendant 20 nuits. Il les attaqua et leur mot d'ordre était alors:

-Eh! Conquérants! frappez (YA MANSUR AMIT) !"

(**Dawud, *Hadith* 14/2632**).
L'envoyé d'Allah nomma Abu Bakr comme notre chef, et nous avons combattu des gens qui étaient polythéistes, nous les avons attaqués la nuit, et nous les avons tués. Notre cri de guerre était:

-Tue! Tue!

Salamah a dit:

-J'ai tué cette nuit de ma main des païens appartenant à sept maisons . [22]

[19] F. Donner, *Muhammad and the Believers*, p. 185
[20] Récit de Abdullah ibn Abbas.
[21] ibn Sa'd, *Tabaqat* I-II, ed. Moinul Haq, New Delhi (sans date).
[22] Lignages nobles.

5

La cavalerie, l'arme de prestige

Le cheval[23] *, remplaçant peu à peu le chameau, va devenir l'instrument principal de la conquête. Son prix est élevé, son entretien est coûteux et Muhammad doit exhorter ses disciples pour qu'ils en prennent la charge. L'ouvrage célèbre du fameaux islamiste al Zawahiri, publié en 2001, a pour titre "Cavaliers sous l'étendard du prophète". Le cheval possède une charge émotionnelle étonnante pour le public jihadiste, dans son imagerie mentale, dans sa propagande. Les images, forcément, y sont rares, mais elles montrent des cavaliers chargeant l'ennemi. Ousama ben Laden, qu'il ne faut plus présenter, était un grand amateur de chevaux, et il adorait s'exhiber sur ses plus belles montures, blanches si possible: l'effet recherché était atteint, car celui qui est sur le plus beau cheval est le chef, sans conteste. Reste à devenir ce qu'il y a d'islamique, d'islamiste, ou d'arabe dans cet attachement.*

Nous ne parlerons ici que des chevaux, mais il y a aussi d'autres bêtes de selle et de somme, les chameaux et autres ânes et mules. Il est étonnant de constater la place du cheval dans la doctrine, parce qu'au début de l'expansion, il reste employé par exception, étant une monture d'un luxe rare. Dans la tradition, il paraît supplanté encore par le chameau. A moins que la présence du cheval ne soit un indice de la composition du Coran dans une zone éloignée de l'Arabie.

Il est certain que peu à peu, le cheval a supplanté le chameau, à mesure des succès, et de l'éloignement de l'Arabie. [24]

Il est possible que les développements sur l'attrait du cheval soient dus à l'influence biblique: on a vu auparavant que pour les Arabes, le chameau est le véhicule fondamental. Un

---

[23] Cf. partie II et Ali ben Abderrahman, *La parure des cavaliers et l'insigne des preux (XIVe siècle)*, tr.Louis Mauvy; Carl-R. Raswan, *Der Araber Und Sein Pferd* , Stuttgart, 1930; W. Boutros Ghali, *La Tradition chevaleresque des Arabes* , Paris, 1919; Lady WENTWORTH, *The authentic arabian horse* , Londres 1962; J.-P. Digard, *Chevaux et cavaliers arabes, d'Orien et d'Occident*, Paris 2002.

[24] G. Rex Smith, *Medieval muslim horsemanship : a fourteenth-century Arabic cavalry manual* , Londres, 1979; D.R. Hill, "The role of the camel and the horse in the early arab conquests", V. Parry, M.E. Yapp, *Technology and society in the middle east*, Londres 1973; M C A Mac Donald, *Hunting, Fighting and Raiding. The Horse in Pre-Islamic Arabia* , in D. G. Alexander ed., *Furusiya. The horse in the art of the Near East* , Vol.1. Riyadh. 1996.

personnage mythique comme Salomon, passionné de chevaux, a sans doute servi de modèle. Des indices se retrouvent dans le recueil coranique.

(***Psaume*** **68/18).**
La cavalerie de Dieu a deux myriades d'escadrons flamboyants. Le seigneur est parmi eux; le Sinaï est dans le sanctuaire.

Un cheval pour le *jihad*.
(Bukhari, *Sahih* 52/105).
Le prophète a dit: celui qui garde un cheval pour la cause d'Allah grâce à sa foi en Allah et sa croyance en sa promesse, il sera récompensé le jour de la résurrection pour ce que le cheval a bu et mangé et pour son crottin et son urine.

(Q 38/32-33).

(Tirmidhi, *Hadith*).[25]
Selon Abdullah ibn Masud , le messager d'Allah s'est couché sur une natte. A son réveil ses côtés portaient les traces de la natte. Nous dîmes:
-Messager d'Allah! Que dirais-tu si nous t'achetions un tapis?
Il dit:
-Qu'ai-je à faire avec ce bas-monde? Je n'y suis que comme un cavalier (FARIS) qui se mit à l'ombre d'un arbre puis partit en le laissant.

(Muslim, *Sahih* 33/3477).
ibn Omar a dit : Le prophète organisa une course de chevaux; les chevaux qui avaient été entraînés avaient à parcourir la distance séparant al-Haſyâ du col d'al-Wadâ, tandis que ceux qui n'avaient pas été entraînés avaient à parcourir la distance séparant le col d'al-Wadâ de la mosquée des Banû Zurayq.

Les chevaux de Badr.
Ils sont si rares aux premiers temps de l'islamisme qu'on s'est plu à en faire une petite liste. Faire des listes est une occupation favorite des érudits musulmans, puisque la liste est a priori un exercice inoffensif et cuistre au possible. L'islamologie est aussi quelquefois la science de l'inutile, quand elle n'est pas la science du vide.
(ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah*, notes).[26]

[25] An Nawawi 486.

Une personne lettrée m'a dit qu'à Badr, les musulmans avaient les chevaux suivants:
al Sabal appartenait à Marthad ...
al Ghanawi
Bazaja appartenait à al Miqdad ibn Amir al Bahrani (d'autres disent que son nom était Sabha).
al Yasub appartenait à al Zubayr ibn al Awwam.
Les polythéistes avaient cent chevaux.

(**Muslim,** ***Sahih*** **33/3478**).
Abdullâh ibn Omar a dit : L'envoyé d'Allah a dit :

-"Les chevaux auront le bien à leurs toupets jusqu'au Jour de la Résurrection".

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21.19.44**).
…le messager d'Allah, a déclaré: "La bénédiction est dans le toupet de chevaux jusqu'au Jour du jugement."

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21.1.3**).
Yahya m'a raconté d'après Malik de Zayd ibn Aslam d'après Abu Salih as-Samman de Abu Hurayra, le messager d'Allah a déclaré: «Les chevaux sont une récompense pour un homme, une protection pour une autre, une charge pour l'autre.

(**Malik,** ***Muwatta*** **975**).
Abu Hurayra a rapporté que l'envoyé d'Allah a dit:

-La propriété des chevaux est considérée soit une récompense, ou une protection ou un fardeau. Celui qui est de récompense est considéré tel, car son propriétaire l'a voué pour le combat dans la voie d'Allah, il l'a attaché, lui allongeant la corde dans une prairie ou un verger afin qu'il broute l'herbe. Et tout ce qui est brouté sera compté à titre de bonnes actions pour cet homme propriétaire due cheval. S'il est fait que ce cheval se soit détaché de sa corde, et qu'il s'éloigne en traversant aux galops deux ou trois étapes, ses traces et son crottin en sont comptés de bonnes actions pour cet homme propriétaire. S'il arrive, que, ce cheval, passe près d'un fleuve, boive sans que son propriétaire le veuille, cela lui sera compté comme de bonnes actions et en sera récompensé.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **601**).

[26] Ed. Guillaume, n. 404.

Selon lui encore, le messager d'Allah a dit:

-Aucune lutte pour la vie n'est meilleure que celle d'un homme tenant les rênes de son cheval au service d'Allah. Dès qu'il entend un appel à la guerre, il vole sur son cheval désirant tuer ou mourir là où s'en trouvent les occasions. Ou celle d'un homme menant son petit troupeau sur l'une des cimes de ces montagnes, ou au fond de l'une de ces vallées. Il observe scrupuleusement le rite de la prière, donne l'aumône légale et adore son Seigneur jusqu'à la mort qui vient lever le voile de l'inconnu. Il vit ainsi à l'abri du mal des autres et ne reçoit deux que du bien.

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21.1.4**).

… le messager d'Allah a déclaré:

-Vais-je vous dire qui a le meilleur niveau chez les croyants ? Un homme qui prend les rênes de son cheval pour faire le jihad dans le sentier d'Allah. Dois-je vous dire qui a le meilleur niveau chez les personnes après lui? Un homme qui vit seul avec quelques moutons, effectue la prière, paie la zakat, et adore Allah sans associer quoi que ce soit avec lui.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1046**).

… l'envoyé d'Allah a dit :

-Le bien sera attaché à la crinière des chevaux jusqu'au jour de la résurrection.

(**Malik,** ***Muwatta*** **1019**).

… l'envoyé d'Allah a été vu essuyant la tête de son cheval avec son manteau. Comme on lui demandait de l'expliquer, il répondit :

-On m'a reproché, cette nuit, d'avoir négligé les chevaux.

(**Malik,** ***Muwatta*** **612**).

…l'envoyé d'Allah a dit : le musulman est dispensé de la *zakat* en ce qui concerne son esclave et son cheval.

(**Muslim,** ***Sahih*** **33/3480**).

D'après Urwa al Bâriqî, le prophète a dit :

-"Le bien est attaché aux toupets des chevaux jusqu'au Jour de la Résurrection, par lesquels sont gagnés la récompense céleste et le butin".

(Muslim, *Sahih* 33/3482).

Anas ibn Mâlik a dit : L'envoyé d'Allah a dit :

-"La bénédiction est aux toupets des chevaux".

Infanterie et cavalerie.

(*Corpus coranique d'Othman* 17/66).

Suborne donc à ta voix ceux que tu pourras, parmi eux!

Fonds sur eux avec ta cavalerie et ton infanterie!

(Dawud, *Hadith* 14/2554).

Le prophète a appelé notre cavalerie "cavalerie d'Allah", et quand la panique nous a atteints, quand la panique nous a submergés, il nous a commandé d'être unis, d'avoir de la patience et de la persévérance ; et c'est ainsi que nous avons combattu. [27]

Les "galopantes".

Il s'agit d'un extrait du Coran qui est considéré comme un fragment poétique, par le thème et par le rythme, très efficace et séduisant pour la psychè islamique.[28] Dans la poésie arabe ancienne, l'allusion au galop des chevaux est banale. Le dernier mot a été interprêté de façon diverse: toponyme ou rassemblement de biens ou de personnes; on n'en sait strictement rien.

Récemment, le poème a été ré-interprété: les cavales sont devenues des vierges apportant la lumière au monde.[29]

La suite de la sourate n'a rien à voir avec le début: cas flagrant d'une sourate absolument composite, qui se concentre ensuite sur la question de l'ingratitude des hommes.[30]

(*Corpus coranique d'Othman* 101/1-5).

Par celles qui galopent (ADIYAT) , haletantes,

qui font surgir des étincelles,

qui surgissent à l'aube,

font alors lever un nuage poudreux

et pénètrent alors au centre de Jam!

---

[27] A la bataille de Honayn ; cf. partie XIX.

[28] J.M Hajtaji-Jarrah, "The enchantment of reading: sound, meaning and expression in surat al Adiyat", *The Koran, critical concepts in islamic studies*, Londres 2005.

[29] M. Younès, "Charging steeds or maidens doing good deeds. A reinterpretation of the Quran 100", *Arabica* 55/2008.

[30] M. Younès, "Ungrateful or honorable: a re examination of the word KANUD in Quran 100 (al Adiyat)", *Arabica* 56/2009.

L'interprétation jihadiste du poème.

(Ibn Kathir, *Tafsir* 100).

Allah a juré par les chevaux quand ils partent au galop dans le combat dans sa voie,

Par celles qui galopent, haletantes ,

et ainsi, ils courent et halètent, ce qui est le bruit qui est entendu quand les chevaux courent.

qui font jaillir des étincelles,

Le choc des sabots sur les pierres, ce qui causent des étincelles de feu qui partent d'elles.

qui surgissent à l'aube,

Le raid est entrepris juste au moment du matin. C'est justement ainsi que le prophète avait coutume d'attaquer, très tôt le matin. Il attendait de voir s'il entendait l'appel à la prière (ADHAN) chez ces gens. S'il l'entendait, il les laissait tranquilles, et s'il le l'entendait pas, il attaquait.

font alors lever un nuage poudreux

La poussière à l'endroit du combat, à cause des chevaux.

et pénètrent alors au centre de Jam!

C'est au centre des ennemis incroyants.

(*Tafsir al Jalalayn* 100).

(...) Allah jure par les chevaux qu'on monte pour le combat dans sa voie et dont on entend le bruit de leur soufffle. D'après ibn Abbas, le messager d'Allah avait envoyé une troupe de cavaliers dans une mission,et il demeura tout un mois sans recevoir aucune de leurs nouvelles. Cette sourate fut révélée à cette occasion.

“qui font jaillir des étincelles” : qui produisent des étincelles par leurs sabots en touchant les pierres la nuit,

“qui attaquent au matin” : qui surgissent à l'aube au moment où les cavaliers les montent pour faire leur expédition.

(Mutaqil, *Tafsir* IV, p. 801).[31]

On dit que les musulmans ont attaqué et Allah les a défaits (les ennemis), et ils ont commencé à frapper les uns les autres jusqu'à ce qu'un éclat sorte des sabots des chevaux. Allah a défait les infidèles, et les a tués, e til a informé (le prophète) à propos des chevaux, de la poussière, et de ce qu'il avait fait.

Le prophète a dit:

-Ô Gabriel, quand était-ce?

Il dit:

-Aujourd'hui.

[31] Trad. Younès.

Alors le prophète est allé voir les musulmans et leur a récité la sourate, et ils se réjouirent de ces bonnes nouvelles, et Allah a rendu honteux les juifs et les hypocrites.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1299**).
Selon lui encore, le messager d'Allah a dit :

-"La vie la plus exemplaire est celle d'un homme tenant les rênes de son cheval au service d'Allah. Il vole sur son dos dès qu'il entend un appel à la guerre ou un appel au secours. Il vole sur son dos vers des lieux où l'on s'attend à être tué ou à mourir de mort naturelle. C'est aussi la vie de quelqu'un qui garde un petit troupeau sur l'une de ces montagnes (ou dans l'une de ces vallées). Il fait correctement ses prières, s'acquitte de l'aumône légale et adore son Seigneur jusqu'à la mort. Les gens enfin ne disent de lui que du bien".

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1328**).
Selon 'Omar, le messager d'Allah a dit : "Les chevaux, le bien ne cesse d'être noué aux crins de leurs fronts jusqu'au jour de la résurrection".

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1329**).
Selon Urwa al Bariqi, le prophète a dit : "Les chevaux, le bien reste noué aux crins de leurs fronts jusqu'au jour de la résurrection à savoir le salaire d'Allah et le butin".

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1330**).
Selon Abu Hurayra, le messager d'Allah a dit : "Celui qui a mobilisé son cheval au service d'Allah, poussé uniquement par sa foi et croyant à Sa promesse, se verra placer, le jour de la résurrection, dans le plateau de la balance de ses oeuvres tout ce que le cheval aura mangé, tout ce qu'il aura bu ainsi que ses crottes et ses urines.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1331**).
Ibn Masud rapporte : "Quelqu'un vint trouver le prophète avec une chamelle portant sa bride. il lui dit : "Je mets cette bête au service d'Allah".
Le messager d'Allah lui dit : "Tu auras, je jour de la résurrection, à cause d'elle sept cent chamelles portant leur bride".

6

Le commandement

Là aussi, un examen approfondi de la façon dont Muhammad conduit ses troupes manque cruellement. Le pouvoir absolu qu'il exerce dans la vie civile prend d'autres allures dans les périodes de combat. Le chef est toujours au centre des affrontements, sinon en première ligne.
Il y aurait beaucoup à dire sur les exemples de mauvais commandements, qui sont à peine dissimulés. Muta en est le plus bel exemple.[32] *La délégation de pouvoir comporte toujours des risques, et Muhammad ne peut pas jouer du sabre avec les pieds. Des adjoints remarquables sont signalés, comme Khalid, mais la collaboration n'est pas sans difficultés. A la fin de l'aventure, les problèmes de la nomination d'Usama indiquent que les troupes ne sont pas prêtres à suivre n'importe qui. La solution mohammédienne est de type piétiste, et la compétence ne compte guère.*

L'infaillibilité du commandement.
(**Bukhari, *Sahih* 57 /77**).
Le prophète envoya une armée sous le commandement d'Usama ibn Zayd. Comme des gens critiquaient ce commandement[33], le prophète a dit:

-Si vous critiquez le commandement d'Usama, vous critiquiez celui de son père avant. Par Allah! Il est digne du commandement et il était une des personnes les plus chères pour moi, et maitenant, Usama est le plus cher pour moi après lui.

[32] F. M. Donner, "Centralized Authority and Military Autonomy in the Early Islamic Conquests," in A. Cameron (ed.), *Studies in Late Antiquity and Early Islam, 3: States, Resources, and Armies*, Princeton 1995.
[33] Notamment pour des questions de préjugés raciaux.

Tour de garde.
(**Bukhari, *Sahih* 56/70**).
Aïsha dit: le prophète passait la nuit sans dormir ; après son arrivée à Médine, il dit un jour:

-Plut à Allah que je trouve entre mes compagnons un homme de bien qui me garde la nuit.

Or un soir, nous avons entendu tout à coup un bruit d'armes.

-Qui est là? demanda le prophète.

-C'est moi, répondit-on, Sad ibn Abu Waqqas, qui suis venu te garder.

Et le prophète put alors dormir.

(**An Nawawi, *Hadith* 1291**).
Salman rapporte: J'ai entendu le messager d'Allah dire:

-Quand on monte la garde au service d'Allah un jour et une nuit, cela vaut mieux que de jeûner un mois et d'en veiller toutes les nuits à adorer Allah. Si on meurt durant sa garde on reçoit le salaire de ce qu'on faisait, on obtient la subsistance promise aux martyrs et on est à l'abri du Tentateur.

7

La logistique

Les lointaine expéditions de pillages ou de capture d'esclaves, en milieu désertique, ne peuvent être assurées qu'en se préoccupant du ravitaillement des hommes et des bêtes. C'est l'occasion pour Muhammad, chef de guerre, de pratiquer quelques miracles dans les situations périlleuses: cela signifie que rien n'est préparé, et que les armées ne sont pas organisées selon les standards des empires de l'époque. Elles ne peuvent pas comporter beaucoup de combattants. La grosse expédition de Tabuk s'avère être une tentative catastrophique, mal camouflée par les sources, qui ne veulent pas salir la réputation de Muhammad en chef de guerre.

Une autre partie de la littérature concerne la question de l'équipement des guerriers. Il constitue une sorte d'investissement, qui est remboursé par le pillage, et plus tard le salaire. Tout ce qui a trait aux questions salariales est bien entendu totalement anachronique: cela concerne les armées califales, mais sans doute pas les bandes mohammédiennes. L'astuce consiste à faire croire qu'à l'époque, la récompense était fictive, divine, et non pas pécuniaire.

Nourriture des combattants.

Aliments hautement énergétiques, et facile à transporter; mais la datte reste l'aliment de base. Sauf que le raisin est presque absent d'Arabie, et les abeilles ne sont guère nombreuses. Sabrer, piller, violer, des activités qui font perdre des calories, et l'on ne vit pas que de foi et d'eau fraîche.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **53/ 382**).

Dans nos saintes batailles, nous consommions du miel et du raisin, comme butin de guerre qu'on ne pouvait pas conserver.

La nourriture dans le butin.

(***Corpus coranique d'Othman*** **8/70**).

Mangez, sur ce que vous avez pris en butin, ce qui est licite et excellent, et soyez pieux envers Allah! Allah est absoluteur et miséricordieux.

Organisation de la conquête.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **52/ 300**).

Quand le prophète faisait la conquête d'un peuple, il séjournait trois jours chez eux.

Le rationnement des provisions.

Le hadith doit montrer la frugalité et l'esprit parcimonieux qui doit présider dans les expéditions de pillage. Il conserve un rapport avec le rituel: la purification gâche l'eau.

(**Muslim,** ***Sahih*** **18/4291**).

Nous avons mis sur pied une expédition avec l'envoyé d'Allah.[34] Nous avons eu du mal à trouver des provisions et nous avons décidé de sacrifier quelques animaux de monte. l'envoyé d'Allah nous ordonna de réunir les provisions de bouche. Nous avons étiré un drap de cuir et les provisions ont été réunies dessus. Je l'ai étendu moi même pour mesurer sa longueur et sa largeur. Je l'a fait et cela correspondait à l'espace que pouvait occuper une chèvre assise. Nous étions 1400 personnes. Nous avons mangé et nous étions rassasiés et nous avons rempli nous sacs de nourriture.

L'envoyé d'Allah a dit alors:

-Y a t-il aussi de l'eau pour les ablutions?

Un homme est venu avec un petit seau contenant de l'eau. Il l'a jeté dans un bassin. Nous étions 1400 et nous avons tous fait les ablutions en utilisant l'eau entièrement. Vinrent ensuite huit personnes qui ont demandé:

-Y a t-il de l'eau pour faire les ablutions.

L'envoyé d'Allah a dit:

-Les ablutions sont déjà accomplies.

[34] Le contexte doit être celui de l'expédition de Hudaybiyya.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **177**).
D'après Zayd ibn Khaled al Juhanni , le messager d'Allah a dit :
-Celui qui équipe un combattant au service d'Allah, a le même salaire auprès de Allah que lui et celui qui remplace dans le bien un combattant dans sa famille a le même salaire que lui .

Rentabilité.
(**Tirmidhi,** ***Hadith***).[35]
Selon Khuraym ibn Fatik , le messager d'Allah a dit:
-Celui qui fait une dépense au service de Allah se fait inscrire sept cents fois son salaire.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **178**).
D'après Abu Sayd al Khudri , le messager d'Allah a envoyé une expédition contre les Banu Lahyan composée d'hommes de la tribu de Hudhayl. Il dit :
-Qu'un homme sur deux prenne part à l'expédition et le salaire est pour les deux .

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1306**).
Selon Zayd ibn Khalid , le messager d'Allah a dit:
-Celui qui a équipé un combattant au service d'Allah à lui-même combattu au service d' Allah. Celui qui a remplacé en bien un combattant chez lui, a lui-même combattu au service d' Allah.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **1309**).
Selon Abu Sa'îd Al Khudri, le messager d'Allah envoya une expédition militaire contre les Banu Lihyan. Il dit :
-"Qu'un homme sur deux prenne part à cette expédition et le salaire en sera partagé entre les deux".
Dans une autre version de Muslim : "Qu'un homme sur deux sorte".
Puis il dit à celui qui est resté à l'arrière :

[35] An Nawawi 1338.

-"Celui d'entre vous qui remplace en bien dans sa famille et ses biens celui qui sort, aura la moitié du salaire de celui qui sort".

8

La trahison, arme à simple tranchant

Trahisons, manipulations et mensonges sont à usage unilatéral:ils sont comme bénis, recommandés dans le camp musulman, mais considérés comme honteux, et sandaleux, et pour tout dire, illicites chez les adversaires. C'est pourquoi l'exécution immédiate des espions est recommandée, suivant en cela l'exemple prophétique. Si la guerre islamique oblige autrui à entrer dans un conflit dit "asymétrique", ce n'est pas en terme de moyens seulement que cela se conçoit, mais aussi dans les méthodes, les objectifs et la morale.

(Bukhari, *Sahih* 52/ 286).
Un espion infidèle vint vers le prophète qui était en voyage. L'espion s'assit avec les compagnons du prophète et commença à parler avec eux et s'en alla. Le prophète dit:

-Poursuivez-le et tuez-le.

Alors je l'ai tué. Le prophète me donna les biens de l'espion tué.

(Bukhari, *Sahih* 56/173).
Un espion des polythéistes était venu auprès du prophète pendant une expédition. Il s'assit à converser avec les compagnons, puis s'en alla. Alors le prophète dit:

-Qu'on le poursuive et qu'on le tue!

Je tuai l'espion, et le prophète me donna ses dépouilles comme prise de guerre.

(Muslim, *Sahih* 3265).[36]
D'après Ibn `Umar , le prophète a dit:

- "Au Jour de la Résurrection, quand Allah rassemblera les premiers et les derniers, on hissera un drapeau pour marquer chaque traître et on dira: Ceci est la trahison d'untel, fils d'untel".

[36] www.al-islam.com (Le Royaume d'Arabie Saoudite . Ministère des Affaires Islamiques, des Waqfs, de l'Appel et de l'Orientation).

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3268**).
D'après `Abdullah ibn Masûd, le prophète a dit : "Au Jour de la Résurrection, on hissera un drapeau pour marquer chaque traître et on dira :
-Voici la trahison d'untel".

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3270**).
D'après Anas, le prophète a dit : "Au Jour la Résurrection, tout traître sera désigné par un drapeau".

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3298**).
D'après Salama ibn al Akwa : C'était pendant notre expédition des territoires de Hawâzin avec l'envoyé d'Allah que l'incident suivant se produisit : Un homme en selle d'un chameau roux arriva alors que nous déjeunions avec le prophète. Il fit baraquer la bête, tint l'une de ses brides et le fit attacher quelque part pour aller manger avec les fidèles. Pendant le repas, il ne cessa de regarder ici et là (pour sonder la force de notre armée). Or, nos points faibles furent dans le dos de l'armée; et également dans le fait que certains d'entre nous étaient sans montures. L'homme s'en alla après un instant en courant. Il relâcha son chameau, le fit accroupir pour monter dessus, puis le releva et partit. Ainsi, l'un des fidèles monta-t-il une chamelle de couleur grisâtre et le suivit.
- "Je courus à sa poursuite, raconte Salama, et j'arrivai d'abord à la cuisse du chameau (de cet espion) puis aux brides dont je saisis une corde. Je fis baraquer le chameau et, dès qu'il mit bas les genoux, je dégainai mon sabre et frappai la tête de l'homme qui, sur-le-champ, tomba. Je ramenai à notre camp le chameau de l'espion ainsi que les vivres et armes dessus. L'envoyé d'Allah et les autres me reçurent.
- "Qui a tué l'homme?", demanda le prophète.
- "C'est ibn al Akwa ", répondit-on.
Et le prophète de dire :
-"Toutes les dépouilles lui appartiennent".

8

Le service de garde

Si la conquête est considérée comme fraîche et joyeuse, sans compter les chevauchées et les pillages, quelques activités militaires sont rébarbatives au possible, telles que les tours de garde. Alors la tradition et la littérature ont inventé quantité de jugements mohammédiens sur le sujet, tous plus inauthentiques les uns que les autres... Le sujet n'est guère passionnant, mais les textes en parlent beaucoup.

(**Tirmidhi,** ***Hadith***).[37]
Ibn Abbas a dit: J'ai entendu le messager d'Allah dire: Deux yeux ne seront pas touchés par le feu: un œil qui a pleuré par crainte d'Allah et un œil qui a veillé toute la nuit montant la garde au service de Allah.

(**Tirmidhi,** ***Hadith***).[38]
Othman rapporte: J'ai entendu le messager d'Allah dire:
-Monter la garde un jour au service de Allah vaut mieux que mille jours dans toute autre œuvre de bien.

[37] An Nawawi 1305.
[38] An Nawawi 1293.

2

Muhammad

Apôtre de la terreur, ou théoricien du terrorisme?

1

Présentation

Le débat contemporain sur la nature terroriste de l'islamisme ne peut que s'enrichir de la connaissance des paroles et des actes du musulman par excellence, modèle éternel pour tout musulman, c'est-à-dire Muhammad, en personne, ou, du moins, en personnage, tel qu'il a été composé. Lors de sa conquête de l'Arabie, le personnage déploie une large gamme de moyens pour parvenir à ses fins. Parmi eux figure l'usage de la terreur, que nous qualifions ordinairement de terrorisme[39] *et qui est très précisément un terrorisme religieux*[40] *, très*

39 J. F. Gayraud, D. Sénat, *Le Terrorisme*, Paris 2006 ; L. Trotsky, id., Paris 1920 ; A. Blin, id., Paris 2005 ; Coll, id, Bruxelles 2004; W. Reich, ed. *Origins of Terrorism: Psychologies, Ideologies, Theologies, States of Mind*. New York, 1990 Ch. Stout (ed.), *The Psychology of Terrorism*. Vol. 3. Westport, 2002; D. Bukay, *Total terrorism in the name of Allah : the emergence of the new Islamic fundamentalists*, Shaarei Tikva 2002; Philippe Aziz, *Les kamikazes d'Allah : étude historique*, Courtaboeuf, 2002; J. Baudrillard, L'esprit du terrorisme, Paris 2002

40 A.E. Meyer, *Terror in the Mind of God: The Global Rise of Religious Violence*, Berkeley 2000; Bruce Lincoln, *Holy Terrors : Thinking About Religion after September 11*, Chicago, 2003; Jessica Stern, *Terror in the Name of God : Why Religious Militants Kill*, New York, 2003; J.H. Ellens, (ed.) *The Destructive Power of Religion: Violence in Judaism, Christianity, and Islam*, Westport, 2004; C. Selengut, *Sacred Fury: Understanding Religious Violence*, Walnut Creek 2003; Michel Dousse, *Dieu en guerre : la violence au coeur des trois monothéismes*, Paris , 2002; René Girard, *La violence et le sacré*, Paris, 2002; Maurice Bloch, *La violence du religieux*, Paris, 1997; David G. Bromley , J. Gordon Melton, eds. *Cults, Religion, and Violence*, New York, 2002; Omer Bartov, Phyllis Mack, eds. *In God's name: genocide*

différent des autres types. Il ne s'agit pas d'un mouvement religieux particulier, comme on tente de le faire croire, ou d'une hérésie. Non, c'est simplement une technique de combat: un belligérant utilise la peur comme une arme, et cette peur supplée ses moyens militaires réels. Il sait manipuler la psychologie de l'adversaire, en instillant chez lui la peur, l'effroi, l'angoisse, par des ruses et par des actions d'une violence extrême et tapageuse, qui est en fait parfaitement contrôlée. Les guerres mohammédiennes sont particulièrement violentes et la violence y est mise en scène, pour terrifier avant de vaincre, terrifier au lieu de vaincre, terrifier pour vaincre. Le plus original est l'intégration de la technique à une doctrine qui se prétend religieuse. Et l'on peut sentir, comme chez les Assyriens, par exemple, une forme de jouissance, plus que de l'insensibilité, dans la souffrance de l'autre. Les punitions peuvent prendre des allures extrêmes, excessives, dissuasives: le terrorisme est aussi là.

Muhammad emploie clairement la technique du terrorisme pour soumettre ses adversaires, et la conquête de la Mecque montre bien l'efficacité redoutable de la méthode, et en cela, il est un précurseur. Les Assyriens avaient l'habitude d'utiliser la peur pour pétrifier leurs ennemis, mais leur terrorisme n'était pas directement justifié par leur religion, comme ils suivaient la tradition de la religion nationale; Charlemagne , de son côté, a pu user de la méthode pour soumettre ses adversaires saxons, mais après Muhammad, et à ce que l'on sache, il n'est pas un inventeur de religion, et n'est pas considéré comme un modèle. Vlad Tepesh, dit "Dracula", était aussi un expert dans cette affaire, mais il ne faisait que réagir à une menace, plus terrible encore, celle de l'empire ottoman. On le voit, la technique du terrorisme n'est pas exceptionnelle dans l'Histoire. Mais sa relation avec une doctrine religieuse comme l'islamisme et avec son fondateur est bel et bien unique. Les plus proches cousins de Muhammad dans ce domaine, des cousins, presque sont les zélotes, juifs résistant à l'Empire Romain.[41] *Il faut dire que dès le début de l'apostolat, il se sert de la peur pour convaincre ses disciples de le suivre. Ici, l'angoisse qu'il a su créer, il sait aussi la transmettre à ses ennemis, et les textes musulmans ne se cachent pas : le Coran lui-même excelle à propager l'anxiété de son public face aux atrocités du Jugement Dernier.*

Ces quelques textes, relatant paroles, pensées et actes muhammadiens, suffiront à démontrer, parmi des dizaines d'autres, que la gestion de la peur fait partie intégrante des origines de l'islam et de la doctrine du système musulman.

La bibliographie récente sur le terrorisme musulman est immense et en expansion rapide. Il n'y a certes pas de fumée sans feu, et de livre sans faits. Le terrorisme chrétien, ou juif, ne suscite pas du tout la même production éditoriale.[42]

---

and religion in the twentieth century, New York, 2001; Regina M. Schwartz, *The curse of Cain: The violent legacy of monotheism*, Chicago, 1997; Ian Markham, Ibrahim M. Abu-Rabi, eds. *11 September: religious perspectives on the causes and consequences,* Oxford 2002; Craig J. Calhoun, Paul Price, Ashley S. Timmer, eds. *Understanding September 11*, New York 2002.

[41] Cf. C. Roth, "The zealots in the war of 66–73", *Journal of Semitic Studies* 1959; Solomon Zeitlin, "Josephus and the zealots: a rejoinder" , *Journal of Semitic Studies* 1960; Christophe Mézange, *Les Sicaires et les Zélotes au tournant de notre ère*, Paris, 2004

[42] Lisa Blaydes, Lawrence Rubin, "Ideological Reorientation and Counterterrorism: Confronting Militant Islam in Egypt", *Terrorism and Political Violence* 20/2008; Lutz Berger, "Religious Basis for Islamic Terrorism: The Quran and Its Interpretations", *Studies in Conflict and Terrorism* 30/2007; Christina Hellmich, "Al-Qaeda—terrorists, hypocrites, fundamentalists? The view from within", *Third World Quarterly* 2/2005; Amritha Venkatraman, "Religious Basis for Islamic Terrorism: The Quran and Its Interpretations", *Studies in Conflict and Terrorism* 30/2007; C. Stout, *The psychology of terrorism*, Westport 2002; I. Markham, I. M. Abu-Rabi, (ed.), *11 September: Religious perspectives on the causes and consequences*, Oxford 2002; M. E. Nielsen, "Religion's role in the *terroristic attack of September 11, 2001", North American Journal of Psychology*, 3/2002; M. Juergensmeyer, *Terror in the mind of god: The global rise of religious violence*, Berkeley 2000; J. Cole, *Al-Qaeda's doomsday document and psychological manipulation, Genocide and Terrorism: Probing the Mind of the Perpetrator*, New Haven 2003; , F.E.Vogel, "The Trial of Terrorists under Classical Islamic Law", *Harvard*

Il est important de rappeler maintenant que le terrorisme n'est qu'une technique de combat parmi d'autres et qu'en soi, il n'est pas blâmable : il faut plutôt juger l'idéologie qui la suscite, et qui justifie son recours avec obstination. Ici, c'est une religion qui avalise le comportement terroriste, et personne ne doit négliger ce fait, même s'il est difficile à admettre et, au sens propre, terrorisant. Dans le cas qui nous occupe, l'islamisme est un terrorisme, donc une méthode, un savoir-faire, une technique au service d'une religion, l'islamisme et d'une conception du monde. Tant que cette réalité sera occultée, aucune solution ne pourra apparaître dans la solution des conflits actuels. Tout mal se soigne à sa racine, ses causes et non à ses manifestations.

Enfin, et pour chaque fois faire la part des choses, après avoir admis, pour une fois, la consubstancialité du terrorisme avec l'islamisme, de l'islamisme avec le terrorisme, posons-nous une fois de plus la question: la religion est toujours présentée à l'origine des phénomènes, dans une vue finalement très liée à la théologie, comme si à la fin, tout venait effectivement d'Allah et du prophète. Abandonnons cette théorie infantile, et songeons plutôt que l'organisation théologique du monde, la fabrication d'une doctrine, d'abord composite et fluctuante, puis organisée, a pu advenir pour justifier, expliquer, vanter une violence et parfois un sadisme inhérent à l'espèce humaine, assurément la plus brutale de tout le règne animal.
Peu après les attentats du 11 septembre 2001, Salman Rushdie publiait un article dans un quotidien américain. Il s'insurgeait contre le discours complaisemment répandu dans les médias, selon lequel tout ça n'avait "rien à voir avec l'islam", discours clamé par de gentilles foules souvent féminines et éplorées, à la victimisation si visible que possible. Rushdie avait écrit: "Bien sûr que si, cela a 'à voir avec l'islam'. Reste à savoir ce que l'on entend par là."
Nous souscrivons à son propos et nous nous proposons de creuser dans la voie qu'il indique.

2

La terreur en soi

De tous les états psychologiques qui rapprocheraient les musulmans de leur Allah, la terreur est en vérité le plus présent et le plus efficace. Les descriptions précises à la fin du monde, à la rigueur du juge suprême et au séjour infernal sont là pour le démontrer à l'envi. Avant même de terroriser leurs adversaires, les premiers musulmans ont été d'abord soumis à une intense campagne d'action psychologique, fondée sur la crainte: celle de leur dieu, des séjours infernaux, des puissances diaboliques et démoniaques, du jour du jugement

International Law Journal 43/2002; Nimrod Raphaeli, "Ayman Muhammad Rabi' Al-Zawahiri: The Making of an Arch Terrorist," *Terrorism and Political Violence* 14/2002; Egün Capan, "Terror und Selbstmordattentate aus islamischer Perspektive", *INID* Mai 2005; Reinhard Möller, *Islamismus und terroristische Gewalt*, Würzburg, 2004; Th. Kolnberger , C. Six (ed*.), Fundamentalismus und Terrorismus. Zu Geschichte und Gegenwart radikalisierter Religion* 2007.

dernier et de la fin du monde. Le phénomène du sacré repose de toute manière avant tout sur la peur, dans tous les systèmes religieux; il est ce qui impose un respect absolu et inquiet. Mais la peur ne se garde pas pour soi, elle se transmet avec générosité vers autrui, vers ceux qui sont différents, et qui, ô scandale ne semblent pas craindre autant que soi. Ceux qui semblent quiets et confiants devront alors subir une terreur, une véritable celle-là, dans les faits. dans leurs coeurs et contre leurs corps. Cela constitue un processus de transfert, dira t-on, et des plus banals, et ô combien anxiogène . Car on ne devient pas aussi méchant pour son semblable sans avoir d'abord méchant envers soi-même.

(*Corpus coranique d'Othman* 70/27-9).

...et qui déclarent véridique le Jour de la rétribution, et ceux qui craignent le châtiment de leur seigneur car vraiment, il n'y a nulle assurance contre le châtiment de leur seigneur ; et qui se maintiennent dans la chasteté.

(*Corpus coranique d'Othman* 76/7-10).

Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier,

(disant) : "C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude.

Nous redoutons, de notre seigneur, un jour terrible et catastrophique".

(*Corpus coranique d'Othman 50*/32-3).

Voilà ce qui vous a été promis, ainsi qu' à tout homme plein de repentir et respectueux des prescriptions divines qui redoute le tout miséricordieux bien qu'il ne Le voit pas, et qui vient vers lui avec un cœur porté à l'obéissance.

(**Muslim,** *Sahih* **812**).

D'après Abu Hurayra, l'Envoyé d'Allah a dit :

-"Je fus distingué d'entre les Prophètes par six faveurs : J'ai eu le don de la parole exhaustive quoique brève. J'ai reçu la victoire grâce à l'effroi. Le butin m'a été rendu licite. Toute la terre m'a été offerte comme moyen de purification et un lieu de prière. J'ai été envoyé à l'humanité entière. Enfin, je suis le dernier des Prophètes".

(*Corpus coranique d'Othman* 50/43-5).

C'est nous qui donnons la vie et donnons la mort, et vers nous sera la destination, le jour où la terre se fendra, les rejetant précipitamment. ce sera un rassemblement facile pour nous.

Nous savons mieux ce qu'ils disent.

Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte.
Rappelle donc, par le Coran celui qui craint ma menace.

(*Corpus coranique d'Othman* 20/2-3).[43]

Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux, si ce n'est qu'un rappel pour celui qui redoute (Allah)...

(*Corpus coranique d'Othman* 36/11-2).[44]

Cela leur est égal que tu les avertisses et que tu ne les avertisses pas : ils ne croiront jamais.
Tu avertis seulement celui qui suit le rappel, et craint le tout miséricordieux, malgré qu'il ne le voit pas.
Annonce-lui un pardon et une récompense généreuse.

(*Corpus coranique d'Othman* 67/12-3).[45]

Ceux qui redoutent leur seigneur bien qu'ils ne l'aient jamais vu auront un pardon et une grande récompense.
Que vous cachiez votre parole ou la divulguiez il connaît bien le contenu des poitrines.

(*Corpus coranique d'Othman* 23/57-60).[46]

Ceux qui, de la crainte de leur seigneur, sont pénétrés, qui croient aux versets de leur seigneur,
qui n'associent rien à leur seigneur, qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte qu'ils doivent retourner à leur seigneur.

(*Corpus coranique d'Othman* 21/48-49).[47]

Nous avons déjà apporté a Moïse et Aaron le Livre du discernement[48] ainsi qu'une lumière et un rappel pour les gens pieux, qui craignent leur seigneur malgré qu'ils ne Le voient pas, et redoutent l'Heure (la fin du monde).

(*Corpus coranique d'Othman* 32/15-6).[49]

[43] Trad. Hamidullah 1990.

[44] Trad. Hamidullah 1990.

[45] Trad. Hamidullah 1990.

[46] Trad. Hamidullah 1990.

[47] Trad. Hamidullah 1990.

[48] La Thora (ou Torah).

[49] Trad. Hamidullah 1990.

Seuls croient en nos versets ceux qui, lorsqu'on les leur rappelle, tombent prosternés et, par des louanges à leur seigneur, célèbrent sa gloire et ne s'enflent pas d'orgueil.
Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur seigneur, par crainte et espoir ; et ils font largesse de ce que nous leur attribuons.

Dans le coeur des ennemis

Allah est aussi présenté comme un dieu terroriste, puisqu'il frappe les ennemis des musulmans, qui sont toujours les siens, d'ailleurs, d'une terreur manifeste, et méritée, bien sûr. Par voie de conséquence, son prophète est aussi un vecteur de terreur, et il s'en vante souvent.
Ainsi, que Muhammad soit un précurseur des techniques terroristes ne fait pas de doute; les terroristes actuels qui se réclament de lui ont tout à fait raison d'en faire leur idole, et ils lui sont reconnaissants, puisque par l'intermédiaire du Coran et de la Sunna, pour l'éternité il cautionne leurs pires actes. En vérité, dans certains domaines, vis-à-vis de leurs pires fidèles, Muhammad et son dieu sont miséricordieux.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **52/220**).
Selon Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit :

-J'ai été envoyé avec les formules les plus courtes, signifiant les choses les plus grandes, et j'ai été rendu victorieux par la terreur mise dans le cœur des ennemis, …

(**Muslim,** ***Sahih*** **4/1062**).
Abu Hurayra a rapporté que l'envoyé d'Allah a dit :

-J'ai reçu la supériorité sur les autres prophètes sur 6 points : j'ai reçu des mots concis mais complets dans le signification ; j'ai été aidé par la terreur mise dans le cœur des ennemis …

(**ibn Taimiya,** ***Traité de droit*** **15**).

Dans les deux Sahih, le prophète a dit, d'après Jabir ibn Abd Allah:
"J'ai reçu cinq dons qu'aucun prophète n'avait reçus avant moi. J'ai triomphé par la terreur sur un parcours d'un mois. La terre a été faite, pour moi, mosquée et pureté ; tout homme de ma communauté, surpris par l'heure de la prière, peut prier là où il se trouve. J'ai reçu la permission de

faire du butin, privilège qui n'avait été accordé à aucun de mes prédécesseurs. J'ai reçu le don d'intercession. Les prophètes, avant moi, étaient envoyés uniquement à leurs peuples ; j'ai été envoyé à l'humanité tout entière. "

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **776**).
Quand l'apôtre en eut fini avec Khaybar, Allah frappa de terreur les coeurs des hommes de Fadak, dès qu'ils surent ce que l'apôtre avait fait aux hommes de Khaybar.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **52/220**).
Selon Abu Hurayra, l'envoyé d'Allah a dit :
-J'ai été envoyé avec les formules les plus courtes, signifiant les choses les plus grandes, et j'ai été rendu victorieux par la terreur mise dans le cœur des ennemis, et quand je dormais, les clés de tous les trésors du monde m'ont été présentés, et ont été mises dans ma main.
Abu Hurayra ajoute :
-L'envoyé d'Allah a quitté le monde et maintenant, vous profitez de ces trésors.

(**Muslim,** ***Sahih*** **4/1062**).
Abu Hurayra a rapporté que l'envoyé d'Allah a dit :
-J'ai reçu la supériorité sur les autres prophètes sur 6 points : j'ai reçu des mots concis mais complets dans le signification ; j'ai été aidé par la terreur mise dans le cœur des ennemis ; les butins m'ont été autorisés légalement ; la terre a été purifiée pour moi, et elle est devenue un sanctuaire ; j'ai été envoyé pour toute l'humanité, et la lignée des prophètes est close avec moi.

La terreur à Fadak.
(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **776**).
Quand l'apôtre en eut fini avec Khaybar, Allah frappa de terreur les coeurs des hommes de Fadak, dès qu'ils surent ce que l'apôtre avait fait aux hommes de Khaybar. Ils envoyèrent une offre de paix à condition qu'ils puissent garder la moitié de leur production. Leur messagers vinrent auprès de lui à Khaybar, ou sur la route, ou à Médine, et il accepta leurs conditions. Ainsi, Fadak devint sa propriété privée, parce qu'elle n'avait pas été prise par cheval ou chameau.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **700**).

L'apôtre alla voir un certain nombre de ses compagnons à al Saurayn avant d'aller contre les Banu Qurayza et il demanda si quelqu'un était allé chez eux. Ils répondirent que Dihya ibn Khalifa al Kalbi était allé chez eux sur une mule dont la selle était couverte d'une pièce de brocard. Il dit:
-C'était Gabriel qui leur a été envoyé pour ébranler leurs forteresses et frapper leurs coeurs de terreur.

(*Corpus coranique d'Othman* 59/1-10).

Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifie Allah.
Il est le puissant, le sage.
Il est celui qui expulsa de leurs habitats, en prélude à leur rassemblement pour le jugement dernier, ceux des détenteurs de l'écriture qui ont été impies.
Vous ne pensiez pas, croyants!, qu'ils partiraient, et ils pensaient que leurs fortins les défendraient contre Allah.
Mais Allah les a atteints par où ils ne l'escomptaient pas.
Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs.

Coeurs effrayés.

Ce petit verset de rien du tout a sans aucun doute servi de support aux immenses développements de la Tradition et de la Sira sur les opérations anti-juives de Médine, qui se soldèrent par des sièges, des expulsions, des meurtres et des massacres. On pourra y adjoindre sans difficulté l'affaire Khaybar. L'effroi dans les coeurs est un thème qui devient récurrent.

(*Corpus coranique d'Othman* 33/26-7).

Il a fait descendre de leurs castels ceux des détenteurs de l'Ecriture ayant prêté assistance aux factions.
Il a jeté l'effroi dans leurs coeurs.

(*Corpus coranique d'Othman* 59/11-17).

N'as tu point vu ceux qui ont été *munafiqun*, quand ils disaient à ceux de leurs frères qui, parmi les détenteurs de l'Ecriture, ont été impies:
-Si vous êtes expulsés, nous partirons certes avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous. Si l'on vous combat, certes nous vous porterons secours!
En vérité, Allah est certes témoin que ces gens sont des menteurs.
Si ces détenteurs de l'Écriture sont certes expulsés, ces *munafiqun* ne marcheront pas avec eux. Si on les combat, ils ne les secourront pas ou, s'ils les secourent, ils leur tourneront ensuite le dos et ils ne seront point secourus.
Croyants!, vous jetez certes en leurs cœurs plus de terreur qu'Allah.

(**Tabari,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 228).**

A la tombée de la nuit, Allah déchaîna sur le camp des infidèles un vent qui renversa toutes leurs tentes. Les ennemis furent remplis de terreur, car un violent orage menaçait d'éclater. Abu Sufyan résolut de s'enfuir.

(**Tabari,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 204**).

Les infidèles, rentrés dans leur camp, voulurent y passer la nuit pour recommencer le combat le lendemain. Au moment de la prière de l'après-midi, Allah envoya du ciel des anges pour remplir de terreur les cœurs des infidèles.

(***Corpus coranique d'Othman*** **33/9-11**).

Ô vous qui croyez!

Rappelez vous le bienfait d'Allah envers vous, quand des armées marchèrent contre vous et que nous envoyâmes contre eux vent et légions d'archanges invisibles pour vus!

Allah, sur ce que ces ennemis faisaient, fut clairvoyant, quand ils marchèrent contre vous, de toutes parts, quand vos regards se détournèrent de terreur, que vos coeurs remontèrent à votre gorge et que vous en êtes venus à suspecter Allah.

Revers climatiques.

(**Tabari,** ***Histoire des Prophètes et des Rois*** **III 228**).

A la tombée de la nuit, Allah déchaîna sur le camp des infidèles un vent qui renversa toutes leurs tentes. Les ennemis furent remplis de terreur, car un violent orage menaçait d'éclater. Abu Sufyan résolut de s'enfuir. Le prophète fit la prière du coucher ; après avoir prononcé le salut, il remarqua de loin le vent, la poussière et l'orage dans le camp des infidèles.

La victoire par le soutien divin.

(**Co*rpus coranique d'Othman*** **33/25**)

Quand les croyants virent les factions, ils s'écrièrent:

-Voilà ce dont nous ont menacés Allah et son apôtre. Allah et son apôtre ont été véridiques!

Mais cela n'a fait qu'accroître leur foi et leur soumission.

Parmi les croyants, il est des hommes qui furent fidèles au pacte conclu par eux avec Allah. Parmi eux, il en est dont le destin s'est accompli alors que, parmi eux, il en est qui sont dans l'attente, invariables en leur attitude.

Cela s'est produit afin qu'Allah récompense les véridiques, de leur foi, alors qu'il tourmente les hypocrites, s'il le veut, ou qu'il revient de sa rigueur contre eux.

Allah est absoluteur et miséricordieux.

Allah a renvoyé les infidèles, pleins de leur courroux, sans qu'ils aient obtenu un succès.

Allah a épargné aux croyants de combattre.

(*Tafsir al Jalalayn* 33).

“Ô vous qui croyez! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, quand des troupes vous sont venues...”: Ô vous qui croyez! Souvenez-vous les bienfaits d'Allah sur vous quand les factions incrédules sont venues à vous pendant que vous creusiez le fossé. Nous envoyâmes contre elles un vent glacial et des anges que vous n'avez pas vus. Allah voyait alors tout ce que vous faisiez: le creusagçe du fossé et la coalition des polythéistes. Huzayfa rapporte: La veille du jour où nous étions assaillis par les coalisés, nous nous trouvions assis en rangs, tandis que Abu Sufyan et les factions qui étaient avec lui se tenaient en haut de nous et les Banu Qurayza en bas. Nous craignions que ces derniers ne nuisissent à nos familles. Cette nuit-là était très obscure et le vent soufflait. Alors les hypocrites commencèrent à demander l'autorisation du prophète de rentrer chez eux prétendant que leurs maisons étaient sans défense, mais en fait, elles ne l'étaient pas. Il accorda cette autorisation sans aucune objection et les hypocrites s'esquivèrent. Le prophète vint auprès de chacun d'entre nous. En arrivant chez moi, il me dit:

-"Va et apporte moi des nouvelles de l'ennemi".

Je me dirigeai vers leur camp alors que le vent ne soufflait que sur ce camp sans le dépasser même pas de la distance d'un empan. Par Allah, il me semble entendre encore le bruit des pierres qui tombaient sur eux, et le vent emportait leurs couches et leurs effets. Les uns disaient aux autres:

-"Levez le camp! Levez le camp!".

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'Envoyé d'Allah*** **653**).

Il y eut un certain nombre des Banu Awf ibn al Khazraj (...) qui est allé les voir en secret pour leur dire:

-Restez fermes et protégez vous. Si vous êtes attaqués, nous combattrons avec vous, et si vous êtes expulsés, nous partirons avec vous.

Alors ils attendirent cette aide, ne firent rien et Allah introduisit la terreur dans leurs coeurs.

La somme de toutes les peurs

L'ensemble de la geste mohammédienne est parsemée de moments de terrorisme, et le mot est bien à sa place. En effet, certaines phases des opérations militaires initiées par le chef de Médine utilisent des techniques d'action psychologique, destinées à frapper l'ennemi d'angoisse et de panique, disons, de terreur. Chaque fois, les documents notent que l'effet recherché est obtenu. Différentes astuces sont proposées, et présentées en exemple. L'activisme de la terreur culmine au moment de la conquête de la Mecque, qui est à sa

manière un modèle de guerre terroriste, où l'adversaire est épuisé nerveusement et moralement avant d'être abattu.

La bombe islamique

De nos jours, le rapport au terrorisme a été modifié par la technique. On frémit de songer à un Muhammad qui aurait découvert l'usage des explosifs. Les techniques militaires ont augmenté la dangerosité des groupes terroristes, mais ceux-ci ne constituent qu'une part de la terreur. L'autre est celle des Etats. Là, la situation est claire: il y a ceux qui ont les moyens de faire peur et les autres. Parmi ces autres, il y a ceux qui voudraient bien faire peur, mais que leur incapacité technique empêche de nuire. Le Pakistan a réussi à se doter de l'arme nucléaire, et elle fait peur, bien plus que celle possédée par l'Inde, ou par Israël. Le rapport à la religion est clair et direct, mais il est du plus mauvais ton de l'évoquer. Pourtant, l'aspect fondamentalement eschatologique de l'islamisme devrait alarmer. L'Iran, on le sait, fait tout pour obtenir l'arme: le shiisme étatique est encore plus eschatologique, et le fait de donner ce pouvoir à des partisans forcenés de la fin des Temps fait suer dans le dos. Le fait que régulièrement les dirigeants iraniens proclament leur intention de détruire Israël ne fait qu'ajouter au malaise. Rappelons qu'Israël, sur le plan religieux, c'est Jérusalem, et Jérusalem est la pierre de touche de toutes les constructions eschatologiques. Si nous l'oublions, d'autres ne l'oublient pas. Il y a jusqu'à la "placide" université al Azhar, qui a plaidé officiellement, en 2003, pour une possession musulmane de la bombe atomique. En soi, la thèse n'a peut-être rien de si choquant. Sauf que dans ce cas, la possession n'est pas liée à l'idée de protection d'un peuple précis et d'un Etat. L'arme est considérée comme islamique, et mise au service d'une religion. Imaginons que le Vatican proclame qu'une possession catholique de la bombe serait une bonne chose...

Les effets de l'assassinat d'Asma.
(ibn Hisham , *Conduite de l'envoyé d'Allah* 996).

Ensuite , il y eut une grande émotion parmi les Banu Khatma , le jour de l'affaire de Asma bint Marwan. Elle avait cinq fils[50] , et quand Umayr vint les voir de la part de l'apôtre , il leur déclara:

-J'ai tué Asma bint Marwan , ô fils de Khatma. Affrontez-moi si vous le voulez , ne me faites pas attendre!

C'est ce jour où l'*islam* est devenu puissant parmi les Banu Khatma ; avant , c'étaient le musulmans qui devaient cacher leur état.

[50] Chiffre remaquable pour l'époque.

Le premier d'entre eux qui accepta l'islam fut Ummayr ibn Adiy , appelé "le lecteur"[51] , puis Abdullah ibn Aws et Khuzayma ibn Thabit. Le jour après l'assassinat de Bint Marwan , les hommes des Banu Khatma devinrent musulmans , parce qu'ils avaient vu la puissance de l'*islam*. [52]

(**ibn Sad,** ***Tabaqat*** **II 97**).

Alors il proclama qu'il fallait aller vers la Syrie, et la nuit du croissant du mois de rabi al awwal, alors que personne ne s'y attendait[53], il mobilisa une force de 220 chevaux. Il laissa derrière lui à Médine Abdallah ibn Umm Maktum comme régent. Il marcha rapidement jusqu'à la vallée de Ghuran, près de Usfan, le lieu où ses compagnons avaient souffert[54], à 5 milles. Il demanda la grâce divine pour eux, et pria pour eux. Les Banu Lihyan le surent et s'enfuyèrent sur les sommets de leurs montagnes. Donc il ne trouva aucun d'entre eux. Il s'arrêta un ou deux jours et envoya des raids dans toutes les directions. Mais ils ne découvrirent personne. Il alla à Usfan et envoya Abu Bakr avec 10 cavaliers pour que les Quraysh s'en rendent compte et soient terrorisés.

(**Tabari,** ***Livre des prophètes et des rois*** **III 249**).

Abu Bakr partit et se rendit au bord de la mer, dans un bourg appelé Ays, par où passaient les caravanes de la Mecque. Tous ceux qui, à la Mecque, étaient musulmans, allèrent le rejoindre, et Abu Bakr réunit ainsi autour de lui une troupe d'environ cinq cents hommes, qui se mirent à piller les caravanes des Mecquois. Ceux-ci, enfin, firent demander au prophète de rappeler Abu Basir à Médine ; ils y consentaient, disaient-ils, et l'abandonnaient, ainsi que les hommes qui étaient avec lui.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **752**).

Alors Abu Basir partit et il fit halte à al Is, dans la région de Dhul Marwa, sur la côte, là où les Quraysh avaient l'habitude de passer pour aller en Syrie. Les musulmans qui étaient à la Mecque avaient appris ce que l'envoyé d'Allah avait dit à Abu Basir, alors ils sont allés le rejoindre à al Is. Environ 70 hommes se mirent à son service, et ils harcelèrent si durement les Quraysh en tuant tous ceux qui passaient, en mettant en pièces toutes les caravanes qui passaient, que les Quraysh se mirent à écrire à l'envoyé pour le supplier, de par leurs liens de parentés, de rappeler ces hommes...

---

[51] AL QURRA.

[52] Le meurtre a des vertus prosélytes.

[53] Un des exemples de ruse de Muhammad, fondée sur le mensonge (cf. les principes de tactique).

[54] Le combat d'al Raji.

(**ibn Sad, *Tabaqat* II 37, 39**).

Ensuite, ils lui tranchèrent la tête et l'emportèrent.

Quand ils ont atteint Baqi al Gharqad, ils ont prononcé leur *tekbir*.

L'apôtre d'Allah passait la nuit à faire ses prières. Quand il entendit leur *tekbir*, il dit aussi le sien. Il sut alors qu'ils l'avaient tué. Dès qu'ils arrivèrent auprès de l'apôtre d'Allah, il leur dit:

-Que vos figures soient favorisées!

-La tienne aussi! Ô apôtre d'Allah!

Ils posèrent sa tête devant lui.

Il loua Allah pour ce meurtre.

Au matin, il dit:

-Tuez chaque juif que vous rencontrerez.

Les juifs eurent peur, et plus aucun n'osa sortir ou parler. Ils avaient peur parce qu'ils pouvaient être attaqués brusquement tout comme ibn al Ashraf l'avait été.

(**Waqidi, *Livre des expéditions* 64**).

Je dis ensuite à Muhammad:

-Tu connais abu Sufyan, et ses ambitions. Il faut lui fournir une compensation.

-Oui, va dans son domaine et protège ses biens.

A notre départ, Muhammad nous dit:

-Retiens-le un peu, près la route, au niveau de la colline pour qu'il voit passer les troupes d'Allah.

(**Tabari, *Histoire des prophètes et des rois* III 279**).

En levant le camp, le prophète dit à Abbas :

-Conduis abu Sufyan à un endroit où la route est resserrée, au moment où l'armée y passera, afin qu'il la voie défiler, et que, à son retour à la Mecque, il puisse dire aux habitants combien elle est nombreuse, pour qu'ils ne songent pas à la résistance.

(*Corpus coranique d'Othman* **16/113-4**).

Allâh propose la parabole d'une cité qui a été paisible et tranquille, qui a reçu ses dons en abondance de toutes parts et qui a nié les bienfaits d'Allâh.

Celui-ci, en punition de ce que les gens de la cité ont accompli, leur a fait goûter la faim et la peur.

(**ibn Hisham, C*onduite de l'envoyé d'Allah* 831**).

Nous avons juré notre foi à l'apôtre d'Allah

En amitié sincère.

Ils ont entendu ce que nous avons dit
Et se sont décidés à partir, ce jour de terreur.

(**Waqidi, *Livre des expéditions* 28**).

Muhammad désirait la propriété de Dumat, parce qu'elle faisait partie des voies d'accès à la Syrie, pour faire peur à l'empereur.

3

Guerre et profit

Sacralisation islamique du lucre et du stupre

"Le dieu hait la violence.
Il interdit de rien se procurer par le pillage."
Euripide, ***Hélène*** 902-3.

1

Présentation

Le premier verset de la huitième sourate proclame sans ambages: "Le butin est à Allah et à son prophète". Les deux pilleurs sont donc dénoncés sans vergogne.
La question du butin une affaire centrale dans la naissance de l'islamisme, et la première manifestation de l'esprit juridique musulman. Cela tient lieu de théologie, quand celle-ci est totalement inexistante. Mieux, la doctrine du butin permet à l'idéal bédouin de refaire son apparition: les caractéristiques les plus positives de celui-ci, comme l'héroïsme, la joie de vivre et la générosité, sont écartées, mais l'esprit de rapine, lui est endoctriné dans le système et sanctifié.
Allah, dieu du butin, donc; oui, il l'est pleinement, et à deux titres: il permet, par sa misécorde, l'accès au butin, et il préside à la répartition.
Rappelons que le pillage est ce qui serait considéré en droit français comme un "vol en réunion avec violence", et que l'exhortation au crime est aussi répréhensible.

Pour expliquer la présence de versets clairs et précis sur le sujet, la Tradition et les historiens islamique vont multiplier les allusions à des expéditions de pillage: un raid est un échec s'il ne rapporte rien, un succès s'il rapporte, et les autres considérations sont secondaires.
La première et principale occasion de "contextualisation" des injonctions coraniques se trouve être la bataille de Badr, où, parait-il, tout se décider. Nous la verrons en détail, plus loin. Une autre partie de la Tradition imagine plutôt que les détails du partage et la législation du pillage sont le fait d'Omar, le deuxième calife. Dans la réalité, l'immense quantité de considérations juridiques à propos du pillage datent certainement de bien après. Les historiens islamiques, parmi lesquels l'étonnant Waqidi, se sont fait la spécialité de recenser par le menu tout ce qui avait été pillé, en des listes immenses et parfois saugrenues.

Cela doit rappeler que le jihad, soit disant au nom d'Allah, n'est pas gratuit: le dieu est généreux, et attribue les revenus du pillage à ses partisans. Là encore, le rapport entre argent et religion apparaît, mais entre les deux, cette fois, il y a la violence.

Il serait bon, enfin, de rappeler un triste épisode de l'Histoire contemporaine, le 11 septembre 2001, et un de ses aspects peu connus, en lien avec notre sujet. Avant et après la phase strictement terroriste, certains des instigateurs des attentats ont spéculé à la baisse sur toutes les places financières, de manière à gagner beaucoup d'argent, en profitant de la panique qu'ils avaient créée. On remarque donc que la violence s'accompagne sans difficulté de la notion de profit, licite pour les uns, illicite pour les autres.

Il est enfin très notable que le pillage après un combat,surtout s'il y a eu des difficultés, ou même un vrai échec dispense de justification théologique. Finalement, le butin tient lieu de religion.

2

Prime à la casse

La prise du butin (ANFAL) est la première motivation des troupes mohamédiennes ; mais il y a beaucoup d'autres façons de rafler des biens: rançons, exigences en nature, territoires et surtout des prélèvements, tribut, capitations, etc...
Tout ce système d'oppression économique, inspiré par Allah, selon Muhammad, s'est construit peu à peu, au gré des circonstances, un peu comme la doctrine mais avec plus de clarté. La fiscalité est aussi considérée comme un très sûr moyen d'humilier ses adversaires.
C'est ainsi que l'islamisme devient une entreprise économique florissante. Ses moyens d'acquisition de richesses sont le vol, l'extortion de fonds, la prise d'otages, l'oppression fiscale. Les biens des infidèles, de toute façon, sont propriétés d'Allah:il existe bel et bien une sorte de théologie sur le sujet. Suivons bien: Allah a créé le monde, et il est le patron, le propriétaire. Le monde lui appartient, et en toute logique, il n'a pas pu octroyé des parts de ce monde à ses ennemis, à ceux qui ne le reconnaissent pas. Alors tous leurs biens sont donc suspectibles d'être récupérés. Bien plus tard, quand la fiscalité se met en place, la même argumentation est employée: les taxes sont des moyens de récupérer ce qui est à Allah.

Plus tard, dans la phase suivante de l'expansion, le butin sera remplacé par la fiscalité visant les populations soumises: la perception s'organise et se rationalise.

L'historien M. Bonner a produit une contribution originale et intéressante au débat en mettant en relation le jihad avec le don, la distribution des richesses.[55] Il a par exemple mis en parallèle les textes incitant au jihad et ceux à l'incitation aux aumônes.[56] Ainsi, la richesse passe des riches aux pauvres, théoriquement, et directement, alors que dans la jahiliyya, le surplus de richesse (FADL)[57] était distribué aux alliés tribaux.

[55] M. Bonner, *Jihad in islamic History. Doctrines and practices*, Princeton 2006, p.27-8 ; id. « Poverty and charity in the rise of islam », Poverty and charity in the Middle east contexts, Albany 2003 ; cf. aussi F. Décobert, *Le mendiant et le combattant : l'institution de l'islam*, Paris 1991.
[56] Coran 59/7.
[57] Le mot désigne aussi la grâce, quand elle est divine.

Ne serait-pas à travers le butin que finalement la guerre devient sainte? Dans la prise, la gestion et la distibution du butin, la religion a tout à fait sa place, sanctifiant, sacralisant toutes les mesures, et les garantissant?

(Bukhari, *Sahih* 59/360).[58]

Le nombre total des combattants musulmans des Quraysh qui ont combattu à la bataille de Badr et qui ont reçu leur part de butin est de quatre-vingt un.

Az Zubayr a dit :

-Quand les parts ont été distribuées, leur nombre était de cent un.

Mais Allah sait le mieux.

(Dawud, *Hadith* 14/2737).[59]

L'apôtre d'Allah envoya un détachement dans le Nadj. J'étais parmi eux et j'ai obtenu de grandes richesses. Notre chef donna à chacun un chameau en récompense. Nous sommes revenus devant l'apôtre d'Allah qui a réparti le butin parmi nous. Chacun a reçu douze chameaux après qu'il ait pris un cinquième...[60]

(Waqidi, *Livre des expéditions* 64b).

Un cavalier qui avait regardé depuis une colline annonça que les Hawazin étaient tous venus avec leur bétail et leurs familles et leurs chameaux. Muhammad dit alors avec un sourire:

-Ceci sera demain, si Allah le veut, le butin des musulmans.

(ibn Taimiya, *Traité de droit* 24).

Dans les deux sahih, Abu Sayd al Hudri rapporte: Ali, se trouvant au Yémen, envoya au prophète un lingot d'or encore dans sa gangue. Le prophète le partagea entre quatre personnes: al-Aqra, Uyayna, Alqama des Banu Kilab et Zayd al Hayl des Banù Nahbàn. Les Quraysh et les Ansar protestèrent, s'écriant:

-Le prophète fait des cadeaux aux grands du Najd et il nous oublie!

-Je n'ai agi de la sorte, répondit le prophète, que pour les gagner.

Alors s'avança un homme à la barbe épaisse, aux joues pendantes, aux yeux enfoncés, an front bombé, à la tête rasée, qui s'écria:

-Crains Allah, ô Muhammad.

-Qui donc obéirait à Allah, répliqua le prophète, si moi-même lui désobéissais? Les habitants de la terre me donnent leur confiance, et tu me refuses la tienne?

---

[58] Récit d'ibn Shihab.

[59] Récit de Abdullah ibn Umar.

[60] Un pourcentage de 20% sur tous les prises, selon la législation imposée par lui-même.

L'homme tourna alors les talons. Un des assistants, Khalid ibn al Walid dit-on, demanda l'autorisation de le tuer.

- Parmi les descendants de cet homme, continua le prophète, il y aura des gens qui liront le Coran d'une façon telle que les mots n'iront pas plus loin que leur gosier. Ils tueront les musulmans, appelleront à eux les idolâtres, ils quitteront l'islam comme la flèche quitte l'arc. Si je vis jusqu'à eux, je les tuerai, comme Ad a été tué.

Le butin comme argument de conversion.

Naïveté confondante et superficialité remarquable des débats théologiques. On apprend que les chrétiens,même arabes, ne pratiqueraient point le pillage. venant d'une source islamique...
Muhammad est ainsi vu par les chrétiens plus comme un devin, un voyant, qu'un prophète: retour à la coutume arabe.

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **IX 1707**).[61]

On m'a rapporté que Adi ibn Hatim des Tayyi[62] disait:

-Aucun Arabe n'a détesté le messager d'Allah autant que moi, quand j'ai entendu parler de lui pour la première fois. En ce qui me concerne, j'étais un noble, un chrétien, voyageant parmi mon peuple, collectant le quart de leurs prises de guerre. Je professai ma propre religion, et la façon dont j'étais traité , c'était comme si j'étais un roi chez moi.

J'ai entendu parler du messager d'Allah, et je l'ai détesté (...).

-O Adi, (...) j'ai vu des bannières, je[63] me suis informé et on m'a dit que c'était l'armée de Muhammad.

Je lui ai demandé d'apporter mes chameaux, ce qu'il fit, j'ai pris ma famille et mes enfants et je lui ai dit que j'allais rejoindre mes coreligionnaires en Syrie.

(...)[64]

Puis il dit:

-Adi, n'es-tu pas à moitié chrétien et à moitié sabéen?

J'ai répondu:

-Oui.

-Et ne vas-tu pas parmi ton peuple pour collecter le quart de leurs prises de guerre?

-Je l'ai admis et il a dit:

-Mais ce n'est pas permis par ta religion!

-En effet.

Et j'ai réalisé qu'il était le prophète envoyé par Allah, qui sait ce qui n'est pas su.

---

[61] Version arabe du texte-Ed. State of New York University.
[62] Une grande tribu d'Arabie du Nord.
[63] Un esclave d'Adi.
[64] Après quelques aventures, Adi obtient une entrevue avec Muhammad.

(*Nombres* 31/25-40).
Le seigneur dit à Moïse: toi-même, avec le prêtre Eléazar et les chefs de famille de la communauté, faites le compte de ce qu'on a capturé en fait d'hommes et de bêtes. Tu partageras ce qu'on a capturé entre les combattants qui ont fait la campagne et toute la communauté. Tu prélèveras une taxe pour le seigneur sur les combattants qui ont fait la campagne et toute la communauté.

3

Le partage, la justice des voleurs

Le rituel social essentiel est alors celui du partage du butin, où coïncident justement les deux intérêts, c'est-à-dire la redistribution des richesses et des femmes, où réside la base de la cohésion sociale et de la puissance politique de Muhammmad. C'est là une affaire importante et grave qui mérite que de longs passages du Coran y soient consacrés. Ici, les affaires matérielles priment absolument sur les questions spirituelles, du moins si elles existent. [65]
*C'est enfin la clé de la réussite militaire musulmane des premiers temps, jugée fulgurante par tous: au VII*ème *siècle, un chef arabe a compris que l'être humain (l'homme, du moins) était capable de tout pour obtenir l'argent, les femmes et le pouvoir, et en priver tous les autres. Voilà bien une marque de génie que d'en avoir fait un système, ne s'appliquant plus à une meute, mais à une bande, puis à des armées.*
Il faut ajouter que dans la logique du système, il faut éviter de convertir sans discrimination: les riches par exemple (tout particulièremet les juifs et les chrétiens) ne peuvent plus être rançonnés dès l'instant qu'ils ont prononcé la profession de foi. Mais les textes racontent aussi de savoureux épisodes de guerriers avides qui font la sourde oreille dans es circonstances.

Le partage du butin est toujours un moment crucial dans une bande de malfaiteurs. Les membres du groupes réclament, et se disputent, contestent l'autorité du chef, qui , dans le cas de Muhammad, a toujours Allah à ses côtés. Le chef, initiateur des expéditions, et garant du caractère sacré de l'entreprise, perçoit un pourcentage garanti sur les prises.

[65] cf. A. Dashti, *23 Years*, p. 181-191, "The quest of booty": l'auteur ose, pour la première fois de la part d'un auteur d'origine musulman, mais bien plus influencé par le marxisme, insister sur la question fondamentale du butin et de sa redistribution ;et J. L. Déclais, "La kunya du prophète et le partage du butin", *Arabica* 46/1999 ; R. Peters, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. booty.

Le butin de Khaybar, partagé selon les règles de l'art, sert de jurisprudence pour l'éternité, ou du moins tant que durera l'islamisme. [66]
Le cinquième des prises, soit 20% revient à Muhammad ; on dit en arabe, KHUMS ou GHANIMA. La coutume est de prélever un quart du butin pour le chef. Mais la masse globale collectée par les musulmans permet d'abaisser ses exigences et ainsi, Muhammad évince les autres chefs de guerre.
Dans la période précédente, on disait plutôt SAFI. Il correspondait au quart à peu près des prises. On notera que Muhammad est moins exigeant: c'est un moyen qui s'attacher la fidélité de ses comparses. L'augmentation prodigieuse des prises permettait sans doute une telle générosité, habile et calculée. Une différence de 5% dans la comptabilité, et vous fondez une religion universelle.
A Badr, le SAFI est encore visible: il consiste en une sorte de cadeau symbolique fait par les troupes pour remercier le chef, en l'occurance, un beau sabre.

Légalisation de la prise de butin.
(**Bukhari,** ***Sahih*** **53/ 351**).
L'apôtre d'Allah a dit: le butin est devenu légal pour moi.

La permission de faire du butin.
Le contexte est celui du massacre des juifs des Banu Qurayza. Mais le verset peut aussi avoir une portée universelle et justifier toute conquête postérieure. Sommes-nous tous des juifs des Banu Qurayza?
(***Corpus coranique d'Othman*** **33/27**).
Il vous a fait hériter leur terre, leurs habitations, leurs biens et une terre que vos pieds n'ont point foulée.

Allah, sur toute chose est omnipotent.

(**Malik,** ***Muwatta*** **983**).
… l'envoyé d'Allah a dit :

-Faites votre expédition de pillage et combattez dans la voie d'Allah. Vous tuerez ceux qui ne croient pas en Allah ; ne fraudez pas, ne trahissez pas[67], …

(**Malik,** ***Muwatta*** **990**).
…l'envoyé d'Allah a dit :

-Celui qui a tué un ennemi, s'il le prouve, aura ses dépouilles.

Je me suis dit :

-Qui peut être mon témoin ? (…)

-Qu'as-tu donc, Abu Qatada ?

[66] Cf. plus bas.
[67] Trahison et fraude à l'égard des autres musulmans, comme dans la phase du partage du butin.

Je lui ai raconté ce qui s'était passé.[68]

Un homme se leva :

-Il dit vrai, et les biens du mort sont chez moi. Fais en sorte qu'il soit satisfait de ce qui doit lui revenir.

Abu Bakr dit :

-L'envoyé d'Allah ne fera pas tort à un des lions d'Allah qui ont combattu pour Allah et son prophète.

(…)

-Remets lui les dépouilles.

L'homme me les donna, et en vendant la cuirasse, j'ai pu acheter un jardin chez les Banu Salama. Ce fut le premier butin dont j'ai bénéficié grâce à l'*islam*.

(**Malik,** ***Muwatta*** **987**).

… l'envoyé d'Allah a envoyé une expédition du côté du Najd. Les guerriers se sont procurés un grand troupeau de chameaux, et chacun reçut sa part de 12 ou 11 chameaux, et un autre en plus en butin.

(**Malik,** ***Muwatta*** **988**).

Yahya ibn Sayd a rapporté qu'il a entendu Sayd ibn al Mussayab dire: Au cours d'une expédition, au cas où les hommes se partageaient leur butin, ils estimaient le chameau à dix moutons.

(**Malik,** ***Muwatta*** **996**).

Abdallah ibn al Mughira ibn Abu Burda al Kinani a dit qu'on lui rapporta que l'Envoyé d'Allah vint trouver les gens en invoquant Allah pour eux, citant toutes les tribus et négligeant une. Il dit:

- Les hommes de cette tribu ont trouvé dans la bât d'une monture qui appartenait à l'un d'eux, un collier de grains noirs et blancs[69] qu'il avait fraudé du butin. L'envoyé d'Allah rejoint ces hommes, fit sur eux le *takbir* comme on le fait pour un mort.

[68] Le meurtre s'est passé sans témoin : la victime venait du tuer un autre musulman.
[69] Un chapelet?

(**Malik,** ***Muwatta*** **994**).
Quand l' envoyé d'Allah fut de retour de Hunayn, il se dirigea vers al Jirana, et les hommes lui demandèrent de leur distribuer du butin, et ils finirent par le coincer contre un arbuste épineux, qui lui déchiqueta son manteau, qui glissa de son dos.
L' envoyé d'Allah lui dit :
-Rendez-moi mon manteau, craignez-vous que je ne partage pas avec vous ce que Allah m'a accordé comme butin ? Par celui qui tient mon âme en sa main, si Allah vous avait accordé autant de biens que les arbres du Tihama, je les aurais partagés avec vous. Vous me trouverez ni avare, ni lâche, ni menteur.

(**Muslim,** ***Sahih*** **23**).
D'après ibn Abbas : Une députation des Abd Al-Qays vint trouver le prophète. Les députés dirent:
-Messager d'Allah! Nous sommes les gens de Rabia. Il nous est impossible de venir vers toi excepté durant les mois sacrés à cause de cette tribu mécréante de Mudar qui s'interposait entre vous et nous. Signalez-nous donc quelques prescriptions pour que nous les suivrons et les prêcherons chez nous.
Le prophète répondit:
-Je vous prescrivis quatre choses et vous interdis quatre autres. Je vous enjoignis de croire en Allah. (…) Il leur ordonna ensuite de pratiquer la prière, de s'acquitter de l'aumône légale et de payer le cinquième du butin.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **418**).
Selon Omar ibn al Khattab , le messager d'Allah vint avec un butin. Voilà tout à coup l'une des prisonnières qui venait en toute hâte. …

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **212**).
...Un homme du nom de Kirkira avait la garde des bagages du prophète. Quand il mourut, le
messager d'Allah dit :
-Cet homme est en Enfer. On alla voir la raison de cette condamnation et l'on trouva effectivement dans ses propres affaires un manteau qu'il avait volé du butin.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **216**).
Omar ibn al Khattab a dit: Quand ce fut le jour de Khaybar, un petit groupe des compagnons du prophète vinrent dire :

-Un tel est mort en martyr et un tel mort en martyr. Puis ils passèrent devant la dépouille mortelle de quelqu'un et dirent:

-C'est un martyr.

Le prophète dit alors :

-Oh que non ! Je l'ai vu en Enfer portant un manteau qu'il a volé du butin.

(**An Nawawi,** ***Hadith*** **58**).
Selon Abu Hurayra , le messager d'Allah a dit :

-L'un des anciens prophètes entreprit une campagne militaire. Il dit à son peuple : Que s'abstiennent de me suivre celui qui vient d'épouser une femme et qui n'a pas encore eu avec elle les rapports qu'il désirait. Celui qui a construit une maison et n'en a pas encore posé la toiture. Celui qui a acheté des bêtes enceintes et qui attend la venue de leurs petits.

Quand il fut proche de la cité qu'il voulait assaillir ce fut l'heure de la prière de l'après-midi ou un peu avant. Il dit au soleil :

-Tu es sous les ordres d'Allah comme je le suis moi-même. Seigneur Allah, arrête pour nous sa course ! et le soleil s'arrêta jusqu'à ce que Allah lui donnât victoire. Il fit un grand butin et le Feu du ciel vint pour le dévorer mais n'en fit rien. Il dit :

-L'un de vous a dérobé quelque chose de ce butin. Qu'un homme de chaque tribu s'avance pour me faire acte d'allégeance !

Quand la main de l'un d'eux toucha celle du prophète, ce dernier lui dit :

-Le voleur est dans ta tribu . Ils apportèrent alors une tête d'or, comme la tête d'une vache. Il la plaça sur le reste du butin et le feu vint cette fois le dévorer. Il faut vous dire en effet que les butins de guerre n'ont jamais été permis à aucune nation avant nous. Puis Allah nous les rendit licites en voyant notre faiblesse et notre pauvreté.

(**ibn Sa'd,** ***Tabaqat*** **I 351**).

L'apôtre d'Allah avait reçu l'information qu'une caravane des Quraysh revenait de Syrie. Alors, il envoya des Banu Aws pour effectuer un raid de pillage et prépara une bannière pour eux.

Ils dirent:

-Ô apôtre d'Allah! Si nous faisons du butin, comme devra t-on le partager? Nous sommes neuf!

Il dit:

-Je suis votre dizième. J'ai fait une grande bannière pour vous et votre chef. Il n'y a pas de bannière chez les Aws.

4

La base de la législation

Si l'essentiel a été rédigé des générations après Muhammad, la base de la législation réside dans de longs et fastidieux extraits coranique. Ils ont été commodément rassemblés dans une sourate, celle dite "Le butin", qui devient comme un vademecum du parfait chef de pillards. Les choses sont exprimées avec clarté, pour une fois, dès le premier verset.
Mais d'autres exhortations parsèment le texte, du même acabit.

(*Corpus coranique d'Othman* 8/1-4).

Les croyants[70] t'interrogent, prophète sur le butin.

Réponds: le butin est à Allah et à l'apôtre.

Soyez pieux enviers Allah!

Etablissez la concorde entre vous!

Obéissez à Allah et à son apôtre!

Si vous êtes des croyants.

La répartition du butin.

(*Corpus coranique d'Othman* 8/42).

Quelque chose que vous preniez (MA GHANIMTUM MIN SHAY) , en butin, sachez que le quint en appartient à Allah, à l'apôtre, aux pauvres, au voyageur, si vous croyez en Allah et à ce qu'il fit descendre sur son serviteur, au jour de la salvation, au jour où les deux troupes se rencontrèrent.

Allah, sur toute chose, est omnipotent.

(*Tafsir al Jalalayn* 59).

[70] Variante au début de "Les croyants te réclament le butin" dans les corpus de ibn Masud et Ubbayy: cela paraît plus probable. Mais montrer à ce point l'avidité des premiers musulmans (ou plutôt des partisans de Muhammad) posait problème.

“Le butin provenant des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à son messager, appartient à Allah, au messager, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous...” : De ce butin, il donna aux émigrants mecquois et à trois individus des Ansars médinois qui étaient très pauvres. Les biens des habitants des villages comme: Safra, Wadil Qura et Yumbu, qu'Allah a octroyés à son messager, appartiennent à Allah qui donne l'ordre de l'accorder à qui il veut, à son messager, aux proches de ce dernier de Banu Hashim et Banu Abdul Muttalib, aux orphelins, les petits d'entre les musulmans qui ont perdu leurs pères, aux nécessiteux parmi les musulmans et aux voyageurs qui ne trouvent pas les moyens pour retourner à leur pays. C'est de cette façon que le prophète partageait le cinquième et gardait le reste pour lui. Et ceci afin que ces biens ne soient pas donnés aux riches d'entre vous. Ce que le prophète vous donne de ce butin, prenez-le et absentez-vous de ce qu'il vous interdit. Craignez Allah, car son châtiment est très dur.

“Il appartient aussi aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens... “: Une partie de ce butin est destinée aux émigrés qui sont pauvres, qui ont été chassés de leurs demeures en y laissant leurs biens, à la recherche de la grâce d'Allah et de sa satisfaction, et qui soutiennent Allah et son messager. Tels sont les véridiques qui ont vraiment de la foi.

“... à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, ...”: aux Ansar, les gens de Médine, qui s'y sont installés et qui ont une foi sincère, avant l'arrivée des émigrés, aiment ceux qui émigrent vers eux et ils n'éprouvent aucune jalousie pour la part du butin donnée par le prophète à ces émigrés des biens de Banu Nadir. Ils les préfèrent à eux-mêmes, même s'ils sont dans le besoin. Celui qui se garde contre sa propre avidité des biens, ceux-là sont qui récoltent le succès. D'après Yazid al Asam, les Ansars dirent au messager d'Allah :

-"Partage les terrains en deux moitiés entre nous et nos frères émigrés.

-Non, leur répondit-il, plutôt assurez-leur la subsistance et donnez-leur la moitié des fruits et de la récolte contre les travaux qu'ils feront. Quant aux terrains, ils resteront les vôtres." Et les Ansars d'accepter.

Allah fit descendre: "...ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays..." . Quant à Abu Hurayra, il a raconté: Un homme vint chez le messager d'Allah et lui dit:

-"Ô messager d'Allah, je suis dans la misère".

Le messager d'Allah envoya chez ses femmes mais on trouva rien. Il s'adressa alors à ses Compagnons:

-"Y a-t-il un homme qui veuille donner hospitalité cette nuit à cet homme-là, et-Allah lui fera miséricorde?"

Un des Ansars se leva et dit:

-"Moi, ô messager d'Allah"

Et il l'amena chez lui et dit à sa femme:

-"Voici un hôte du messager d'Allah, sois bienveillante envers lui.

- Par Allah, répondit la femme, je n'ai que le dîner des enfants.

- Quand les enfants voudront diner, fais-les dormir et reviens éteindre la lampe. Quant à nous, nous nous serrerons le ventre."

Le lendemain matin, l'Ansar se rendit chez le messager d'Allah qui lui dit:

-"Allah s'est montré satisfait d'Untel et Une telle".

A cette occasion Allah fit descendre: "Ils allaient jusqu'à les préféer à eux-mêmes malgré leur propre indigence" . Ibn 'Omar rapporte qu'on a offert une tête de mouton à l'un des compagnons du messager d'Allah . Il la prit et dit:

-"Mon frère Untel et sa famille en ont plus besoin."

Et il la lui envoya. Mais ce dernier eut le même sentiment et l'envoya à son tour à un troisième. Ainsi cette tête passa par sept familles qu'à la fin elle fut remise à celui qui l'a offerte le premier. Le verset précité fut alors révélé.

(*Tafsir al Jalalayn* 59).

"Tous ne vous combattront que retranchés dans des cités fortifiées ou de dernière des murailles. Leurs dissensions internes sont extrêmes. Tu les croirais unis, alors que leurs coeurs sont divisés. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent pas": ces juifs ne vous combattent que réunis et derrière leurs forteresses ou derrière une muraille. Leur haîne réciproque est très forte. Vous les croyez solidaires les uns des autres, mais, en fait, leurs cœurs sont divisés, parce qu'ils sont des gens qui ne comprennent pas.

(**Dawud,** *Hadith* **19/2993**).

Nous étions à Mirbad. Un homme avec une chevelure désordonnée est venu tenant un morceau de cuir rouge à la main.

Nous avons dit:

-Tu sembles être un bédouin.

-Oui.

-Donne nous ce morceau de cuir.

Il nous le donna et nous l'avons lu. Il contenait le texte suivant:

De Muhammad l'envoyé d'Allah à au Banu Zuhayr ibn Uqaysh. Si vous témoignez qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Muhammad est l'envoyé d'Allah, que vous faites la prière, que vous payez la zakat[71],

[71] M.A Choudhury, S.S. Harahap, "Interrelationship between Zakat, Islamic bank and the economy: A theoretical exploration", Managerial Finance 34/2008; Rafi Ullah Shehab, "Nizam-i-Zakat - The Fiscal System of the Islamic State", *Hamdard Islamicus* 21/1998; Toseef Azid, Umar Burki, "Role of Zakah Fund in an Islamic Economy: An Empirical Evidence", *Hamdard Islamicus* 20/1997 ; Al-Tayib Zein Al-Abdin, "Zakat and the Alleviation of Poverty in the Muslim World" , *Hamdard Islamicus* 20/1997; Abdur Rahman Shad, '*Zakat and 'ushr*, Lahore 1986; Suliman Bashear, "On the origin and development of Zakat in early Islam", *Studies in the Early Islamic Tradition* ; S.S. Shah, "Modern Practice Of Paying Zakat Through Tax-Rebate: Jurisprudential Basis In Islamic Law", *Islamic Quarterly* 51/2007 ; W. Mruk, "The Zakat - Alms and Tax in the Early Muslim Tradition (7th-9th c.)", *Zeszyty Naukowe- Uniwersytet Jagiellonski* 1257/2002

que vous payez le quint dans le butin, plus la part du prophète et sa part spéciale (SAFI), vous serez sous la protection d'Allah et de son apôtre.

La répartition du butin.
(Ibn Taimiya, *traité de droit* 37).

Quand une avant-garde rapporte du butin, le gros de l'armée a aussi sa part: ce butin n'a pu être capturé que grâce à l'appui donné par le gros ; l'avant-garde, toutefois, a droit à une part supplémentaire. Le prophète donnait aux avant-gardes qui rapportaient du butin, le quart des quatre cinquièmes après le prélèvement du quint. Quand les troupes avaient regagné leurs bases et qu'un nouveau raid était organisé, les soldats qui participaient à ce raid recevaient le tiers des quatre cinquièmes restant après le prélèvement du quint. Inversement, quand le gros de l'armée faisait du butin, les avant-gardes avaient leur part, car elles avaient été constituées dans l'intérêt général. Le prophète donna une part du butin à Talha et à Zubayr, après le combat de Badr, parce qu'il les avait envoyés en éclaireurs dans l'intérêt de l'armée.

(Ibn Majah, *Hadith* 21/6.15).

Yahya m'a raconté de Malik de Nafi Abdullah ibn Umar partir que le messager d'Allah, a envoyé un groupe d'attaque qui comprenait Abdullah ibn Umar, près Najd. Ils ont raflé beaucoup de chameaux et de leurs parts étaient douze ou onze chameaux chacun.

(Ibn Majah, *Hadith* 21/10.18).

…le messager d'Allah, a déclaré: «Celui qui a tué l'un des morts et peut le prouver, peut le prendre ses effets personnels.

Je me levai et lui dit:

-Qui va témoigner pour moi? et puis je me suis assis.

Le messager d'Allah répétait:

-Celui qui a tué l'un des morts et peut le prouver, peut le priver de ses effets personnels. Je me levai et lui dit:

-Qui va témoigner pour moi? puis je m'assis.

Puis il a répété sa déclaration une troisième fois, alors je me suis levé, et le Messager d'Allah, a déclaré:

-Qu'est-ce qui t'arrive, Abu Qatada?

Alors je lui racontai mon histoire à lui. Un homme dit:

-Il a dit la vérité, le messager d'Allah. J'ai les effets de cette personne tué avec moi,

afin de lui donner une compensation en contrepartie, messager d'Allah.

Abu Bakr dit:

-Non, par Allah! Il n'avait pas l'intention que l'un des lions d'Allah doit se battre pour Allah et son messager et vous donnerai son butin.

Le messager d'Allah, a déclaré:

-Il a dit la vérité.

5

Les fraudes

Les comportements frauduleux s'expriment surtout autour du butin ; certains ne déclarent pas ce qu'ils ont pris, ou prélèvent une part avant le partage, ou volent tout simplement. [72] *Ces gens malhonnêtes sont sévèrement punis, dans ce monde et surtout sont menacés des pires tracas dans l'au-delà. Les voleurs sont durs envers les voleurs, les pilleurs ne pardonnent pas à ceux qui les pillent. Le Coran lui même s'abaisse à traiter de telles affaires, et quelques histoires pieuses veulent montrer l'exemple, le bon comme le mauvais.*
Le bon chef, et le bon dieu, sont ceux qui savent répartir le butin, et savent punir les contrevenants. Mais par crainte de stigmatiser (oui, déjà), ceux qui sont accusés des vols sont tous des esclaves, ou des étrangers. Aucun musulman, non, jamais, n'a jamais volé! Mais attention, ici, l'affaire est grave parce qu'il s'agit de vols entre musulmans, ce qui est prohibé. Mais à l'encontre des infidèles, c'est une autre affaire.

(*Corpus coranique d'Othman* 3/155).

Il n'est pas d'un prophète d'être victime d'une fraude.

Quiconque fraudera, viendra avec que qu'il fraudera, au jour de la résurrection.

Ensuite, chaque âme recevra le juste prix de ce qu'elle se sera acquis et les injustes ne seront point lésés.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/11).

Ô vous qui croyez! Tenez-vous droits devant Allah en témoins de l'équité!

Que la haîne d'un peuple impie ne vous porte pas à être point justes!

Soyez justes!

C'est l'acte le plus proche de la piété.

Soyez pieux envers Allah!

[72] GHULUL; vol d'une partie du butin.

Allah est bien informé de ce que vous faites.

(*Corpus coranique d'Othman* 4/96).

Ô vous qui croyez!

Quand vous vous engagez ans le chemin d'Allah, voyez bien clair et ne dites point à celui qui vous offre la paix: tu n'es pas croyant!, recherchant par là ce qu'offre la vie immédiate. [73]

Auprès d'Allah, sont des prises de guerre nombreuses.

Ainsi vous vous comportiez antérieurement, mais Allah vous a comblés.

Voyez bien clair!

Allah, de ce que vous faites, est bien informé.[74]

(**Tabari,** *Tafsir* 4/96).

Ne vous hâtez point de tuer celui dont le cas est douteux en sorte que vous ne savez point s'il est réellement converti ou infidèle.[75]

L'esclave malhonnête.[76]

(**Ibn Hisham,** *Conduite de l'envoyé d'Allah* 465).

Nous avons quitté Khaybar pour aller à Wadil Qura avec l'apôtre et nous nous sommes arrêtés dans la soirée quand le soleil se couchait. L'apôtre avait un esclave que Rifaa ibn Zayd (...) lui avait donné. Il se trouvait en bas de la selle de l'apôtre quand une flèche perdue le frappa. Nous lui avons souhaité l'entrée au paradis, mais l'apôtre dit:

-Certainement pas! Son manteau brûle sur lui en enfer, en ce moment: il a volé en cachette des choses dans le butin des musulmans à Khaybar.

(**Baladuri,** *Livre des conquêtes* 34).

-Cet esclave (...) a subi le martyre.

Ce à quoi le prophète est exclamé:

-Non! Il est plutôt tiré vers le feu dans le manteau qu'il a illégalement pris dans le butin.

(**Muslim,** *Sahih* 3290).[77]

D'après 'Abû Hurayra ,

[73] Muhammad s'est aperçu que certains musulmmans ont tendance à massacrer un peu trop vite leurs ennemis, pour leur prendre le bien, et feignant de ne pas entendre leur déclaration de soumission. La tradition rappelle certains épisodes précis à ce sujet.

[74] Le verset concerne les musulmans qui refusent la conversion de leurs ennemis, pour avoir la permisison de récupérer leurs biens comme butin.

[75] Explication plus loin des circonstances toutes spéciales expliquant ce conseil.

[76] Cette tradition a été développée outre-mesure: on peut y voir une historiette morale destinée aux esclaves des musulmans, pour les inciter à l'honnêteté dans les ménages.

[77] www.al-idlam.com (Le Royaume d'Arabie Saoudite . Ministère des Affaires Islamiques, des Waqfs, de l'Appel et de l'Orientation).

l'Envoyé d'Allah a dit: Un des prophètes partit en expédition et dit à son peuple:

-"Que ne me suivent pas: celui qui a contracté mariage et ne l'a pas encore consommé et qui désire le faire; celui qui a construit une maison dont il n'a pas encore élevé le toit et celui ayant acheté des brebis ou des chamelles pleines, attend qu'elles mettent bas".

Puis, il partit et, étant arrivé près d'un village à l'heure de la prière de `asr, ou tout près de cette heure, il dit au soleil:

-"Toi, soleil, tu es ordonné par Allah ainsi que moi. O mon Seigneur! Retiens-le dans sa course, qu'il nous éclaire".

Le soleil fut alors arrêté, jusqu'à ce qu'Allah eut donné la victoire à Son prophète. La bataille terminée, les hommes rassemblèrent ce qu'ils avaient gagné comme butin et voulurent le sacrifier en le mettant au feu, mais le feu ne le dévora pas, alors le prophète s'écria:

-"Il y a eu de la fraude parmi vous; qu'un homme de chaque tribu vienne me prêter serment (en lui touchant la main)!".

Or la main d'un homme resta collée à la sienne et le prophète s'écria: "Il y a certains parmi vous qui ont fraudé le butin; que chaque homme de cette tribu vienne me prêter serment (en lui touchant la main)!" Or les mains de deux ou de trois hommes restèrent collées à la main du prophète.

- "C'est bien vous qui avez fraudé le butin!", s'écria-t-il.

Alors ces hommes lui apportèrent une tête de bœuf en or et la déposèrent part-terre avec le reste du butin et le feu dévora le tout. L'Envoyé d'Allah ajouta:

-"Ainsi, la consommation des butins n'a jamais été rendue licite à aucune nation avant nous; c'est qu'Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, a vu notre faiblesse et notre débilité".[78]

(**Malik, *Muwatta* 21/13, 25**).[79]

Rifaa ibn Zayd présentat un enfant esclave noir au messager d'Allah, dont le nom était Midam. Le messager d'Allah partit pour Wadil Qura, et quand il arriva, Midam défit la selle du chameau du messager d'Allah quand une flèche le frappa et le tua. Les gens dirent:

-Bonne chance à lui! Le jardin![80]

-Le messager d'Allah dit:

-Non! Par celui qui me tient dans sa main! La vêtement qu'il a dérobé du butin de Khaybar que nous avons distribué brûlera avec lui en enfer...

[78] Faiblesse.

[79] Source internet: msa-usc Compendium of Muslim Texts (Muslim Students Association-University of South California).

[80] Le paradis.

6

L'économie du pillage

A n'en point douter, le pillage est une forme primaire d'économie, qualifiée de prédatrice. Un point la rend moderne: une part des revenus est investie dans la poursuite de l'activité. Sans qu'il le sache, Muhammmad passe d'un coup du pillage pur et simple à une conception impérialiste de la guerre. Il est décidément un grand homme.
Les économies rentières qui pillent le sous-sol de la Terre au Moyen-Orient procèdent du même état d'esprit, puisque les pillages des hommes et des choses ont ceci en commun de décourager toute création de richesse par soi-même, par l'effort et l'invention. Ceci coïncide à la perfection avec ce que nous avions vu précédemment de l'activité économique de Médine, inexistante, telle qu'elle était présentée par les textes islamiques, en contraste avec la productivité des communautés juives.

Nous ajoutons dans cette partie de larges extraits de la littérature juridique, qui illustrent le fait que le pillage est intégré en entier dans la conception islamique de l'économique politique, c'est-à-dire les moyens qu'a un Etat de s'enrichir.

Le butin investi dans la conquête.
(**Bukhari,** ***Sahih*** **56/80, 3**).
Les biens des Banu Nadir furent au nombre de ceux qu'Allah donna à son envoyé. Comme les musulmans, n'avaient eu à employer pour cette conquête ni cheveaux ni chameaux, ces biens devinrent la propriété particulière de l'envoyé d'Allah ; or il prélevait sur leurs revenus ce qui était nécessaire à l'entretien des siens pendant l'année, puis il consacrait le reste à l'équipement en armes et en montures des musulmans dans la voie d'Allah.

La satisfaction apportée par le butin.
(***Corpus coranique d'Othman*** **48/18-20**).
Il a reconnu ce qui est en leurs coeurs.
Il a fait descendre sur eux la présence divine et les a gratifiés d'un proche succès, et d'abondantes masses de butin qu'ils prendront.
Allah est puissant et sage.
Allah vous a promis des masses abondantes de butin que vous prendrez.
Il a hâté pour vous cette prise et il a détourné de vous les mains de ces gens.
Il a fait cela afin que cela soit pour les croyants et pour vous diriger dans une voie droite.

Le financement de la guerre.
(**Ibn Taimiya,** ***Traité de droit*** **23**).

Les dépenses *(MASHARIF)* de l'Etat sont, en principe, proportionnées à l'utilité qu'elles présentent pour les musulmans.

Elles sont d'aborti destinées à payer les hommes qui sont d'une utilité générale pour les musulmans. En tête viennent les combattants MUQATILA[81] , car ce sont les artisans de la victoire et les soldats d'Allah. De tous les musulmans ce sont ceux qui ont le plus droit sur le *fay* ; c'est grâce à eux que ce *fay* peut être constitué, au point que les jurisconsultes sont en désaccord sur la question de savoir si le *fay* doit leur être exclusivement affecté, ou s'il peut servir à d'autres dépenses d'intérêt général.

(**ibn Taimiya, *Traité de droit* 15-17**).

Les revenus de l'Etat qui ont leur fondement dans le Livre et la Sunnas sont au nombre de trois: le butin, l'aumône légale et le *fay*.

Le butin est le bien enlevé aux infidèles de vive force. Allah en a fixé le statut dans la sourate al Anfal[82] , qu'il a révélée à l'occasion de la bataille de Badr, et à laquelle il a précisément donné le nom d'al Anfal parce que le butin constitue un accroissement de la richesse des Musulmans. Allah a dit .

"Ils t'interrogeront sur le butin. Réponds-leur: le butin appartient à Allah et à son envoyé" [83] jusqu'à ces mots: "Sachez que, lorsque vous avez fait un butin, le quint [84] en revient à Allah, au prophète, à ses parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs ". [85]

Allah a dit aussi : "Nourrissez-vous des biens licites enlevés aux ennemis, et craignez le Seigneur: il est clément et miséricordieux ». [86]

Dans les deux Sahih, le prophète a dit, d'après Jabir ibn Abd Allah:

"J'ai reçu cinq dons qu'aucun prophète n'avait reçus avant moi. J'ai triomphé par la terreur sur un parcours d'un mois. La terre a été faite, pour moi, mosquée et pureté ; tout homme de ma communauté, surpris par l'heure de la prière, peut prier là où il se trouve. J'ai reçu la permission de faire du butin, privilège qui n'avait été accordé à aucun de mes prédécesseurs. J'ai reçu le don d'intercession. Les prophètes, avant moi, étaient envoyés uniquement à leurs peuples ; j'ai été envoyé à l'humanité tout entière. "

Le prophète a dit:

"J'ai été envoyé, avec le sabre, avant le jour de la résurrection, pour que tous les hommes servent Allah seul, sans associé. Mes ressources ont été mises à l'ombre de ma lance. Ceux qui se sont

[81] Plus précisément, les "tueurs", ceux qui sont là pour tuer dans le combat.
[82] Le butin.
[83] Corpus coranique 8/1.
[84] HUMS.
[85] Corpus coranique 8/42.
[86] Corpus coranique 8/70.

dressés contre mes ordres ont eu l'humiliation et l'avilissement pour lot. Quiconque cherche à ressembler à des gens doit être considéré comme étant des leurs".

Ahmad ibn Hanbal rapporte ce hadith dans son Musnad d'après Ibn Umar. Bukhari l'a également cité. On fera donc cinq parts du butin. Un cinquième sera réparti entre ceux que Allah a énumérés dans son Livre, et les quatre autres cinquièmes seront répartis entre ceux qui se sont emparés de ce butin.

Umar ibn al Khattab a dit:

"Le butin appartient à ceux qui ont assisté à la bataille."

Comprenons: à ceux qui sont venus sur les lieux du combat pour y prendre part, qu'ils aient effectivement combattu ou non.

Le partage du butin doit être effectué avec justice, sans qu'un privilège soit accordé à la fonction, à la naissance ou au rang, conformément à l'exemple que nous ont légué le prophète et ses califes. Bukhari rapporte que le prophète répondit à Sad ibn Abu Waqqas qui s'arrogeait des droits supérieurs à ceux de ses subordonnés:

"N'est-ce pas aux humbles que vous devez la victoire et le pain de chaque jour?" D'après le Musnad d'Ahmad ibn Hanbal, Sad ibn Abu Waqqas raconte:

"Un homme, dis-je au prophète, qui est le protecteur d'un groupe de gens, a-t-il la même part de butin que n'importe quel autre ?

-Que ta mère te perde, ô Sad! répondit le prophète. Pouvez-vous vivre et triompher sans le secours des humbles ?

Sous les Omeyyades et les Abbassides, le butin continua à être partagé entre les vainqueurs quand les Musulmans guerroyaient contre les Byzantins, les Turcs ou les Berbères.

Le chef de l'État, toutefois, est autorisé à augmenter la part des combattants qui ont causé à l'ennemi un surcroît de dommages, quand, par exemple, un détachement a été chargé d'une mission d'avant-garde, quand un soldat a réussi à escalader, une forteresse et en a permis la conquête, ou s'est jeté sur le chef ennemi, l'a tué et a précipité ainsi la débâcle de l'adversaire. Le prophète et ses califes, dans de semblables circonstances, attribuaient toujours des parts supplémentaires. Le prophète donnait à un corps qu'il avait envoyé cri avant-garde, lors du premier raid, le quart des quatre cinquièmes restant après le prélèvement du quint et, ensuite, le tiers: voilà ce que l'on appelle anfal, attributions supplémentaires.

Certains jurisconsultes soutiennent que ces gratifications supplémentaires doivent être prélevées sur le quint lui-même ; d'autres qu'elles doivent l'être sur le cinquième du quint, afin que certains combattants ne soient pas favorisés au détriment des autres. Nous pensons que ces gratifications supplémentaires peuvent être prélevées sur les quatre cinquièmes du butin restant après le prélèvement du quint, quand bien même dût-il en résulter une inégalité de traitement en faveur de certains combattants ; cette inégalité ne résulte pas, en effet, d'une décision personnelle et arbitraire de l'imam, mais est fondée sur l'utilité supérieure de la religion. C'est en effet ainsi que le

prophète procéda eu plusieurs circonstances, et c'est aussi la doctrine soutenue par l'école syrienne, par Abu Hanifa, Ahmad ibn Hanbal et d'autres juristes encore.
Certains jurisconsultes soutiennent que l'imam a le droit d'attribuer, comme parts supplémentaires, ce quart ou ce tiers, avec ou sans condition (SART) , mais que, pour .toute attribution supérieure, une condition est nécessaire. L'imam dira par exemple:
“Celui qui me donnera des renseignements sur telle forteresse recevra tant“.
D'autres jurisconsultes soutiennent que l'imam n'est pas autorisé à donner, en parts supplémentaires, plus du tiers et que, même alors, une condition est nécessaire. Les deux doctrines ont été attribuées à Ahmad ibn Hanbal et à d'autres jurisconsultes.
L'imam a également le droit de dire:
“Quiconque fera s'est jeté sur le chef ennemi, l'a tué et a précipité ainsi la débâcle de l'adversaire. Le prophète et ses califes, dans de semblables circonstances, attribuaient toujours des parts supplémentaires. Le prophète donnait à un corps qu'il avait envoyé en avant-garde, lors du premier raid, le quart [des quatre cinquièmes restant] après le prélèvement du quint et, ensuite, le tiers: voilà ce que l'on appelle anfal, attributions supplémentaires. du butin le gardera. Le prophète, en effet, agit de la sorte à la bataille de Badr, car il estima que l'avantage que comportait cette façon de procéder était supérieur à l'inconvénient qu'elle présentait.

Puisque l'imam a qualité pour réunir le butin et en assurer la répartition, nul n'est autorisé à s'approprier indûment la moindre part de ce butin ; celui qui le ferait compa- raîtrait, le jour du jugement, chargé dui poids de son larcin, car il aurait commis un abus de confiance, et le pillage, d'autre part, a été interdit par le prophète.
Quand l'imam, par contre, renonçant à réunir le butin et à le partager, accorde le droit de prise, chacun est autorisé à conserver ce qu'il a pris, à la condition qu'il le fasse sans coinmettre d'abus de droit (UDWAN) et qu'il en réserve le quint. Tout ce qui est de nature à exprimer cette autorisation doit être considéré comme une autorisation régulière.
Quand l'imam da donné aucune autorisation ou l'a fait d'une façon irrégulière, chacun est autorisé à prendre une part de butin comparable à celle qu'il aurait dans un partage régulier et est tenu d'agir en toute justice. Certains jurisconsultes, cependant, interdisent aux musulmans, dans des cas semblables, de réunir le butin et ils laissent à l'iinain le droit d'en disposer à sa guise. Mais on comparera les deux doctrines, en prenant pour principe que la religion d’Allah est une religion de juste mesure.

La justice exige que l'on attribue, dans le partage, une part au fantassin et trois parts au cavalier qui monte un cheval de race arabe: une pour lui-même et deux pour son cheyal. Ainsi procéda le prophète l'année de Khaybar.

Selon certains jurisconsultes le cavalier n'a droit qu'à deux parts. Mais la première doctrine est conforme à la Sunna: un cheval a besoin de ravitaillement pour lui-même et pour son cavalier, et, d'autre part, un valet rend plus de services que deux fantassins.

Certains jurisconsultes ne font pas de distinction entre un cheval de race arabe et un cheval dit hagin ; selon d'autres, un cheval dit *hagin* ne reçoit qu'une part., à l'exemple de ce que firent, dit-on, le prophète et ses compagnons.

On appelle hagin un cheval dont la mère porte une tache blanche sur la robe (NABATIGA) ; on lui donne aussi le nom de *birdawn*, parfois de *tatari*, qu'il soit castré ou non ; quand c'est une jument, on lui donne le nom de *ikdis* ou *ramaka*.

Nos ancêtres utilisaient les chevaux selon leur force et leur agilité. Pour les attaques et les raids de nuit, ils utilisaient des juments, parce qu'elles ne hennissent pas et n'éveillent pas ainsi l'attention de l'ennemi. Pour de longues étapes, ils utilisaient des chevaux castrés qui sont plus résistants à la marche.

La législation sur le pillage.
(ibn Taimiya, *Traité de droit* 17-18).

Le *fay* a pour fondement les versets suivants de la sourate de l'Emigration que Allah révéla lors de l'expédition contre les Banu Nadir, après le combat de Badr.

Allah a dit:

Le butin qu'il a accordé au prophète, vous ne l'avez pas enlevé avec vos chevaux ni avec vos chameaux, mais Allah donne à ses envoyés le pouvoir sur qui il veut. Allah est tout-puissant.

Les biens des habitants de ces villages que Allah a accordés à son prophète, appartiennent à Allah, au prophète et à sa famille, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs. Sur ces biens, ceux d'entre vous qui sont riches n'ont aucun droit. Prenez ce que le prophète vous donne et abstenez- vous de ce qu'il vous refuse. Craignez Allah. Allah est terrible dans ses châtiments.

Ces biens appartiennent aussi aux muhajirun pauvres, qui ont été chassés de leurs demeures, privés de leur fortune, qui cherchent la faveur de Allah et sa satisfaction, qui assistent Allah et son prophète ; ce sont des gens sincères.

Ils appartiennent encore à ceux qui sont restés en possession de leurs demeures, mais qui ont embrassé la foi et aiment ceux qui sont venus chercher refuge auprès d'eux. Leurs coeurs sont exempts de toute convoitise ; ils ne désirent point ce qui échoit aux autres, leur donnent même la préférence sur eux-mêmes, bien que l'indigence soit aussi parmi eux. Ceux qui protègent leurs cœurs de l'avarice seront les bienheureux.

Ces biens appartiennent à ceux qui sont venus après eux et disent: Seigneur pardonne-nous et pardonne à nos frères qui nous ont devancés dans la foi ; ne mets point dans nos coeurs de malveillance envers ceux qui croient ; Seigneur, tu es compatissant et miséricordieux.[87]

Par les termes qui précèdent Allah a donc énuméré les *muhajirun*, les *ansar* et ceux qui sont venus après eux. Dans cette troisième catégorie entrent tous ceux qui, jusqu'au jour de la résurrection, correspondront à la description que Allah a faite d'eux et qu'il a également désignés dans les versets suivants:

Ceux qui ont cru puis qui ont émigré, et qui combattent pour la cause de Allah sont des vôtres.[88]

Et ceux qui les ont imités dans leur belle conduite[89].

Il en est d'autres, parmi eux, qui n'ont pas rejoint les premiers dans la foi. Allah est puissant et sage. [90] .

Ce membre de phrase:

"Vous ne l'avez pas enlevé avec vos chevaux ni avec vos chameaux" signifie littéralement : "vous n'avez pas mis en mouvement vos chevaux et vos chameaux".

C'est pourquoi les jurisconsultes définissent le fay: ce qui a été pris aux infidèles sans combat. Mettre en mouvement chevaux et chameaux implique en effet qu'il y a combat.

Ces biens ont reçu le nom de fay parce que Allah les a enlevés aux infidèles pour les restituer [91] aux musulmans. Allah n'a, en principe, créé les biens de ce monde que pour les faire concourir à son service, puisqu'il n'a créé les hommes que pour être servi. Les infidèles rendent donc licites leurs personnes, avec lesquelles ils ne servent point Allah, et leurs biens, dont ils ne s'aident point pour servir Allah, aux croyants fidèles qui servent Allah et à qui Allah restitue leur dû ; ainsi on-restitue à un homme

Compagnons et profiteurs

La tradition insiste sur le fait que Muhamad, le chef, est mort quasiment sans le sou, puisque toute son entreprise, on l'a vu sans cesse, était purement désintéressée (il est évident que la puissance politique et le domination des femmes le motive davantage). C'est un point

[87] Corpus coranique 54/6.
[88] Corpus coranique 8/76.
[89] Corpus coranique 9/101.
[90] Corpus coranique 62/3.
[91] AFA'A, RADDA

commun partagés par les plus grands tyrans, qui ne profitent pas matériellement de leur domination, au contraire de leur entourage.
Mais ce n'est pas le cas pour ses adjoints, qui ne pensent qu'à cela: Othman notamment, riche au début de l'épopée, en a profité largement pour augmenter encore sa fortune jusqu'à son accession au califat. Mais il n'est pas le seul, si l'on en croit Masudi. [92]
Muhammad distribue à ses adjoints et à ses troupes des biens immmobiliers, des domaines, des oasis, si possible avec la population vivant in situ. Les exemples de Khaybar et Fadak font en quelque sorte jurisprudence.
L'argent reste donc pour lui un moyen de la puissance, une façon de s'assurer les services de ses fidèles.

(Dawud, *Hadith* 19/3009).

Khaybar a été divisée entre les gens d'al Hudaybiyya.[93] L'envoyé d'Allah l'a divisée en 18 parties. L'armée comportait 1500 hommes. Il y avait 300 cavaliers. Il a donné portion double aux cavaliers et simple pour les fantassins.

(Sébéos, *Chronique* 30).[94]

Muhammad, en prêchant, disait:

-Par un serment, Dieu a promit cette terre à Abraham et à sa postérité après lui, pour toujours. maintenant, vous, vous êtes les fils d'Abraham, et Dieu réalisera sa promesse, faite à Abraham et à sa postérité. Aimez seulement le dieu d'Abraham, partez et prenez posession de la terre que Dieu a donné à votre père Abraham, et personne ne vous résistera au combat, parce que Dieu est avec vous.

(Dawud, *Hadith* 19/2961).

Un des arguments mis en avant par Omar[95] était que l'envoyé d'Allah avait reçu trois possessions exclusivement pour lui même: celles des Banu Nadir, celles de Khaybar, celles de Fadak. [96] Les premières étaient réservées à ses besoins immédiats, les troisièmes pour les voyageurs, et Khaybar était divisée entre l'envoyé d'Allah en trois parties: deux pour les musulmans, et une pour sa propre famille. Si quelque chose restait après la distribution à sa famille, il le divisait entre les musulmans pauvres. [97]

(Masudi, *Les Prairies d'Or* IV).[98]

---

[92] Etude complète du sujet par A. Dashti, *23 years,* p. 186-191.
[93] Le serment dans lequel les musulmans jurent une fidélité absolue envers Muhammad.
[94] Trad. F. Macler, Paris 1904 ; Cf. R. Hoylad, *Seeing Islam as others as others saw it,* Princeton 1996, p. 129.
[95] Dans les difficultés de partage entre musulmans des biens pris durant les conquêtes: c'est un contexte très propice à l'invention de hadith très précis et utiles.
[96] Trois foyers actifs du judaïsme en Arabie.
[97] S'il en reste: le système économique mis en place leur particulièrement favorable.
[98] Masudi, *Les Prairies d'Or*, ed. B. de Meynard, P. de Courtielle, Paris, 1861-77 (réed. 1971-2), p. 253-5.

Au jour où fut tué Othman (...)[99], il possédait entre les mains de son trésorier, 100 000 dinars et un million de dirhams. La valeur de ses domaines dans le Wadil Qura, Honayn et ailleurs était de 100 000 dinars, et il laissa aussi beaucoup de chevaux et de chameaux. À l'époque de Uthman, nombre de compagnons du prophète acquirent des maisons et des domaines. al-Zubayr ibn al Awwam construisit sa maison à Basra, où elle est aujourd'hui bien connue, l'année 332 de l'Hégire[100] et fournit des logements aux marchands, commerçants maritimes et autres. Il construisit également des maisons à Kufa, Fustat[101] et Alexandrie. Aujourd'hui encore, ces maisons et ces domaines sont bien connus. La valeur des biens d'al Zubayr à sa mort était de 50 000 dinars. Il laissa aussi un millier de chevaux, un millier d'esclaves, males et femelles, et des terres dans les cités que nous avons mentionnées. De la même façon, Talha ibn 'Ubaydallah al Taymi construisit une maison dans le quartier Kunasa à Kufa, fort connue de nos jours sous le nom de “maison Talhis”. Le revenu qu'il tirait de ses domaines d'Irak s'élevait à 1000 dinars par jour, et certains disent plus ; de ses domaines de la région d'al Sharah, il recevait plus encore. Lui-même construisit une maison à Médine, faite de plâtre, de briques et de bois de teck. De la même façon, Abd al Rahman ibn Awf al Zuhfi construisit une maison et la fit grande. Dans ses étables étaient attachés 100 chevaux et il possédait 1000 chameaux et 10 000 moutons. À sa mort, un quart de ses biens valait 84 000 dinars. Sayd ibn Abu Waqqas construisit sa maison à al-Aqiq. Il la fit haute et vaste, et mit des balcons autour de la partie supérieure. Sayd ibn al Musayyab dit que lorsque Zayd ibn Thabit[102] mourut, il laissa des lingots d'or et d'argent qui furent cassés à la hache, outre des biens et des domaines pour la valeur de 100 000 dinars. al Miqdad construisit sa maison au lieu-dit al Jurf, à quelques kilomètres de Médine. Il mit des balcons autour de la partie supérieure, et mit du plâtre à l'intérieur et à l'extérieur. Quand Yala ibn Munya mourut, il laissa un demi-million de dinars, et aussi des créances sur des personnes, des terres et d'autres biens pour la valeur de 300 000 dinars.

Bien mal acquis...

Le lecteur aura compris la place centrale du butin dans l'essor de l'islamisme. Si la chose est prise avec cynisme ou froideur, l'entreprise était économique, faite de perception de richesse puis de redistribution. Les empires se constituent ainsi, inutile de discuter là-dessus. Mais les empires meurent aussi par le même chemin. Du temps de Muhammad, et sous les deux successeurs immédiats, le nouvel organisme politique (difficile encore de parler d'Etat à part entière) est dans un phase d'expansion explosive et inévitable: la recherche du profit doit satisfaire ceux qui oeuvrent à l'accroissement des territoires conquis et des populations asservies. Le pillage, qui se mue en fiscalité organisée, fournit le carburant. Mais le système

[99] En juin 656 ; le quatrième calife était à l’origine un marchand aisé, et il a toujours eu un grand sens des affaires, se mettant en retrait au cours de l’épopée mohammédienne...
[100] En 943.
[101] Le Caire.
[102] L’un des rédacteurs du Coran.

menace ruine: le nombre de participants s'accroit sans cesse, tandis que les revenus baissent avec le ralentissement des conquêtes. De plus, le système promet, offre, gratifie: les plus anciens, les fondateurs, et descendants de fondateurs bénéficient de pensions confortables. Les tensions sont inévitables, l'être humain étant ce qu'il est, avide, âpre au gain, et surtout envieux de la part du voisin. Omar fera très attention aux questions de partage, parce que son pouvoir était assis là dessus. Othman sera assassiné par des soldats mécontents. La suite des disputes, officiellement religieuses, puis politiques, sont aussi des affaires de gros sous, de très gros sous. Un économie prédatrice peut perdurer, mais elle ne pourra pas créer de richesse véritable, et ne pourra pas être à la base d'une notion qui est on ne peut plus étrangère à l'islamisme: le progrès.
Ainsi, le système inventé par Muhammad, par l'action plus que par la réflexion, porte en germe sa propre stagnation, puis son déclin. Il périclite encore et toujours, les revenus pétroliers lui fournissant encore quelque temps ce qui doit être considéré comme un Chant du Cygne.

4

Le droit islamique de la guerre et ses travers

1

Présentation

Que le lecteur se rassure, le droit de la guerre n'est pas le droit des gens, ni un quelconque droit international ou humanitaire. Que nenni, il est le droit islamique, qui prend en compte les intérêts ou les caprices de l'islamisme et de ses adeptes, et rien de plus. Le source est le Coran, puis la Sunna, et le Fiqh, et rien d'autre. Pour résumer, une mentalité d'autiste, mais qui régit un comportement de psychotique.

Depuis Nakhla et ses révélations inopinées mais à propos, les combattants musulmans obéissent à des règles spécifiques[103] *, qui n'ont plus rien à voir avec celles de leurs adversaires. Le fait, à lui seul, peut leur assurer la supériorité. L'apparente humanité de la clémence (relative) envers les femmes et les enfants s'explique par le fait que la démographie est une arme pour Muhammad, que les enfants seront esclaves, guerriers ou futures mères, et que les femmes en surnombre sont indispensables dans un système matrimonial où la polygamie est instituée.*

Officiellement, l'état de guerre doit être précédé d'une déclaration, qui contient une proposition de soumission, soit religieuse, la conversion, soit politique et économique, le tribut et la capitation. Mais d'autres témoignages infirment ces règles, quand ils montrent Muhammad attaquant par surprise, ou conseillant de le faire, de nuit, par exemple.

Alors, que croire?

Le sort juridique des vaincus[104] *est loin d'être glorieux et tout est fait pour qu'il ne le soit pas: captures), exécution, asservissement, rançon, viol, soumission à l'islam (conversion religieuse) ou à la puissance musulmane (par la fiscalité et l'humiliation). S'ils sont alors captifs, en attente d'un autre sort: ASIR, USURA, USARA).*

La question du meurtre agite beaucoup les premiers musulmans: qui faut-il tuer, qui faut-il épargner? Les récits sont assez contradictoires, et sujets à de longs débats.[105]

La vie sauve des femmes et des enfants pour les enfants est une mesure sexuelle, sociale et économique: elle permet au groupe de s'enrichir par les commerce des esclaves, de se renforcer par l'apport de nouveaux combattants convertis de force, de se divertir par l'accumulation de compagnes forcées, dans le cadre de la polygamie.

Enfin, les préceptes coraniques sur la question des captifs sont inquiétants sur ce point.[106] *Ils ont été rédigés à la fin de certains combats*[107] *, quand il fallait statuer sur le sort des vaincus. Les hadiths n'apportent pas beaucoup d'adoucissement aux mesures les plus dures.*

---

[103] Corpus coranique 2/90 ; 8/16, 41 ; 9/25 ; 16/126; 91/ 7; K. Abou el Fadl (isl.), "The Rules of Killing at War: An Inquiry into Classical Sources." *Muslim World* 89/1999; H. Haneberg. "Das muslimische Kriegsrecht." *Bayerische Akten der Wissenschaft* 12/1871; J. Kelsay, *Islam and War: a study in comparative ethics*. Louisville, 1993; M. Khadduri, *War and Peace in the Law of Islam.* Baltimore, 1955; S. Mustafa Mohaghegh Damad, "The Law of War in Islam", *Law and Judicial Review of the Judiciary of the Islamic Republic of Iran*, vol.I, n°2, 1992 / vol.I, n°3, 1992; M. Abou Zahra, *La conception de la guerre dans l'Islam*, Le Caire, 1962; W. Montgomery Watt, "Islamic Conceptions of the Holy War." in Thomas Patrick Murphy, ed., *The Holy War.* Columbus, 1976.

[104] T. S. Thomas,"Prisoners of war in islam: a legal inquiry", *The Muslim World* 87/1997.

[105] S. H. Hashmi, " Saving and taking life in war: three modern muslim views" , *The Muslim World* 89/1999.

La capture systématique des femmes en âge de procréer a certainement été une des clés de la réussite de l'expansion islamique, et de sa rapidité fulgurante. Certes, c'était une habitude de toutes les armées en campagne, mais les officiers arabes ont instauré un système qui a permis de gérer une grande quantité de femmes captives, distribuées ensuite aux guerriers, réparties avec science. Le prélèvement est devenu une arme, et il a épuisé démographiquement les sociétés qui auraient pu s'opposer avec plus d'efficacité à cette expansion, sans compter, de plus, les effets terroristes de la méthode. Elle a accru encore le potentiel démographique des conquérants, et abaissé celui des vaincus, et destructuré leurs sociétés.

Les règles imposées peuvent s'intégrer dans les catégories suivantes:[108]
-la conduite de la guerre, par Muhammad et ses remplaçants, avec la question classique de savoir ce qu'est un bon chef, et s'il est permis de contester un mauvais chef.
-la répartition du butin.
-le traitement des non-combattants.
-le traitement des prisonniers.
-la déclaration de guerre.
-la conclusion de la guerre.
-la question des dispenses.
-la question de ceux qui aident (AJIR) et qui financent la guerre, et leur récompense.

2

Les victimes et les autres

Car, semble t-il, quand une personne est musulmane, elle a besoin d'un corpus de textes lui disant qui tuer, et qui ne pas tuer. Sans quoi elle est perdue.
Cette personne se doit d'être un homme adulte et barbu, c'est mieux, puisque toute la littérature est faite pour lui. Les textes exhortant à l'attaque d'autrui, à sa capture, à sa mort sont légions. Certains autres tentent de moduler les règles, par la présentation d'exceptions, qui n'ont rien de particulièrement humaniste, à y regarder de plus prêt.
Ainsi, l'interdiction est faite de brûler les ennemis et les infidèles, pour qu'ils aient la chance au moins de brûler en enfer. S'ils sont déjà brûlés, ils ne peuvent encourir le châtiment des impies. C'est au final une chance d'être traité ainsi.
Les enfants sont épargnés. En premier lieu, notons que tuer un enfant ne doit être chose facile pour personne, mais qu'un guerrier musulman récitant par coeur le Coran pendant

[106] J. E. Brockopp, *Encyclopaedia of the Qur'an*, sv. captives.
[107] Badr essentiellement, cf. partie XIV.
[108] M. Bonner, *Jihad in islamic History. Doctrines and practices*, Princeton 2006, p. 45-6.

son labeur peut par mégarde ou par agacement se mettre à massacrer toute une crêche. Alors il a besoin de textes inventés pour calmer ses ardeurs. Ensuite, bien sûr, la motivation est très cynique: les enfants font de parfaits esclaves, et ils peuvent être islamisés sans problèmes. L'institution des esclaves militaires semble assez ancienne, dans la genèse islamique. Est-il utile de préciser le destin des filles, et des femmes: elles sont vouées soit au viol, soit à la servitude, et plus sûrement aux deux, comme le présentent les textes des Maghazi.
Mais bien sûr, il y a de tout dans la doctrine islamique, bazar théologique par excellence. Si des textes réfrènent les ardeurs massacrantes, d'autres annulent les interdictions, par de subtiles périphrases. Ainsi, dans le cas où ceux que l'on peut tuer sont mêlés avec ceux qu'on ne peut pas tuer. Alors, Allah reconnaîtra les siens, et autorise leur assassinat ; Bukhari rédige une confirmation en 19/4322-4323 qui connait un développement dans le Sahih de Muslim en 52/256.

(*Corpus coranique d'Othman* 5/35-7).
La récompense de ceux qui font la guerre à Allah et à son envoyé et qui s'évertuent à semer le scandale sur terre sera seulement d'être tués ou d'être crucifiés, ou d'avoir les mains et les pieds opposés tranchés, ou d'être bannis de leur pays.
Cela sera pour eux opprobre en la vie immédiate et en la vie dernière, ils auront un tourment immense.

(**Dawud,** ***Hadith*** **14/ 2664**).[109]
Le prophète a dit: tuez les vieux qui sont païens, mais épargnez leurs enfants.

(**Malik,** ***Muwatta*** **983**).
… l'envoyé d'Allah a dit :
-Faites votre expédition de pillage et combattez dans la voie d'Allah. Vous tuerez ceux qui ne croient pas en Allah ; ne fraudez pas, ne trahissez pas[110], ne défigurez pas vos victimes et ne tuez pas les enfants.

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21/2.8**).
Le messager d'Allah a interdit ceux qui ont combattu ibn Abi Huqayq de tuer les femmes et les enfants. Il a dit que l'un des combattants avait dit:
-La femme d'ibn Abu Huqayq a commencé à crier et je soulevé à maintes reprises mon épée contre elle. Alors, je se souviendra de l'interdiction du messager d'Allah, si je m'arrêtais. N'eut été de cela, nous aurions été débarrassé d'elle.

[109] Récit de Samurah ibn Jundub.
[110] Trahison et fraude à l'égard des autres musulmans, comme dans la phase du partage du butin.

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21/3.9**).

…le messager d'Allah, a vu le cadavre d'une femme qui avait été tué dans l'un des raids, et il désapprouvait et interdit la tuant des femmes et des enfants.

(**Ibn Majah,** ***Hadith*** **21/3.11**).

…Il a été transmis pour nous que quand le messager d'Allah a envoyé un raid, il leur disait:

-Faites vos raids au nom d'Allah dans le sentier d'Allah. combattez tous ceux qui nient Allah. Ne volez pas le butin, et n'agissez pas en traître. Ne mutilez pas et ne tuez pas les enfants . Dites la même chose à vos armées et des groupes d'assaut, c'est la volonté d'Allah. Que la paix soit sur vous.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4320**).[111]

... une femme fut trouvée morte sur un des champs de bataille du messager d'Allah. Il désapprouva le meurtre des femmes et des enfants.

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3279**).

D'après Abdullah ibn Omar, on trouva une femme tuée dans l'une des batailles du prophète. L'envoyé d'Allah réprouva alors le meurtre des femmes et des enfants.

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3281**).

As Sab ibn Jaththâma a dit : Le prophète, interrogé au sujet des femmes et des enfants des polythéistes qui sont tués (involontairement) dans une attaque nocturne (menée par les musulmans), dit :

-"Ils font partie d'eux" (c.-à-d., vous n'avez pas de tort de les avoir tuer involontairement).

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4321**).[112]

Le prophète d'Allah, quand on lui demandait si les femmes et les enfants des polythéistes pouvaient être tués pendant les expéditions noctures, dit: ils sont avec eux."

(**Bukhari,** ***Sahih*** **56/146**).

Le prophète passa une fois avec moi à côté d'al Abwa ou de Waddan ; on lui demanda ce qu'il en était quand, dans une attaque nocturne contre des ennemis polythéistes, des femmes et des enfants sont frappés:

-Ces femmes et ces enfants, répondit-il, font partie des ennemis.

Sab a encore dit: il n'appartient à personne de territoire réservé[113], sauf à Allah et à son envoyé.

---

[111] Récit d'Abdullah.

[112] Récit de Sab ibn Jathlama.

(**Bukhari, *Sahih* 52/ 259**).[114]

Le prophète a dit en nous envoyant en mission:

-Si vous trouvez ça ou ça, brûlez-le.

Quand nous étions sur le départ, le prophète a dit:

-Je vous ai dit de brûlez ça ou ça. Mais seul Allah peut punir par le feu. Alors si vous les trouvez, tuez-les.

(**Bukhari, *Sahih* 60/ 41**).[115]

Hudhayfa a dit:

-Le verset 'Et dépensez votre richesse pour la cause d'Allah et ne vous détruisez pas vous-même' a été révélé à propos du jihad.[116]

(**Bukhari, *Sahih* 64/ 12, 22**).

al Miqdad (...) qui avait assisté à la bataille de Badr avec l'envoyé d'Allah, lui fit le récit suivant:

Je dis:

-Ô envoyé d'Allah, si je rencontrais un homme d'entre les polythéistes et que, dans le combat que je lui livrerais, il me coupât une de mes mains avec son sabre, puis qu'il se réfugiât sous un arbre et me dit:

-Je déclare devant Allah que j'embrasse l'*islam*.

-Devrais-je, après ces paroles, le tuer ou non?

-Tu ne devrais pas le tuer, répondit l'envoyé d'Allah.

- Mais repris-je, puis qu'il m'a coupé une de mes mains, et que ce n'est qu'après cela qu'il a prononcé sa déclaration de conversion?

-Ne le tue pas, répliqua l'envoyé d'Allah, car si tu le tues il sera dans la situation où tu étais toi-même avant de le tuer, et toi dans la situation où il était avant de prononcer les paroles qu'il a dites.

L'appel coranique au meurtre.

La tradition intègre bizarrement ce passage très violent, où l'injonction au meurtre est claire, à un contexte de relatif apaisement, le "pèlerinage de l'accomplissement". Mais l'apaisement peut s'obtenir par l'intimidation, un petit avant-goût de la terreur.

(*Corpus coranique d'Othman* 4/92-3).

A l'égard des *munafiqun*, pourquoi deux partis ?

Qu'Allah les renverse en prix de ce qu'ils se sont acquis!

---

[113] HISMA: les anciens espaces sacrés.

[114] Récit d'Abu Hurayra.

[115] Récit d'Abu Wayl.

[116] Corpus coranique 2 /195.

Voulez-vous diriger celui qu'Allah a égaré ?

A celui qui est égaré par Allah, tu ne saurais trouver de chemin pour le ramener.

Les munafiqun aimeraient que vous soyez impies comme ils l'ont été et que vous soyez à égalité avec eux.

Ne prenez pas parmi eux de patrons avant qu'ils émigrent dans le chemin d'Allah!

S'ils tournent le dos, prenez-les et tuez-les où que vous les trouviez.

Ne prenez, parmi eux, ni patron ni *ansar*!

Exception faite pour ceux qui sont liés à un groupe entre lequel et vous existe un pacte, ou pour ceux venus à vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou d'avoir à combattre les leurs.

Si Allah avait voulu, il aurait donné en effet, à ces gens, pouvoir sur vous et ils vous auraient combattus.

Si ces transfuges se tiennent à l'écart de vous, s'ils ne vous combattent point et se rendent à vous à merci, Allah ne vous donne contre eux nulle justification pour les combattre.

Vous trouverez d'autres munafiqun qui désirent vivre tranquilles avec vous et tranquilles avec les leurs.

Chaque fois que ceux-là seront ramenés à vous tenter en votre foi, ils essuieront un échec en cette tentation.

S'ils ne se tiennent pas à l'écart de vous, s'ils ne se rendent pas à vous à merci et ne déposent pas les armes, prenez-les et tuez-les où que vous les acculiez!

Sur ceux-là, nous vous accordons un pouvoir éclatant.

La réduction à merci.

(*Corpus coranique d'Othman* 47/4-5).

Quand vous rencontrerez ceux qui sont infidèles, frappez au col jusqu'à ce que vous les réduisiez à merci!

Alors, serrez les liens.

Ensuite, ou bien libération, ou bien rançon (FIDYAH) après que la guerre aura déposé son faix.

Cela est l'ordre d'Allah.

Si Allah voulait, il se déferait d'eux ; mais il se sert de vous pour vous éprouver les uns les autres.

(*Tafsir al Jalalayn* 47).

"Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, Il se vengerait lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, il ne rendra jamais vaines leurs actions.": Lorsque vous rencontrez, à la guerre, ceux qui ont mécru, frappez-les à la nuque car, c'est l'endroit qu'on frappe en principe, pour tuer.

Puis quand vous les aurez affaiblis, en tuant un grand nombre d'entre eux, attachez solidement les prisonniers. Ensuite, une fois le combat terminé, soit que vous leur accordiez la liberté par générosité d'âme, soit qu'ils se rachètent par l'argent, soit encore que les échangiez contre des captifs musulmans, afin que la guerre pose ses charges. En d'autres termes jusqu'à ce que les infidèles posent les armes, ou embrassent l'*islam*, ou concluent un pacte avec les musulmans. Tel est le but du meurtre ou de la captivité.

L'élimination des captifs.
(*Corpus coranique d'Othman* 8/68).

Il n'est d'aucun prophète de faire des captifs avant qu'il ait réduit à merci les infidèles sur la terre.

Vous voulez, ô croyants, ce qu'offre ce monde, alors qu'Allah veut pour vous, la vie dernière. Allah est puissant et sage.

(*Corpus coranique d'Othman* 33/60-2).

Maudits, quelque part qu'ils soient acculés, ils seront pris et tués sans pitié, selon la coutume d'Allah à l'égard de ceux qui furent antérieurement.

Or tu trouves la coutume d'Allah non modifiable. [117]

La conversion des captifs.
(Corpus coranique d'Othman 9/5-6).

S'ils reviennent de leur erreur, s'ils font la prière et donnent l'aumône, laissez-leur le champ libre!

Allah est absoluteur et miséricordieux.

Si, parmi les associateurs, quelqu'un te demande protection comme client, accorde la lui jusqu'à ce qu'il entende la parole d'Allah.

Ensuite, fais le parvenir au lieu de tranquilité qui est le sien.

La nourriture au captif.
(*Corpus coranique d'Othman* 76/8).

Ils donnaient la nourriture, pour l'amour du seigneur, au pauvre, à l'orphelin, au captif (ASIR) .

Le viol des prisonnières.
(Bukhari, *Sahih* 67/96, 3).

Abu Sayd al Khudri a dit:

-Nous avions pris des captives et nous nous retirions au moment d'éjaculer. Comme nous interrogions l'envoyé d'Allah à ce sujet, il nous répondit en disant par trois fois:

[117] Contexte du massacre des Banu Qurayza.

-Est ce que vraiment vous faites cela? Toute âme devant exister au jour de la résurrection ne saurait manquer d'exister.

3

Le siège des villes

Les procédures sont longuement décrites, non pas parce qu'elles sont utiles pour comprendre comme les faits se sont déroulés, mais pour servir d'exemples à d'autres prises de villes, plus tard, bien plus tard. Les assiégeants ont besoin d'un corpus d'exempla, qui puisse recouvrir toutes les éventualités, et ceci jusqu'au siège de Vienne en 1685 au moins.
Les textes favorisent la négociation sous pression, car à ce moment, le butin passe directement dans les poches du chef de l'armée (qui redistribue néanmoins par la suite). Si la ville est prise de haute lutte, le butin appartient d'abord aux troupes, qui peuvent piller pendant les trois jours canoniques. Ainsi, Constantinople a été ravagée par les troupes ottomantes en 1453.
Pour ce qui concerne les sièges, la poliorcétique et ses avanies, il faudra se reporter à toute la littétature composée à propos de la prise de Khaybar.

4

Le découragement au jihad

Aussi extraordinaire que cela puisse paraître, le lecteur des hadiths, au bout de quelques mois de recherche, peut découvrir de petits bijoux d'information: des récits qui disent l'exact contraire de tous les autres. La merveille, la voici, un texte tout seul et tout petit, qui veut, au milieu de tant d'appels belliqueux, décourager le candidat au jihad. Comment l'expliquer? C'est bien simple, et cela se vérifie ailleurs: les textes peuvent exhorter à ceci et cela avec tant de verve, d'énergie et d'efficacité que le succès rencontré est trop important. Dans le cas présent, les candidats au jihad sont submergés de propagande guerrière, rassasiés de promesses paradisiaques, et ils partent tous comme un seul barbu vers le front. Le mouvement désorganise complètement la société, et se révèle une catastrophe sur le plan tactique, puisque n'importe qui veut se battre, alors que tout le monde n'est pas capable de se battre. Pour éviter la saignée, et pour rassurer les petits exhaltés, et les ramener à un comportement plus quiétiste et piétiste, un anonyme a pondu ce petit récit. Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous vous présentons un texte islamique qui incite presque à la paix.
Qu'on se rassure, ce texte est un cas unique, une aberration, un "objet islamique non identifié". Retenez donc votre souffle, et lisez une parole de paix.

(**Bukhari, *Sahih* 4/48**).
Selon Abu Hurayra, le prophète a dit:

-Celui qui croit en Allah et en son apôtre, fait la prière, les jeûnes au ramadan, Allah le fera rentrer dans le jardin, qu'il ait fait le jihad dans la voeu d'Allah, ou qu'il se soit assis sur la terre qui l'a vu naître.

5

Les dispenses au combat

Le thème revient souvent dans les documents et largement dans le Coran: une bonne part de la population de Médine rechigne à suivre le chef des musulmans dans sa politique d'agression. Ce sont les "munafiqun" fustigés par le Coran. Le décalage de comportement par rapport à la violence est particulièrement intéressant sur le plan anthropologique et social: comment contraindre ou pousser l'être humain à la violence? Voici une partie de la réponse.
D'une certaine façon, la répugnance des Bédouins laisse subsister quelque espoir dans la nature humaine.
L'exégèse estime que la base des règlements concernant les exemptions fait référence à un aveugle, Ibn Umm maktum: ainsi, étant donné son handicap, l'exemption ne soulève aucun

problème et masque la question des autres exemptions, envers ceux qui refusent volontairement de combattre.[118]

A l'inverse, il a aussi existé de injonctions pour limiter la participation au combat, pour empêcher que ceux qui partent au jihad soient trop nombreux, et partent pour de mauvaises raisons. C'est le défaut des mesures trop efficaces, et des discours trop encourageants: une foule se laisse séduire, et finit par abandonner toutes les autres activités. Il faut dès lors redresser la rhétorique dans la l'autre sens.[119]

1. Le refus de combattre.

Les versets coraniques constatent un fait, le refus de combattre, et ils énoncent des mesures pour passer outre. A aucun moment, cette attitude ne sera comprise, alors qu'elle paraît simple, honnête et humaine: des hommes refusent de s'emparer des biens, des troupeaux, des familles d'autres hommes, suivant ainsi les habitudes d'un autre temps. Le contexte est celui surtout des expéditions finales, plus lointaines et risquées: les bédouins refusent l'aventure et sont sévérement apostrophés par Muhammad dans le Coran.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/45-48).

Seuls te demandent permission de ne pas le faire ceux qui ne croient point en Allah et au dernier jour, ceux dont les cœurs sont emplis de doute, en sorte qu'en leur doute ils demeurent hésitants.

S'ils avaient voulu partir en campagne, ils s'y seraient préparés.

Allah a toutefois trouvé mauvais qu'ils entrent en mouvement.

Il leur a inspiré l'indolence et il leur a été dit:

-Abstenez-vous avec les exemptés!

S'ils étaient partis en campagne à vos côtés, ils n'auraient été pour vous qu'un trouble superflu et auraient semé la défiance parmi vous, en cherchant à faire naître la tentation de désobéir.

Parmi vous se trouveront des gens à eux qui sont tout oreilles, mais Allah connait bien les injustes.

Ils ont certes antérieurement cherché à faire naître la tentation de désobéir.

Pour toi, prophète! ils ont bouleversé les affaires jusqu'à ce que vint la vérité et qu'apparut l'ordre d'Allah, en dépit de leur aversion.

(*Corpus coranique d'Othman* 47/22-25).

Ceux qui croient s'écrient : Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre une sourate ?

[118] R. Firestone, *Jihad, The origin of Holy War in islam*, Oxford 1999, p. 101.
[119] R. Firestone, *Jihad, The origin of Holy War in islam*, Oxford 1999, p. 102.

Et quand on fait descendre une sourate confirmée[120] où il est mentionné de combattre, tu vois ceux au coeur de qui est un mal jeter des regards vers toi comme un homme frappé de défaillance devant la mort.

Le mieux, pour eux, obéissance et parole reconnue convenable.

Quand l'affaire est décidée, être véridique envers Allah est un bien pour eux.

Si vous tournez le dos, vous sera-t-il possible de semer le scandale sur la terre et de rompre vos liens du sang ?

Ceux qui font cela sont ceux qu'Allah a maudits, en sorte qu les a rendus muets et a aveuglé leurs yeux.

Eh quoi! ne méditeront-ils point la prédication ou bien est-ce que, sur des cœurs sont les verrous de ceux-ci ?

Une question de climat...
(*Corpus coranique d'Othman* 9/82).

Ceux laissés en arrière se sont réjouis de leur exemption, par opposition à l'apôtre d'Allah, et ont éprouvés répulsion à mener combat de leurs biens et de leurs personnes, dans le chemin d'Allah.

Ils ont dit: ne vous lancez pas en campagne durant l'ardeur de l'été!

Réponds leur: le feu de la géhenne sera plus ardent.

Ah! S'ils se trouvaient comprendre!

2. Les réfractaires.

Grâce au Coran, on connait au moins l'existence d'une catégorie d'individus qui refusent le combat, et surtout le type de combat institué par Muhammad, qui tranche avec toutes les règles morales et tactiques. Ce sont les bédouins, que leur vie rude, leur conception du bonheur et du destin amènent à rejeter un tel comportement. Les riches, les nobles, et globalement, tous ceux qui ont quelque chose à perdre, tous ceux-là traînent aussi les pieds.

L'attitude des bédouins face au *jihad*.
(*Corpus coranique d'Othman* 9/91-92).

Ceux qui invoquent des excuses, parmi les bédouins, sont venus à toi, prophète! afin d'avoir permission de ne pas combattre.

Ceux qui ont traité d'imposteur Allah et son apôtre se sont abstenus de partir en campagne.

Un toument cruel atteindra ceux, parmi eux, qui sont infidèles.

[120] MUKHAMA ; sens incertain: impérative, urgente?

S'ils sont loyaux envers Allah et son apôtre, nul grief n'est à faire ni aux faibles ni aux malades ni à ceux qui ne trouvent point de quoi faire dépense pour s'armer, si tous ces gens s'abstiennent d'entrer en campagne.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/ 120-123).[121]

Ô vous qui croyez !, soyez pieux envers Allah et soyez avec les véridiques !

Il n'est point des habitants de Médine ni de ceux des bédouins qui sont autour d'eux, de rester aux arrières (al MUHALLAFINA) de l'apôtre d'Allah ni d'avoir désir de leurs aises plus que de lui.

Ni soif ni fatigue ni faim[122] ne sauraient en effet les toucher, dans le chemin d'Allah.

Ils ne fouleront nul sol qui, foulé par eux, ne soit source de colère pour les infidèles.

Ils n'obtiendront nul avantage sur un ennemi, sans qu'en prix de ces exploits une oeuvre pie ne soit inscrite à leur avoir: Allah ne laisse point perdre la rétribution des bienfaisants.

Ils ne font nulle dépense dans le chemin d'Allah, petite ou grande, ils ne franchissent aucune vallée sans que cela soit inscrit à leur avoir, afin qu'Allah les récompense de ce qu'ils faisaient de mieux sur terre.

L'attitude des chefs.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/87).

Quand descend une sourate ordonnant: croyez en Allah et menez le combat avec son apôtre, ceux qui, parmi eux, détiennent le prestige te demandent la permission de s'abstenir et disent: Laisse-nous avec les exemptés!

L'attitude des riches face au *jihad*.

(*Corpus coranique d'Othman* 9/94).

La voie de contrainte[123] n'est qu'à l'encontre de ceux qui te demandent permission de ne pas entrer en campagne: ils sont riches ; ils ont trouvé agréable d'être avec ceux restant à l'arrière. Allah a scellé leurs coeurs et ils ne savent point.

3. Les concessions.

Avec l'habilité du politique roué qu'il peut être, Muhammad intègre des concessions dans son exhortation, aménage des solutions, notamment par la contribution financière qui exempte les pacifiques. Une telle attitude, rare chez lui, explique assez bien: une armée trop

[121] R. Paret, "Sure IX 122 und der Gihad", *The World of Islam* 1953.

[122] Sur ce point, justement, l'expédition de Tabuk a été particulièrement mal conduite et elle est restée une épreuve douloureuse. Elle donne l'impression du modèle de l'erreur à ne pas commettre.

[123] Sens incertain.

nombreuse est difficile à commander, et le moment du butin venu, les animosités sont encore plus grande, devant l'amenuisement des parts. Mais l'argent, lui reste toujours bon à prendre.

Mais la concession principale consiste à autoriser, comme une administration, qu'un combattant prenne la place d'un autre. Il suffit alors de fournir l'équipement. Le principe sera largement utilisé par la suite, sous le nom de JIHALA ou TAKHALLUF. Nous sommes plus disposés à voir là une invention administrative tardive qu'une initiative prophétique ou divine. On peut y voir aussi une concession aux motivations économiques, pour éviter qu'un producteur, un individu important sur la plan économique ne se stérilise dans les activités militaires.
Quoi qu'il en soit, dans la suite de l'Histoire islamique, le procédé va connaître une succès prodigieux, et même dangereux, quand peu à peu, les Arabes se détournent des activités militaires (en fait, assez vite), et s'embourgeoisent, laissant les armes à des esclaves, ou des mercenaires persans, africains, turcs. Ce sera le début des catastrophes, et un poison mortel dans le coeur des dynasties.

Compensation.
(**Bukhari,** ***Sahih*** **56/38, 1**).
D'après Zayd ibn Khalid, l'envoyé d'Allah a dit :

-Celui qui équipe efficacement un guerrier dans la voie d'Allah est lui-même en expédition dans la voie d'Allah, et celui qui le remplace est lui-même en expédition.

(***Corpus coranique d'Othman*** **9/ 123**).
Les croyants n'ont point à se lancer en campagne, en totalité.

Pourquoi, de chaque fraction parmi eux, un groupe ne se lancerait-il point en campagne pour s'instruire en la religion et avertir les siens, quand ce groupe reviendra à eux ?

Peut-être seront-ils sur leur garde.

(***Corpus coranique d'Othman*** **9/92**).
S'ils sont loyaux envers Allah et son apôtre, nul grief n'est à faire ni aux faibles ni aux malades ni à ceux qui ne trouvent point de quoi faire dépense pour s'armer, si tous ces gens s'abstiennent d'entrer en campagne.

Le critère de la faiblesse physique.
(***Corpus coranique d'Othman*** **48/17**).
Il n'est toutefois nul grief à s'abstenir pour l'aveugle, nul grief au boiteux, nul grief au malade.

Concession envers les riches.
(**Dawud,** ***Hadith*** **14/2517**).

Le prophète a dit: le guerrier obtient sa récompense, et celui qui l'équipe obtient sa propre récompense et celle du guerrier.[124]

Astuce envers les endettés.

C'est un récit très précis d'une révélation très circonstanciée: quelques endettés avaient sans doute eu dans l'idée d'échapper à leurs créanciers en se jettant à corps perdu dans le jihad. Peine perdue! Pour contrecarrer la manoeuvre, on a fait croire qu'Allah faisait une exception concernant les dettes, via Gabriel, via Muhammad.

(**Malik, *Muwatta* 1003**).

Un homme est venu voir l'envoyé d'Allah et lui a dit :

-Si j'étais tué dans la voie d'Allah, me résignant et espérant d'être récompensé, allant toujours en avant sans jamais reculer, Allah me pardonnera t-il mes péchés ?

Il lui répondit que oui.

L'homme parti, l'envoyé d'Allah le rappela et lui dit :

-Que viens-tu de dire ?

Il redit la même chose.

Le prophète ajouta :

-Oui, sauf la dette. Gabriel vient de me le révéler.

5

Catalogues des expéditions

[124] L'institution du JA'AIL; M. Bonner, "Ja`â'il and Holy War in Early Islam," *Der Islam* 68/1991

1

Présentation

Cette intense activité mohammédienne a donné lieu à de pieux décomptes, et donné naissance à un véritable genre littéraire, celui des "Expéditions du prophète", genre qui se confond finalement avec les biographies. Ibn Ishaq, par exemple, le premier biographe attesté, rédige plus des Maghazi, en fait qu'une Sira. Et Waqidi se place juste derrière: le genre est très ancien, et confine à la manie.[125] *Après le Coran, donc, le récit des expéditions apparaît, comme si le public était absolument passionné par cela. Un public qui lui, aussi, sans doute, est en train de conquérir le monde, et qui est à la recherche de paradigmes.*
Ici, on ne trouvera que des extraits, des bilans souvent contradictoires, formant des listes qui sans doute au été apprises par coeur dans les "écoles", du type d'école où, par coeur, on ne récite qu'un seul livre.
Il n'y a aucun classement selon les catégories d'adversaires, comme on aurait pu l'attendre d'un travail scientifique. De fait, les ennemis sont confondus dans la même masse à soumettre, sans qu'on s'intéresse à leurs spécificités.

Ce qui suit est une tentative de reconstitution chronologique des expéditions de pillages ayant frappé les tribus arabes et juives (sans lien avec la Mecque). Ces expéditions ont fait l'objet d'études et de recensements, de la part d'érudits musulmans. [126] *Mais il règne dans le domaine une grande confusion. La précision extrême elle-même de ces informations est sujette à caution*[127] *et pousse au doute sur la véracité des documents. Le lecteur sent bien que nombre des données, par exemple celle qui sont chiffrées, datent d'une période très postérieure, et qu'elles servent de référence à une foule de juristes obsessionnels et méticuleux.*[128]

(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des rois*** **III** 336).

---

[125] Les MAGHAZI, et les SIYAR cf. bibliographie.

[126] J.M. B. Jones, "The Maghazi literature", in ed. Beeston, *Arabic literature to the end of ummayad period*, 1983 ; on connait un certain nombre d'auteurs de ce type de littérature, chronologiquement: Urwa ibn az Zubayr, Aban ibn Othman, Musa ibn Oqba, al Waqidi, Shurahbi ibn Sad (?), Wahb ibn Munabbih (?), az Zuhri (?) ; M. Hinds, *Encyclopédie de l'Islam*^{2} V p. 1151 ; sur les expéditions dans les sources de la biographie de Muhammad, F. Buhl, *Encyclopédie de l'Islam*^{2} VII p. 371.

[127] M. Hamidullah, "The battlefields of the prophet Muhammad", *Islamic Review* 1952-3, sans examen critique, mais avec une "enquête" sur le terrain (une sorte de tourisme extatique) ; la tentative de J.M. B. Jones, "The chronology of the Maghazi. A textual Survey", in U. Rubin, *The Eye of the Beholder, The Life of Muhammad viewed by the early muslims a textual analysis*, Princeton, 1995; Edward Sell,*Ghazwas and Siriyaa* , 1911; Sayyed Mahmoud Al Qumni, *Les Guerres du Prophète*, Le Caire 1993; Albrecht Fuess, "Die islamische Schlachtrede und die ‚Geistliche Anleitung'", *Terror im Dienste Gottes. Die „Geistliche Anleitung" der Attentäter des 11. September 2001*, dir. Hans Kippenberg, Tilman Seidensticker, Francfort 2004.

[128] Le terme de juriste est inévitable, tandis que le droit qu'ils servent n'a aucun rapport avec le droit tel qu'il est considéré en Occident. De plus, ceux-là servent la justice distributive, celle qui répartit le montant des taxes et des pillages.

Aucun autre prophète n'a reçu d'Allah la permission de faire autant de guerres et la faveur de remporter autant de victoires

2

Les principaux combats de Muhammad

Certains auteurs veulent présenter une liste claire et compacte des actions militaires du chef[129]*, en éliminant les activités secondaires, ce qui ne rend pas compte de l'activité débordante du personnage, et de l'avidité de ses troupes. D'autres font le pari de l'exhaustivité, et se perdent dans les méandres des attaques de caravanes, meurtres politiques, pseudo-pèlerinage, actes terroristes.*

Les sources distinguent en réalité, et systématiquement, les expéditions menées en personne par Muhammad, et celles menées par ses adjoints. Les premières sont bien sûr plus réputées et l'objet d'une grande vénération même si elles se sont souvent soldées par des échecs. Souvenons-nous de l'adage si musulman: les actions ne valent que par les intentions.

Arrêtons peut-être sur deux points litigieux: la trêve d'Hudaybiyya et la conquête de la Mecque ne sont pas des opérations essentiellement brutales, a priori, et l'on peut s'étonner qu'elles soient intégrées dans le décompte des actions militaires. Mais ce serait oublier l'origine islamique de cette conception de la guerre, qui intègre en réalité tout ce qui fait les rapports de forces politiques, y incluant par exemple les pressions psychologiques, les manipulations, et le terrorisme. Si la guerre est bien menée, en fait, elle peut être gagnée sans véritable combat, si l'on parie sur le découragement de la partie adverse. La littérature islamique de combat veut présenter les choses ainsi.

Dans le cas d'Hudaybiyya,la présentation biaisée des événements est patente, mais cela dévoile bien la conception musulmane de la violence, qui existe dès l'intention, avant l'acte lui-même.

Dans le cas de la Mecque, l'acte religieux en apparence est intégré aux campagnes militaires. Le religieux et le militaire est inextricablement mêlés. Religion violente, violence religieuse, pèlerinage armé, pèlerins en régiments, drôles de paroissiens.

Lisons donc avec dévotion la nomenclature qui se veut exacte et précise de la promenade funeste de Muhammad et de ses troupes. Gardons aussi en mémoire qu'un fait précis n'est pas forcément exact, et même que dans la littérature islamique, les détails infimes doivent éveiller la suspicion plutôt que la confiance. En effet, plus les auteurs étaient prolifiques et inventifs, plus ils en disaient, et plus ils recevaient de gloire et de subsides. La présence supposée de Muhammad aux opérations ajoute encore un prix infini aux épisodes.

[129] W. M. Watt, *Muhammad at Medina*, Oxford 1959, p. 339-43, pour un essai d'établissement de liste.

(**ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 972-3**).

L'apôtre a participé personnellement à vingt-sept attaques.

Waddan qui est aussi le raid d' al Abwa.

Buwat dans la direction de Radwa.

Ushayra dans la vallée de Yanbu.

Le premier combat à Badr à la poursuite de Kurz ibn Jabir.

La grande bataille de Badr dans laquelle Allah a massacré les chefs des Quraysh.[130]

Banu Sulaym jusqu'à al Kudr.

Al Sawiq à la poursuite d'Abu Sufyan (...).

Ghatafan, qui est aussi le raid de Dhu Amarr.

Bahran, une mine dans le Hedjaz .

Uhud.

Hamra ul Asad.

Banu Nadir.

Dhatul Riqa de Nakhl.

La dernière bataille de Badr.

Dumat al Jandal.

Al Khandaq.

Banu Qurayza .[131]

Banu Lihyan de Hudhayl.

Dhu Qarad.

Banul Mustaliq de Khuzaa.

Al Hudaybiya sans l'intention de combattre, mais où les polythéistes se sont opposés à son passage.

Khaybar.

Puis il a accompli le pèlerinage intégral.

L'occupation de la Mecque.

Honayn.

Al Ta'if.

Tabuk.

Il a effectivement combattu dans neuf engagements:

Badr.

Uhud.

al Khandaq.

---

[130] Le résumé est juste, et saisissant.

[131] La fameuse extermination.

Qurayza.

al Mustaliq.

Khaybar.

L'occupation.

Honayn.

al Ta'if.

(**ibn Sad,** ***Tabaqat*** **II 2).**

Le nombre des raids de l'apôtre d'Allah, qu'il a dirigés personnellement, est de 27, et les raids qu'il a envoyés de 47. Dans neuf expéditions, il a combattu en personne: al Badr al Qital, Ohod, al Muraysi, al Khandaq, Qurayza, Khaybar, la conquête de la Mecque, Honayn,Ta'if.

D'après certains récits, il a combattu aussi contre les Banu Nadir (...). En retournant de Khaybar, il a aussi combattu dans le raid de Wadi al Qura et quelques compagnons furent tués. Il aurait aussi combattu à al Ghaba.

(**ibn Hisham,** ***Conduite de l'envoyé d'Allah*** **973-83).**

Ils sont au nombre de trente huit:

Ubayda ibn al Harith a été envoyé dans la partie basse de Thaniyat ul Mara ;

Hamza ibn Abdul Muttalib sur la côte en direction de al Is.

Sad ibn Abu Waqqas à al Kharrar.

Abdullah ibn Jahsh à Nakhla.

Zayd ibn Haritha à al Qarda.

L'attentat de Muhammad ibn Maslama contre Kab ibn al Ashraf.

Marthad ibn Abu Marthad al Ghanawi à al Raji.

al Mundhir ibn Amir à Bir Mauna ;

Abu Ubayda ibn al Jarrah à Dhul Qassa sur la route de l'Irak. [132]

Omar ibn al Khattab à Turba dans le pays des Banu Amir

Ali ibn Abu Talib au Yémen.

Ghalib ibn Abdullah al Kalbi, le Kalb de Layth, à al Kadid où il élimna les Banu al Mulawwah.

(...)

Pour en revenir aux expéditions:

le raid de Zayd ibn Haritha, Jafar ibn Abu Talib et Abdullah ibn Rawaha à Muta en Syrie, dan slequel ils furent tués.

Le raid de Kab ibn Umayr al Ghifari à Dhatu Atlah en Syrie dans lequel lui et ses compagnons furent tués.

[132] Le Rivage: le terme est sans doute anachronique. Le terme plus approprié du temps devrait être Hira, ou même la Perse.

Le raid d'Uyayna ibn Hisn sur les Banu al Nabar des Banu Tamin. [133]

Le résumé par Tabari.

La version d'ibn Hisham diffère considérablement sur ce point: un grand désordre règne en fait, car on ne sait pas réellement ce qu'est une expédition-type. La question est d'importance pour les combattants, qui veulent savoir s'ils ont droit à une part de butin ou s'ils peuvent espérer une place au paradis. Tabari donne des explications complémentaires.
La liste n'est pas complète ; elle omet entre autre les soumissions de tribus après la conquête de la Mecque, les conversions forcées et les destructions de sanctuaires.

(**Tabari, *Histoire des prophètes et des rois* III 325**).

On dit généralement que le prophète a entrepris vingt-sept expéditions ; mais quelques-uns en comptent vingt-neuf. En effet, la campagne de Fadak, de Khaybar et de Wadil Qura n'est qu'une seule et même expédition, parce que le prophète se rendit directement, et sans revenir à Médine, de Khaybar à Fadak et de là à Wadil Qura. Mais si l'on compte chacune de ses trois expéditions séparément, on arrive au nombre de vingt-neuf. Nous avons raconté ces expéditions dans cet ouvrage, chacune à sa place ; nous allons les énumérer de nouveau toutes ensemble, afin que leurs noms puissent plus facilement être appris par cœur. Voici les noms des expéditions du prophète:

Expédition d'al Abwa.

Expédition contre Bowat.

Expédition d'Uschayra.

Première expédition de Badr.

Grande expédition de Bedr.

Expédition contre Kodr.

Expédition contre les Qaynuqa.

Expédition contre Sawiq.

Expédition contre Dhu Amarr.

Expédition contre Bahran.

Expédition d'Ohod.

Expédition contre les Banu Nadir.

Expédition contre Dhat ar Riqa.

Expédition du Rendez-vous de Bedr.

Expédition contre Dumat Jandal.

Expédition contre les Banu Qurayza.

Expédition du Fossé.

Expédition contre les Banu Lihyan.

Expédition contre Dhu Qorod.

Expédition contre les Banu Mustaliq.

[133] Le décompte ne comprend pas les toutes dernières expéditions contre des tribus.

Expédition contre Hodaybiya.

Expédition contre Khaybar, Fadak et Wadil Qura.[134]

Visite de l'accomplissement.

Prise de la Mecque.

Expédition contre Honayn ;

Expédition contre Ta'if.

Expédition contre Tabuk.

Dans neuf de ces campagnes il y avait eu combat[135], à savoir:

à Badr,

A Ohod,

Au Fossé,

Dans l'expédition contre les Qurayza,

Dans l'expédition contre les Mustaliq,

A la prise de la Mecque,

A Khaybar,

A Honayn

A Ta'if.

Les campagnes exécutées par des détachements de troupes, sans que le prophète y prit part, sont au nombre de trente-cinq, d'autres disent de quarante-huit.

Allah seul connait la vérité.

La liste des expéditions militaires dans les Tabaqat d'ibn Sad.

Une expédition dirigée par un adjoint de Muhammad est une sariyyah.
Une ghazwah est dirigée par le chef en personne, d'où le français razzia. Ce sont des précisions qui ont pour but, comme d'habitude, l'adulation, mais il y a toujours derrière la question fiscale, au sens arabe, c'est-à-dire la répartition du butin. En effet, que le chef dirige l'attaque, ou qu'il délègue à un subordonné, et le calcul sera différent. Ibn Sad et Waqidi sont des spécialistes de ces questions complexes, et leurs oeuvres sont liées.
La liste la plus complète, chez les auteurs anciens est celle d'ibn Sad.

(ibn Sad, *Tabaqat* II, V-IX).

1-Sariyyah d'Ubayda al Harith.

2-Sariyyah de Sad ibn Abu Waqqas.

3-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'al Abwa.

4-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Buwat.

5-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre Kurz ibn Jabir al Fihri.

6-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Dhul Ushayra.

---

[134] Dans la même lancée: elles sont regroupées.
[135] C'est-à-dire bataille rangée.

7-Sariyyah d'Abdallah ibn Jahsh.

8-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Badr.

9-Sariyyah d'Umayr ibn Adi.

10-Sariyyah de Salim ibn Umayr.

11-Ghazwah de l'apôtre d'Allah des Banu Qaynuqa.

12-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'al Sawiq.

13-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'al Qararat al Kudr.

14-Sariyyah de l'assassinat de Kab ibn Ashraf.

15-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Ghatafan.

16-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Banu Sulaym.

17-Sariyyah de Zayd ibn Haritha.

18-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'Ohod.

19-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Hamra l Asad.

20-Sariyyah d'Abu Salamah ibn Abd al Asad

21-Sariyyah d'Abdallah ibn Unays.

22-Sariyyah d'al Mundhir ibn Amir.

23-Sariyyah de Marthad ibn Abu Marthad.

24-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Banu Nadir.

25-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Badr al Mawid.

26-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Dhat al Riqa.

27-Ghazwah de l'apôtre d'Allah de Dumat al Jandal.

28-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'al Muraysi.

29-Ghazwah de l'apôtre d'Allah d'al Khandaq.

30-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Banu Qurayza.

31-Sariyyah vers al Qurata.

32-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Banu Lihyan.

33-Ghazwah de l'apôtre d'Allah à al Ghaba.

34-Sariyyah d'Ukkasha ibn Mihsan à al Ghamr.

35-Sariyyah de Muhammad ibn Maslama à Dhu al Qassah.

36-Sariyyah d'Abu Ubayda ibn al Jarra Dhu al Qassah.

37-Sariyyah de Zayd ibn Haritha contre les Banu Sulaym à al Jamum.

38-Sariyyah de Zayd ibn Haritha à al Is.

39-Sariyyah de Zayd ibn Haritha à al Taraf.

40-Sariyyah de Zayd ibn Haritha à Hisma.

41-Sariyyah de Zayd ibn Haritha à Wadi al Qura.

42-Sariyyah d'Abd al Rahman à Dumat al Jandal.

43-Sariyyah d'Ali contre les Banu Sad de Fadak.

44-Sariyyah de Zayd ibn Haritha contre Umm Qirfah à Wadi al Qura.

45-Sariyyah d'Abdallah ibn Atik contre Abu Rafi.

46-Sariyyah d'Abdallah ibn Rawaha contre Usayr ibn Razim.

47-Sariyyah de Kurz ibn Jabir al Fihri contre al Uraynis.

48-Sariyyah d'Amir ibn Umayyah al Damri.

49-Ghazwah de l'apôtre d'Allah à Hudaybiyya.

50-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre Khaybar.

51-Sariyyah d'Omar ibn al Khattab contre Turaba.

52-Sariyyah d'Abu Bakr contre les Banu Kilab dans le Najd.

53-Sariyyah de Bashir ibn Sad contre Fadak.

54-Sariyyah de Ghalib ibn Abdallah al Laythi contre al Mayfah.

55-Sariyyah de Bashir ibn Sad al Ansari contre Yaman et Jamar.

56-L'umra accomplie par l'apôtre d'Allah.

57-Sariyyah d'ibn Abu al Awja al Sulami contre les Banu Sulaym.

58-Sariyyah de Ghalib ibn Abdallah al Laythi contre les Banu al Mulawwih à al Kadid.

59-Deuxième Sariyyah de Ghalib ibn Abdallah al Laythi à Fadak.

60-Sariyyah de Shuja ibn Wahb al Asadi contre les Banu Amir à al Siyyi.

61-Sariyyah de Kab ibn Umayr al Ghifari vers Dhat Atlah.

62-Sariyyah de Muta.

63-Sariyyah de Amir ibn Al As ves Dhat al Salasil.

64-Sariyyah d'Abu Ubayda à al Khabt.

65-Sariyyah d'Abu Qatada ibn Ribi al Ansari vers Batn Idam.

66-Ghazwah de l'apôtre d'Allah vers la Mecque.

67-Sariyyah de Khalid contre al Uzza.

68-Sariyyah de Amir ibn al As contre Suwa.

69-Sariyyah de Sad ibn Zayd al Ashhali contre Manat.

70-Sariyyah de Khalid contre les Banu Jadhima, des Banu Kinana.

71-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre les Hawazin à Honayn.

72-Sariyyah de Tufayl ibn Amir al Dawsi contre al Kaffayn.

73-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre Ta'if.

74-Sariyyah de Uyayna ibn Hisn al Fazari contre les Banu Tamim.

76-Sariyyah de Qutba ibn Amir ibn Hadida contre Khatham.

77-Sariyyah d'al Dahhak ibn Sufyan al Kilabi contre les Banu Kilab.

78-Sariyyah d'Alqama ibn Mujazziz al Mudliji contre al Habasha.

79-Sariyyah d'Ali pour détruire al Fuls, idole des Banu Tayyi.

80-Sariyyah d'Ukkasha ibn Mihsan al Asadi contre al Jinab.

81-Ghazwah de l'apôtre d'Allah contre Tabuk.

82-Pèlerinage sous la conduite d'Abu Bakr.

83-Sariyyah de Khalid contre les Banu Abd al Madan à Najran.

84-La double Sariyyah d'Ali contre al Yaman.

85-Pèlerinage de l'Adieu.[136]

86-Sariyyah d'Ussama ibn Zayd en Palestine.

La liste du spécialiste ès-expéditions militaires.

Waqidi était un juge spécialisé dans les questions de partage de butin, autour de Bagdad, et il était fameux en son temps pour son équité. La base de la jurisprudence étant le comportement guerrier de Muhammad, il a rédigé le traité le plus complet sur la question, fourmillant de détails techniques. Avec Waqidi, cela ne plaisante pas.

(**Waqidi, Maghazi**).[137]

1/ Année 1 en *ramadan*, le raid de Hamza (p.33).

2/Année 1, en shawwal, le raid d'Ubayda ibn al Harith contre Rabig (p. 33).

3/Année 1, en *dhul qada*, le raid de Sad abu Waqqa (p.33).

4/Année 2 en safar, le raid contre al Abwa (p. 34).

5/Année 2, en *rabi* I, le raid contre Buwat (p.34).

6/ Année 2, en *rabi* I, la poursuite de Kurz ibn Jabir (p. 34).

7/Année 2, *jumada* II, le raid de Dhu Ushayra (p.34).

8/Année 2, en *rajab*, le raid d'Abdallah ibn Jash contre al Nakhla (p. 34).

9/Année 2, en *ramadan*, la bataille de Badr (p.37).

10/Année 2, en *ramadan*, le meurtre d'Asma (p. 90).

11/Année 2, en *shawwal*, le meurtre d'Abu Afak (p. 91).

12/Année 2, en *shawwal*, déportation des Qaynuqa (p. 92).

13/Année 2, en *dhul hijja*, raid du sawiq (p. 94).

14/Année 3, en *muharram*, le raid de al Kudr (p. 94).

15/Année 3, en *rabi* I, le meurtre de ibn al Ashraf (p. 95).

16/Année 3, en *rabi* I, le raid de Dhu Amar (p. 99).

17/Année 3, en *jumada* I, le raid de Buhran (p. 100).

18/Année 3, en *jumada* II, raid de Zayd ibn Haritha contre al Qarada (p.100).

19/Année 3, en *shawwal*, bataille d'Ohod (p.101).

20/ Année 3, en *shawwal*, raid contre Hamra al Asad.

21/Année 4, en *muharram*, raid d'Abu Salama ibn Abdal Asad contre Qatan (p.151).

22/Année 4, en *jafar*, les morts de Bir Mawna (p. 153).

23/Année 4, en *jafar*, le meurtre à al Raji (p. 156).

---

[136] Le pèlerinage est considéré comme une expédition militaire désarmée.

[137] in J.Wellhausen, *Muhammad in Medina: das ist Vakidi's Kitap al Maghazi, on verkürzter Wiedergabe*, Berlin 1882; la pagination correspond à cette édition.

24/ Année 4, en *rabi* I, la déportation des Banu Nadir (p. 160).

25/Année 4, en *dhul qada*, le raid de Badr al Mawid (p.167).

26/Année 4, en *dhul hijja*, le meurtre d'Abu Rafi (p. 170).

27/Année 5, en *muharram*, le raid de Dhat al Riqa (p.172).

28/Année 5, en *rabi* I, le raid de Dumat al Jandal (p.174).

29/Année 5, en *shaban*, le raid d'al Muraysi (p.175).

30/Année 5, en *dhul qama*, la bataille du fossé (p.190).

31/Année 5, en *dhul qada* et *dhul hijja*, le siège et l'exécution des Banu Qrayza (p. 210).

32/ Année 6, en *muharram*, le meurtre de Sufyan ibn Khalid (p.226).

33/Année 6, en *muharram*, le raid de ibn Maslama contre les Quraysh (p. 226).

34/ Année 6, en *rabi* I, le raid contre les Banu Lihyan (p.226).

35/ Année 6, en *rabi* II, le raid contre al Ghaba (p. 227).

36/ Année 6, en *rabi* II, le raid contre al Ghamr (p.232).

37/Année 6, en *rabi* II, le raid de Muhammad ibn Maslama contre Dhul Qassa (p.232).

38/ Année 6, en *rabi* II, le raid d'Abu Ubayda ibn al Garrah contre Dhul Qassa (p.233).

39/ Année 6, en *rabi* II, le raid de Zayd ibn Haritha contre les Banu Sulaym à al Gamun (p.233).

39bis/Année 6, en *rabi* II, le raid de Zayd ibn Haritha contre les Banu Sulaym à al Gamun (p.233).

40/ Année 6, en *jumada* I, le raid de Zayd ibn Haritha contre al Garaf (p.234).

41/ Année 6, en *jumada* II, le raid de Zayd ibn Haritha contre Khisma (p.234).

42/Année 6, en *rajab*, le raid de Zayd ibn Haritha contre Wadi al Qura (p. 236).

43/Année 6, en *shaban*, raid d'Abdulrahman ibn Awf contre Dumat al Jandal (p.236).

44/Année 6, en *shaban*, raid contre Fadak (p.237).

45/ Année 6, en *ramadan*, le meurtre d'Umm Qirfa (p.238).

46/Année 6, en *shawwal*, le meurtre d'Uzayr ibn Razim (p. 239).

47/ Année 6, en *shawwal*, exécution des Urayna (p. 240).

48/Année 6, en *dhul Qada*, la marche sur al Udaybiyya (p.241).

49/ Année 7, en *jumada* I, le raid contre Khaybar (p. 264).

50/Année 7, en *shaban*, le raid d'Omar contre Turba (p.297).

51/ Année 7, en *shaban*, le raid d'Abu Bakr contre le Najd (p.297).

52/Année 7, en *shaban*, le raid de Bashir ibn Sad contre Fadak (p.297).

53/Année 7, en *ramadan*, le raid de Ghalib ibn Abdallah contre al Mayfa (p. 298).

54/Année 7, en *shawwal*, le raid de Bashir ibn sad contre al Jinad (p.298).

55/ Année 7, en *dhul qada*, le pèlerinage al qasiyya (p. 300).

56/Année 7, en *dhul hijja*, le raid contre les Banu Sulaym (p. 303).

57/Année 8, en *safar*, le raid de Ghalib ibn Abdallah contre al Kadid (p.307).

58/Année 8, en *rabi* I, le raid de Kab ibn Umayr (p. 308).

59/Année 8, en *rabi* I, le raid contre al Sij (p. 308).

60/Année 8, en *jumada* I, la bataille de Muta (p. 309).

61/Année 8, en *jumada* II, le raid d'Amir ibn al As contre Dhat al Salasil (p. 315).

62/Année 8, en *rajab*, le raid des feuilles qui tombent (p.317).

63/Année 8, en *shaban*, le raid d'Abu Qatada contre Hassira (p.318).

64/Année 8, en *ramadan*, prise de la Mecque (p. 319).

65/Année 9, en *muharram*, le raid de Ujayna contre les Banu Tamihi (p. 385).

66/Année 9, en *safar*, le raid de Qeba ibn Amir contre les Khatam (p.387).

67/ Année 9, en *rabi* I, le raid d'al Dahhak ibn Sufyan contre les Banu Kilab (p. 388).

68/Année 9, en *rabi* II, le raid d'Alqama ibn Mugazzaz contre Shuayba (p.388).

69/Année 9, en *rabi* II, la destruction de Fals par Ali (p. 389).

70/Année 9, en rajab, le raid de Tabuk (p.390).

70b/ Année 9, en *rajab*, le raid de Khalid contre Dumat al Jandal (p. 390).

71/ Année 9, en *dhul hijja*, le pèlerinage d'Abu bakr (p. 416).

71b/ Année 10, en *rabi* I, le raid de Khalid contre les Adbalmadan (p. 417, n.1).

72/Année 10, en *ramadan*, le raid d'Ali contre le Yémen (p. 417).

73/Année 10, en *dhul hijja*, le pèlerinage de l'Adieu (p. 421).

74/Année 11, en *rabi* II, le raid d'Usama ibn Zayd contre la Syrie (p. 433).

Soit un total de 77 opérations.

3

Listes particulières

Il existe des listes qui servent de prétextes aux auteurs, pour rédiger des textes plus développés: Masudi rédige une nomenclature sérieuse et scientifique dans son encyclopédie. Ibn Kathir tente un résumé. Hassan ibn Thabit tente de rendre toute la poésie possible de l'addition des actions guerrières qui se succèdent. Il n'y arrive guère, soit que le sujet ne se prête que peu aux élans poétiques, soit qu'il soit simplement un mauvais auteur. Il reprend ici le costume traditionnel du poète, chargé de chanter les exploits guerriers des nobles. Mais jamais aucun dans la jahiliyya n'eut à en dire autant, car aucun Arabe n'a eu une carrière aussi belliqueuse que Muhammad...

La manie de faire des listes est considéré de nos jours comme un TOC, trouble-obsessionnel-compulsif. L'immense avantage de la liste est qu'elle empêche absolument de réfléchir, ce qui assure son succès dans le fatras de la littérature islamique.

(**Masudi,** ***Les Prairies d'Or*** **1472-3**).

Les expéditions commandées par le prophète en personne[138] sont au nom de 26, selon les uns, de 27 selon les autres. Ce désaccord provient de ce que les premiers considèrent sa marche de Khaybar sur Wadil Qura comme une seule et même campagne, tandis que les seconds comptent séparément la campagne de Khaybar et celle de Wadil Qura. Cette différence d'évaluation s'explique par ce fait qu le prophète, après avoir triomphé à Khaybar avec l'aide de Allah, se dirigea immédiatement sur Wadil Qura, sans passer par Médine. La première expédition commandée par le prophète, quand il sortit de Médine pour aller à Waddan, est nommée ghazwat akbwa. Puis viennent l'expédition de Buwat, où il s'avança jusque vers Radwa ; l'expédition d'al-Ushayra, dans la vallée de Yanbu ; la première campagne de Badr à la poursuite de Kurz ibn Jabir ; la grande expédition de Badr, ou seconde bataille de Badr dans laquelle périrent les plus vaillants champions de Quraysh et furent faits prisonniers plusieurs de leurs chefs ; l'expédition des Banu Sulaym, où le prophète aviva au point d'eau nommé al Kadid que possédait cette tribu ; l'expédition du sawiq à la poursuite d'Abu Sufyan ibn Harb, au cours de laquelle Muhammad parvint au lieu-dit Qarqarat al Kudr ; l'expédition de Ghatafan dans le Nadjd, nommée aussi ghazwat dhu Amar ; l'expédition de Bahran, nom d'une mine située dans le Hejaz, au-dessus d'al Furu ; celle de Uhud ; la guerre de Hamra al Asad ; des Banu Nadir ; de Dhat ar Riqa en passant par Nakhl[139] ; le dernier combat de Badr ; l'expédition de Dumat al Jandal[140] ; la guerre du Fossé ; celle des Banu Qurayza ; celle des Banu Lihyan ibn Hudhayl ibn Mudrika ; la guerre de Dhu Qarad ; celle des Banu Mustaliq ; des Khuzaa ; celle d'al Hudaybiya où, quoique Muhammad fut animé d'intentions pacifiques, les polythéistes l'empêchèrent de parvenir à La Mekke ; l'expédition de Khaybar ; l'accomplissement par le prophète de la umra dite la umrat al-qada ; la prise de La Mekke ; l'expédition de Hunayn ; celle d'at Ta'if et celle de Tabuk.

Il combattit dans neuf de ces expéditions: à Badr, à Uhud, au Fossé, contre les Banu Qurayza, à Khaybar, à la prise de La Mekke, à Hunayn, à at Ta'if et à Tabuk ; telle est l'opinion de Muhammad ibn Ishaq. [141] Quant à al Waqidi, tout en admettant avec ibn Ishaq que le prophète a combattu en personne dans ces neuf batailles, il en ajoute deux autres: l'affaire de Wadi1 Qura où son esclave nommé Midam fut atteint d'une flèche et tué, et celle d'al Ghaba[142] où six idolâtres trouvèrent la mort ; dans cette même journée périt Muhriz ibn Nadla. Ainsi al Waqidi compte onze expéditions et ibn Ishaq neuf seulement au cours desquelles le prophète a combattu ; l'un et l'autre sont d'accord sur les neuf premières, et les deux autres sont ajoutées par al Waqidi, comme nous venons de le dire. Quelques auteurs disent que la première campagne du prophète fut celle d'al Ushayra.

---

[138] GHAZWA.

[139] Incertain.

[140] Des manuscrits ajoutent la ghazwat d'al Muraysi, mentionnée plus loin comme celle des Banu Mustaliq.

[141] L'auteur de l'archétype de la Sira.

[142] Un petit combat avant la bataille de Dhu Qarad; on ramasse même les miettes.

(ibn Kathir, *Sira* 501-2).

La première expédition du prophète, fut celle d'El Abwâ, puis celle de Buwât puis celle d'al Ushayra.

...Combien d'expéditions le prophète en a t-il fait?

Il a répondu:

-Dix neuf. Il a assisté à dix sept d'entre elles, dont la première fut celle d'El-Ussayra ou El Ushayra".

...Le prophète a fait 16 expéditions. Dans une autre version à lui, il y est dit que le prophète avait dix neuf expéditions, et qu'il avait combattu dans huit d'entre elles.

... le prophète avait fait dix sept expéditions et avait combattu dans huit d'entre elles: celle de Badr, d'Ohod, des Coalisés, d'al Muraysi, de Qudayd, de Khaybar, de la Mecque et de Hunayn. Il a envoyé vingt quatre expéditions.

...les expéditions du prophète, et ses raids étaient au nombre de quarante trois, vingt quatre raids et dix neuf expéditions. Il a combattu dans huit d'entre elles, à savoir Badr, Ohod, les coalisés, al Muraysi, Khaybar, la conquête de la Mecque, Hunayn et Ta'if.

Musa ibn Oqba a rapporté, pour sa part, d'après az Zuhrî, que les expéditions dans lesquelles le prophète, avait combattu, sont celles de Badr, durant le mois de ramadhân de l'année II, puis celle d'Ohod, durant le mois de shawwâl, de l'année III, puis celle des Coalisés ou du Fossé, au mois de shawwâl de l'année IV, puis celle des Banu Mustaliq et des Banu Lihyân, au mois de shabân, de l'année V, puis celle de Khaybar, en l'an VI, puis celle de la conquête de la Mecque, au mois de ramadân, en l'an VIII, puis celle de Hunayn au mois de shawwal de l'an VIII. Ensuite, Abu Bakr dirigea le pèlerinage en l'an IX, puis le prophète dirigea le pèlerinage de l'adieu en l'an X. Il avait participé aussi à douze expéditions sans qu'il n'y ait de combat. La première de ces expéditions fut celle d'al Abwâ.

(ibn Hisham, *Conduite de l'envoyé d'Allah* 929).

Hassan ibn Thabit , énumérant les batailles et campagnes dans lesquelles les auxiliaires ont combattu en présence de l'apôtre, a dit:

Ne suis-je pas le meilleur des hommes quant à la famille et à la tribu,
si toutes celles-ci sont bien reconnues et décomptées?
Un peuple dont tous ont vu Badr avec l'apôtre sans tomber ou déserter.
Ils lui ont donné leur allégeance, aucun n'a trahi,
et il n'y a eu aucun mensonge dans leurs paroles désespérées.
Le jour quand dans la vallée d'Ohod les traits
bien dirigés, brillants comme un feu brûlant les ont atteints
Et le jour de Dhu Qarad quand la poussière s'est levée
au dessus d'eux comme ils chevauchaient

ils n'ont pas affaibli, ils n'ont pas eu peur.
A Dhul Ushayra, ils les ont distancés avec l'apôtre
armés de lances et de sabres.
A Waddan, ils ont expulsé son peuple
galopant jusqu'à ce que les collines et les montagnes nous arrêtent.
Et la nuit quand ils cherchaient leur ennemi pour la gloire d'Allah
(et Allah les récompensera pour ce qu'ils ont fait)
Et l'expédition de Najd, où avec l'apôtre
ils se sont emparés de tant de prises et de butin.
la nuit d'Honayn quand ils ont combattu ave lui
ils lui donnent un second gout de combat.
Et l'expédition d'al Qada quand ils ont éparpillé l'ennemi
comme des chameaux sont éparpillés avant d'aller au puit.
Ils étaient le peuple qui lui a rendu hommage
au moment de la guerre, ils l'ont secouru et ne l'ont pas laissé.
Dans le raid contre la Mecque, ils étaient sur leurs gardes parmi les troupes
ni étourdis ni hatifs.
Khaybar, ils étaient dans son escadron
chaque homme marchant comme un héros en face de la mort
avec leurs sabres frémissant dans leurs mains
parfois abaissées pour frapper, parfois droites.
Le jour où l'apôtre est allé à Tabuk cherchant la récompense d'Allah
ils furent ses premiers porte-étendards.
Ils menaient la conduite de la guerre s'il leur semblait bon
d'avancer ou de reculer.
Ce peuple, ce sont les compagnons du prophète,
et c'est mon peuple, c'est à eux que j'appartiens
si mon origine est recherchée.
Ils meurent avec honneur, la foi intacte
Et quand ils sont tués, c'est pour la gloire d'Allah.

4

Un décompte musulman contemporain

Voici un superbe document pour l'historiographie de l'islamisme. Le parti-pris, la foi et l'aveuglement sont manifestes. Quelle est la part de l'ignorance réelle de l'auteur et celle de la tromperie de son public? Il faudrait plonger dans les tréfonds de l'âme musulmane pour en faire le partage. L'auteur estime qu'il n'y a pas de documentation sur le sujet: nous venons d'en exposer pourtant une petite part. L'auteur est musulman, bien bien musulman, un savant cretinus islamicus comme on en fait encore et il veut même le prouver en maintenant l'usage de la chronologie musulmane.
Amitié: il parle d'amitié. Mais le terme-même est absent des sources. L'auteur doit entendre l'amitié selon le vocabulaire soviétique de son temps.

(**M. Hamidullah,** ***Le Prophète de l'Islam, sa vie, son œuvre***).[143]

A défaut d'autres données chez les auteurs classiques ou nos autres devanciers, nous pouvons essayer de retracer l'évolution de la superficie du territoire de cet Etat, en étudiant les pactes de rattachement et les expéditions militaires qui aboutirent à l'occupation définitive :

1re année H. : Fondation de la cité-état à Médine ; sphère d'influence (ou d'amitié) dans la région entre Médine et la côte de la Mer Rouge, rapports avec la tribu Juhainah surtout.

2 H.: Renforcement de ces rapports vers le Sud et le Sud- Ouest de Médine, par des alliances défensives avec les Banu Dainrah. Le prophète ne distribuait le butin que dans le territoire islamique. Signalons que le butin de Badr fut distribué à Sayar près de la vallé Safra. La même année, le prophète conduisit lui-même une expédition punitive à Qarqarat al-Kudr, à l'Est de Médine, sur le territoire des Sulaim et des Ghatafan.

3 H. : On signale plusieurs expéditions dans le Najd, à l'Est de Médine: à Dhat ar-Riqa, à Qaradah, etc.

4 H. Des expéditions plus à l'Est, jusqu'à Faid en Najd.

5 H. Une expédition va dans l'extrême Nord de l'Arabie, jusqu'à Dumat al-Jandal, une autre dans le Sud à Muraigi, (pas loin de la Mecque), contre les Mustaliq. L'islamisation de ces derniers étend le territoire islamique jusqu'aux confins de la Mecque.

6 H. : Des expéditions contre Najd, à l'Est de Médine ; une contre Usfan, et même Kura al Ghamim, dans la banlieue de la Mecque.

[143] M. Hamidullah 1989, p. 1071-2 ; l'orthographe des noms propres est laissé tel quel.

7 H. : Annexion de Khaibar, de Wadil Qurà et de Fadak au Nord de Médine. D'autres expéditions toujours dans le Najd.
Rattachement de Bahrain (Ahsa moderne) et de Uman, dans l'Est et le Sud-Est de la Péninsule.

8 H. : Occupation de la Mecque et du territoire plus au Sud, dans la région côtière de Tihamah. Plusieurs expéditions en Palestine (Mu'tah, Dhat Atlah).

9 H. : Rattachement des régions méridionales : Yémen, etc., et des régions septentrionales depuis Dumat al-Jandal jusqu'en Palestine) Maqna, Ailah, Jarba, Adhruh, etc.). Cette année est connue sous l'épithète[144] d'« année des ambassades », et en effet le prophète reçoit cette année-là des délégations de toutes les régions de l'Arabie. L'occupation et la soumission de la Péninsule, et de quelques régions du Sud de l'Iraq et de la Palestine, est complétée.

10 H. : Certaines régions montagneuses du Yémen jusqu'à Aden se soumettent définitivement. Lors du Pèlerinage du prophète à la Mecque il put s'adresser à plus de cent mille fidèles, venant de toutes les régions de l'Arabie.

11 H. : Mort du prophète Muhammad au troisième mois de cette année.

La Péninsule Arabique a une superficie de 3 millions de kilomètres carrés. Son occupation en 10 ans signifie quelque 845 km par jour en moyenne pendant toute cette période. Quelques 140.000 Musulmans étaient venus à la Mecque en l'an 10[145] ; combien d'autres étaient restés chez eux, nous n'en savons pas le chiffre. [146] Quel autre fondateur de religion eut un pareil succès, de son vivant dans son porsélytisme ? [147]

5

Un décompte occidental et scientifique

[144] Erreur de vocabulaire.
[145] Le chiffre est très suspect. Mais il vaut mieux arrêter un train qui déraille plutôt qu'Hamidullah en état de transe parascientifique.
[146] C'est de la prudence.
[147] Sic ; les fautes d'orthographe d'Hamidullah ajoutent au pittoresque et à la nullité de sa démonstration.

J.M. B. Jones a eu accès à un manuscrit original du British Museum qui contient une édition complète des "Expéditions" de Waqidi . [148] *Il a pu dresser une liste chronologique de ces raids, expéditions, opérations punitives et assassinats. Malheureusement, elle ne correspond pas exactement aux données des autres sources. L'auteur de l'article le dit lui-même:*

> "... we are dealing wit material that is often self-contradictory ansd suspect. There are not only widely different dates for the same event, but on occasion different dates ascribed to the same source..." [149]

Il s'agit néanmoins de la meilleure vision d'ensemble que l'on puisse avoir de ces activités musulmanes. Il y manque pourtant quelques épisodes mineurs, notamment les destructions de sanctuaires, considérés comme des opérations de nature différente. On doit regretter qu'il y ait pas eu de édition récente du texte lui-même. Mais une édition en anglais est annoncée pour bientôt.
Rappelons que tout ceci s'est déroulé en moins de dix années. Le qualificatif qui convient est celui de "frénétique".

(**J.M.B. Jones, "The Chronology of the Maghazi "**).[150]

1-Raid d'Hamza sur la côte.

2-Rabigh.

3-al Kharrar.

4-al Abwa.

5-Buwat.

6-Badr al Ula I.

7-al Ushayra.

8-Nakhla.

9-Badr II.

10-Meurtre d'Asma bint Marwan. [151]

11-Meurtre d'Abu Afak.

12-Expulsion des Banu Qaynuqa.

13-Al Sawiq.

14-Qarqarat al Kudr.

15-Meurtre de Kab al Ashraf.

16-Dhu Amarr.

17-Buhran.

18-al Qarada.

19-Uhud.

---

[148] L'édition Wellhausen est un résumé de l'oeuvre. Sur ce genre littéraire, cf.Rudi Paret, *Die legendäre Maghazi-Literatur*, Tübingen, 1930

[149] Jones, p. 258:

[150] *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 1957, p. 246-258.

[151] Ce meurtre est placé trop en avant dans la chronologie.

20-Hamra al Asad.

21-Qatan.

22-Bir Mauna.

23-al Raji.

24-Expulsion ds Banu Nadir.

25-Badr al Mawid.

26-Meurtre d'Abu Rafi.

27-Dhat al Riqa.

28-Dumat al Jandal.

29-al Muraysi I.

30-al Musayri II.

31-al Khandaq.

32-Extermination des Banu Qurayza.

33-Meurtre de Sofyan ibn Khalid ibn Nubayh.

34-al Qurta.

35-Banu Lihyan I.

36-Banu Lihyan II.

37-al Ghaba.

38-al Ghamr.

39-Dhul Qassa I.

40-Dhul Qassa II.

41-Banu Sulaym.

42-al Is.

43-al Taraf.

44-Hisma.

45-Wadil Qura.

46-Dumat al Jandal I.

47-Fadak.

48-Meurtre d'Umm Qirfa.

49-Meurtre d'Usayr ibn Razim.

50-Banu Urayna.

51-al Udaybiyya.

52-Khaybar.

53-Turba.

54-Najd.

55-Fadak.

56-al Mayfa.

57-al Jinab.

58-Umrat al Qadiya.

59-Banu Sulaym.

60-al Kadid.

61-Dhat Atlah.

62-al Sij.

63-Muta.

64-Dhat al Salasil.

65-al Khabat I.

66-al Khabat II.

67-al Kadhira.

68-Idam.

69-La Mecque.

70-Banu Jadhima.

71-Hunayn.

72-al Ta'if.

73-al Jirana.

74-Banu Tamim.

75-Khatam.

76-al Qurta.

77-Raid contre les Abyssins .[152]

78-Destruction du sanctuaire d'al Fals.

79-Tabuk.

80-Dumat al Jandal II .[153]

81-Hijjat Abu Bakr.

82-Najran.

83-Ali au Yémen.

84-Hijjat al Wada.

85-Usama ibn Zayd en Syrie.

6

Dits d'anciens combattants

[152] Episode peu connu, sous la direction d'Alqama ibn Mujazziz.

[153] Commandement de Khalid.

Les listes sont confirmées par de multiples témoignages de participants aux opérations, qui se disputent entre eux leur nombre total, et qui insistent pour rappeler le montant de leurs participations. Ils s'en font gloire et chacun confie une anecdote, à valeur exemplaire.

(**Muslim,** ***Sahih*** **21/4801**).[154]
Nous sommes allés dans sept expéditions avec le messager d'Allah et nous avons mangé des sauterelles.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4466**).[155]
J'ai combattu en compagnie du messager d'Allah dans dix-neuf batailles.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **59/ 749**).[156]
J'ai combattu avec le prophète dans seize expéditions.

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3384**).
D'après Burayda, l'envoyé d'Allah fit dix-neuf batailles et prit part au combat dans huit d'entre elles.

(**Muslim,** ***Sahih*** **32/3386**).
Salama a dit : "J'ai participé à sept batailles avec le prophète et j'ai en plus fait partie de neuf expéditions envoyées par lui et qui tantôt furent commandées par Abu Bakr tantôt par 'Usâma ibn Zayd".

(**Bukhari,** ***Sahih*** **59/ 748**).[157]
J'ai combattu avec le prophète dans quinze expéditions.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4462**).[158]
J'ai pris part à sept batailles avec le messager d'Allah...

---

[154] récit de ibn Abu Awfa
[155] Récit d'Abu Zubayr.
[156] Récit de Burayd.
[157] Récit d'al Bara.
[158] Récit d'Umm Atiyya.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4465**).[159]
Le prophète a combattu dans quatorze batailles mais après l'Hégire, n'a fait qu'un seul pélerinage.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4467**).
... le messager d'Allah a conduit dix-neuf campagnes militaires et a combattu dans huit d'entre elles.

(**Muslim,** ***Sahih*** **19/ 4464**).
Il demanda: comment d'expéditions le prophète a t-il entrepris?

-Dix-neuf ; et ils demandèrent (à Zayd ibn Al Arqam): et dans combien l'as tu accompagné?

-Dix-sept ; et laquelle a été la première:

-"Al Ashira ou Al Ashiru."

(**Muslim,** ***Sahih*** **7/ 2881**).
A combien d'expéditions militaires as tu participé avec le messager d'Allah?

Il dit:

-A dix-sept.

Il ajouta:

-Zayd ibn Arqam m'a rapporté que le messager d'Allah avait conduit dix-neuf expéditions.

Un avis d'historien
(**Tabari,** ***Histoire des prophètes et des Rois*** **III 325**).
Les expéditions qu'il avait dirigées personnellement s'élèvent au nombre de vingt-sept ; dans neuf des campagnes, il y avait eu combat. Il avait en outre fait exécuter, par des corps de troupes, trente-cinq expéditions, sans y prendre part personnellement.

Vieux souvenir d'expéditions
(**Bukhari,** ***Sahih*** **59/ 571**).
Salama ibn al-Akwa a dit: j'ai combattu dans sept expéditions avec le prophète.

Il mentionna Khaybar, al Hudaybiyya, le jour d'Honayn et celui d'al Qurad. J'ai oublié les autres noms d'expéditions.

(**Bukhari,** ***Sahih*** **72/13**).
Nous avons fait avec le prophète sept expéditions -ou six seulement, suivant une variante - au cours desquelles nous avons mangé des sauterelles, lui et nous.

[159] Récit de Zayd ibn Arqam.

Les attaques sans Muhammad.
(Tabari, *Histoire des prophètes et des Rois* III 326).

Les campagnes exécutées par des détachements de troupes, sans que le prophète y prit part, sont au nombre de trente-cinq, d'autres disent quarante-huit.

Allah seul connait la vérité.

7

Une courte liste d'un jihadiste contemporain

On peut dire ce que l'on veut sur les jihadiste de notre temps, mais au moins, ils connaissent leur prophète et ses hauts-faits jusqu'à la pointe de la barbe, le nombre de ses poils et de ses pillages. Ils n'ont guère de difficulté pour retrouver dans sa biographie tant et tant d'actes exemplaires. L'auteur est un personnage qui mérite d'être mieux connu: on peut dire de lui qu'il est le grand père d'Al Qaïda, un jihadiste sans concession, modèle de Ben Laden, qui disait volontiers comme mot d'ordre: "Le Jihad et les fusils uniquement. Pas de négociations, pas de conférences, pas de dialogues".
Ceci a le mérite de la clarté. Manipulé par n'importe qui, incontrôlable, il finit par exploser, dans un attentat aussi salutaire que mystérieux: un beau destin islamique.

(Abdallah Azzam, *Rejoins la caravane*).[160]

> Le jihad était la vie même pour les pieux ancêtres, le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui !) était le maître des combattants du jihad et un chef pour les jeunes inexpérimentés. Lorsque le combat faisait rage, ils se protégeaient auprès du Prophète d'Allah (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui!) qui les amenait jusqu'à l'ennemi. Il participa à vingt-sept expéditions, et combattit dans neuf d'entre elles: Badr, Ohod, al-Murayssi, a-Khandaq, Qurayzah, Khaybar, la conquête de La Mecque, Honayn et Ta'if. D'après ce qui a été dit : « La Mecque fut prise par la force, il envoya quarante escouades, et combattit lui-même les Banu al-Nadhir» (Le but du chercheur, 8/16).
>
> Cela signifie que le prophète d'Allah menait une expédition où envoyait une escouade tous les deux mois au moins.

[160] Collectif, *Al Qaida dans le texte*, Paris 2005, p. 167.